

15 janvier 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 janvier 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

1/1/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, après y avoir ajouté les items suivants:

- 50B. Fêtes du 175e anniversaire de Drummondville (M. Bernard Loiselle).
50C. Taxes municipales (M. Jean-Guy Spénard).

ADOPTÉ

2/1/90 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 18 décembre 1989

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 1989 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



3/1/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 18 décembre 1989

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 18 décembre 1989 à 20h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4/1/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 18 décembre 1989

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 décembre 1989 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

5/1/90 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 21 décembre 1989

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 21 décembre 1989 à 16h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

6/1/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 21 décembre 1989

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 21 décembre 1989 à 18h30 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

7/1/90

- 1- **CAMION PICK UP 4 ROUES MOTRICES (No. 0-511-01-02)**
(Soumission ouverte le 5 janvier 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE 875 boulevard St-Joseph Drummondville	24 573,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Garage Montplaisir Ltée** soit retenue, étant la seule soumission conforme.

ADOPTÉ



8/1/90

2- GÉRANCE DE L'AÉROPORT MUNICIPAL (TP-89-27)
(Soumissions ouvertes le 8 janvier 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. AÉROPRO 220 - 2e Avenue Aéroport de Québec, Ste-Foy	53 875,00 \$
. AVIATION DRUMMONDVILLE ENTRETIEN ENR. (Alain Hivon) 4789 boulevard Allard - C.P. 844 Drummondville	46 000,00 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Aviation Drummondville Entretien Enr.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Drummondville
- Fabrique de la paroisse St-Simon
- Corporation du 175e anniversaire de Drummondville
- Fédération des caisses populaires Desjardins du centre du Québec
- Ciné-Capitol (1987) Inc.
- Opération Nez rouge
- L'Unie-Vie.

9/1/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 décembre 1989 au 15 janvier 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 158 692,13 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

10/1/90 - Mandat à Me Maryse Tousignant - Dossiers de la Cour municipale

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Maryse Tousignant, avocate, aux fins de représenter et défendre les intérêts de la Ville dans les dossiers de la Cour municipale et ce pour le mois de janvier 1990.

ADOPTÉ



11/1/90 - Mandat à Me Gaétan Ratté - Dossier d'évaluation foncière (S.H.Q.)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, soient retenus aux fins de représenter et défendre les intérêts de la Ville de Drummondville dans le dossier qui l'oppose à la Société d'habitation du Québec en matière d'évaluation foncière.

ADOPTÉ

12/1/90 - Délai supplémentaire de 6 mois - Plan d'urbanisme

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté son règlement d'urbanisme le 4 mai 1987;

Attendu que le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond a été approuvé le 25 février 1988 par le ministère des Affaires municipales;

Attendu que le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville doit recevoir l'approbation de la MRC de Drummond avant d'entrer en vigueur;

Attendu que le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville comporte certaines lacunes quant à la situation des dépotoirs à neige et de l'usine d'épuration;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Ministre des Affaires municipales un délai supplémentaire de six (6) mois pour la présentation de son plan d'urbanisme de façon à inclure à sa réglementation les sites de dépotoir à neige et de l'usine d'épuration.

ADOPTÉ

13/1/90 - Taux de location - Équipements du Service des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que les taux de location des équipements du Service des travaux publics pour l'année 1990 soient acceptés, le tout tel que démontré au tableau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

14/1/90 - Nomination des membres du c.a. de l'O.M.H.D.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1990 soient:

M. Robert Lafrenière
M. Paul-André Jolin
M. Gilles Fontaine
M. Jean-Louis Mondoux
Mme Rita Maher.

ADOPTÉ

15/1/90 - Subvention de 1 000 \$ - M. Robert Guay

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 1 000 \$ à M. Robert Guay pour la production et la réalisation de reportages et documentaires sur la Ville de La Roche-sur-Yon.

ADOPTÉ



16/1/90 - Subvention de 7 000 \$ - Joujouthèque Drummond Inc.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 7 000 \$ à Joujouthèque Drummond Inc. et ce pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme précité.

ADOPTÉ

17/1/90 - Protocole d'entente avec le Tournoi International de Hockey Midget

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummond Sports Inc. pour la tenue de la 26e édition.

ADOPTÉ

18/1/90 - Subvention de 45 000 \$ - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 45 000 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à titre de subvention pour l'entretien de certains parcs et la gestion de certains équipements de loisirs pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

19/1/90 - Subvention de 5 000 \$ - Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 5 000 \$ aux Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. pour l'animation et l'organisation de loisirs pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

20/1/90 - Subvention de 2 800 \$ - Loisirs St-Simon et Christ-Roi

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 800 \$ aux Loisirs St-Simon et Christ-Roi pour l'animation et l'organisation de loisirs pour l'année 1990.



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

21/1/90 - Subvention de 2 800 \$ - Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 800 \$ au Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles St-Pierre pour l'animation et l'organisation de loisirs pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

22/1/90 - Subvention de 2 800 \$ - Association des Loisirs St-Philippe

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 800 \$ à l'Association des Loisirs St-Philippe pour l'animation et l'organisation de loisirs pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

23/1/90 - Subvention de 2 800 \$ - Club des Loisirs Ste-Thérèse

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 800 \$ au Club des Loisirs Ste-Thérèse pour l'animation et l'organisation de loisirs pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

24/1/90 - Subvention de 20 000 \$ - Corporation de développement communautaire drummond

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 20 000 \$ à la Corporation de développement communautaire drummond inc. à titre de subvention au développement et ce pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ



25/1/90 - Subvention de 7 500 \$ - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 7 500 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à titre de subvention spéciale pour la réalisation des fêtes du 25e anniversaire de l'organisme.

ADOPTÉ

26/1/90 - Subvention de 425 000 \$ - Corporation du Centre Culturel

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 425 000 \$ à la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour la gestion des équipements, édifices et terrains du Centre Culturel, le tout tel que défini au protocole d'entente à intervenir entre les parties.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme.

ADOPTÉ

27/1/90 - Mouvement de préparation à la retraite - Services de moniteurs enseignants

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville défraie les services de moniteurs enseignants pour le programme d'activités aquatiques de l'année 1990 du Mouvement de préparation à la retraite Drummond inc., et ce jusqu'à concurrence d'une somme de 1 350 \$.

ADOPTÉ

28/1/90 - Subvention de 21 585 \$ - Loisirs de Drummondville-Ouest Inc.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 21 585 \$ aux Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. pour la gestion de certains équipements de loisirs en 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

29/1/90 - Subvention de 38 000 \$ - Chambre de Commerce du Comté de Drummond

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 38 000 \$ à la Chambre de Commerce du Comté de Drummond à titre de subvention 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ



30/1/90 - Subvention de 10 000 \$ - Étude d'impact économique
(Territoire de la MRC de Drummond et son pôle de développement)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 10 000 \$ au Chafnon manquant pour la réalisation d'une étude d'impact économique des activités culturelles du territoire de la MRC de Drummond et de son pôle de développement: Drummondville, conditionnellement à l'obtention d'une subvention du ministère des Affaires culturelles et de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

31/1/90 - Tirage au sort - Remboursement par anticipation de 66 000 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le tirage au sort effectué en après-midi le 15 janvier 1990 et établissant le remboursement par anticipation de 66 000 \$ des obligations portant les numéros M-487, M-488, M-489, M-490, M-491, M-494, M-501, M-515, M-520, M-522, M-528, M-543, M-544, M-545, M-546, M-548, M-554, M-555, M-558, M-559, M-561, M-591, M-595, M-607, M-614, M-615, M-627, M-636, M-645, M-647, M-648, M-649, M-650, M-662, M-664, M-666, M-667, M-670, M-672, M-673, M-674, M-686, M-702, M-709, M-710, M-711, M-712, M-714, M-716, M-717, M-718, M-719, M-721, M-724, M-735, M-740, M-742, M-743, M-744, M-745, M-754, M-759, M-761, M-771, M-774 et M-781, soit et est accepté.

La Ville de Drummondville est par la présente autorisée à faire le remboursement prévu de 66 000 \$ suivant la procédure établie par le ministère des Affaires municipales pour l'émission datée du 15 avril 1971 au montant de 800 000 \$.

ADOPTÉ

32/1/90 - Subvention de 12 500 \$ - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 12 500 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à titre de subvention pour l'année 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de reconnaissance avec l'organisme.

ADOPTÉ

33/1/90 - Protocole d'entente avec le Min. des Transports - Installation
de feux de circulation (boul. St-Joseph/rue Hains)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec (ministère des Transports) pour l'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard St-Joseph (route 143) et de la rue Hains dans les limites de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2021

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2021 décrétant une dépense de 275 000 \$ et un emprunt de 187 250 \$ pour l'exécution des travaux municipaux nécessaires pour desservir le développement résidentiel projeté Collectivité du Boisé Messier.

34/1/90 - Acceptation du procès-verbal (19/12/89) - Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 décembre 1989 soit accepté, sauf la résolution no. 89.12.06, et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de décembre 1989 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1988.

35/1/90 - Protocole d'entente avec le ministre des Affaires culturelles
Réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente supplémentaire avec le ministre des Affaires culturelles portant sur la réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine.

ADOPTÉ

36/1/90 - Avis de motion d'un règlement - Réservoir d'eau potable (P.I.R.)

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable dans le parc industriel régional et prévoyant un emprunt n'excédant pas 2 041 080 \$.

Coût de construction du réservoir:	1 700 900 \$
Frais contingents:	<u>340 180</u>
Total - EMPRUNT:	2 041 080 \$

37/1/90 - Avis de motion d'un règlement - Disposition des déchets

Le conseiller Bernard Loïselle donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1840 sur la disposition des déchets.

38/1/89 - Avis de motion du règlement no. 2022

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier certaines normes à la grille de la zone H02-35 pour permettre la construction d'habitations de huit (8) logements, de modifier une des dispositions traitant des usages et constructions autorisés dans la marge latérale pour permettre qu'une marquise ou un auvent puisse être installé avec une marge latérale zéro (0) pour un bâtiment commercial jumelé ou contigu, ajouter une disposition



pour permettre deux (2) entrées charretières sur le même terrain pour toutes les classes d'habitation, ajouter une nouvelle disposition concernant la superficie d'affichage pour les enseignes directionnelles du centre d'achats Les Promenades de Drummondville et de modifier la disposition relative à la hauteur des terrasses afin d'autoriser leur implantation dans la marge ou cour avant à plus d'un mètre (1 m) de hauteur au niveau de la rue.

39/1/90 - Avis de motion du règlement no. 2023

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de modifier l'article 3.1.3.1 afin d'exiger quatre (4) copies de plans au lieu de trois (3) lors de demandes de permis de construction pour certaines classes d'usages.

40/1/90 - Avis de motion du règlement no. 2024

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de modifier l'article 5.1.3.2 afin de réduire à douze (12) mois la période de temps relative à la perte des droits acquis pour la structure des enseignes et d'ajouter un nouvel article pour permettre l'affichage dans les abribus.

41/1/90 - Avis de motion d'un règlement - Travaux publics en 1990

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 818 800 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1990 dans la Ville de Drummondville.

1. Éclairage de rue	75 600 \$
2. Construction de bordure de rue	27 150
3. Construction de trottoirs de béton	43 350
4. Réfection de trottoirs de béton	429 500
5. Pavage	43 700
6. Aménagement de rues	74 210
7. Réfection du garde-fou de la rue Dupont	7 600
	<hr/>
	701 110 \$
Honoraires professionnels	78 690
Frais de financement	39 000
	<hr/>
Total - EMPRUNT:	818 800 \$

42/1/90 - Avis de motion d'un règlement - Travaux d'égouts et d'aqueduc en 1990

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 237 500 \$ pour l'exécution en 1990 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Ville de Drummondville.

1. Achat et installation de compteurs d'eau	47 600 \$
2. Réfection de services d'aqueduc et d'égouts	57 000
3. Inspection télévisée sur le réseau d'égouts	9 500
4. Recherche de fuites	9 500
5. Travaux d'aqueduc sur les rues Lindsay et Brock	90 000
	<hr/>
	213 600 \$
Honoraires professionnels	13 500
Frais de financement	10 400
	<hr/>
Total - EMPRUNT:	237 500 \$



43/1/90 - Avis de motion d'un règlement - Achat de machinerie en 1990

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 132 000 \$ pour l'achat en 1990 de machinerie pour le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville.

Deux camions 34 000 lbs avec équipements à neige	126 000 \$
Frais de financement:	<u>6 000</u>
Total - EMPRUNT:	132 000 \$

44/1/90 - Adoption du règlement no. 2016 - Tarification du transport en commun

Lecture est donnée du règlement no. 2016 abrogeant les règlements nos 1848 et 1880 - Tarification du transport en commun.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

45/1/90 - Adoption du règlement no. 2034 - Lieu de résidence des employés mun.

Lecture est donnée du règlement no. 2034 statuant sur le lieu de résidence des employés de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

46/1/90 - Adoption du règlement no. 2035 - Annexion d'une partie de la Municipalité de Saint-Charles

Lecture est donnée du règlement no. 2035 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Charles de Drummond par la Ville de Drummondville.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil:

Condoléances (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse souligne le décès de M. Willie Cormier, ex-conseiller de la Ville de Drummondville de 1954 à 1956, et père de M. Yvon Cormier, ex-conseiller de la Ville de Drummondville-Sud, et offre de sincères condoléances à la famille.

Fêtes du 175e anniversaire (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite les organisateurs du spectacle d'ouverture des fêtes du 175e anniversaire pour la qualité de la présentation.

De plus, le conseiller Loiselle déclare que malgré le malencontreux oubli qui s'est glissé dans le calendrier des activités du 175e anniversaire, la paroisse Ste-Thérèse n'a pas été oubliée dans la planification des activités.



Madame la mairesse pour sa part tient à offrir à M. J.-Bruno Smith, président des Fêtes, des voeux de bonne chance pour la délicate intervention chirurgicale qu'il doit subir prochainement.

Taxes (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Spénard rappelle à la population que la première partie des taxes est payable le 9 février prochain.

De plus, il souligne le fait que les permis de stationnement sont disponibles au bureau de perception de l'hôtel de ville.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

- A) Mme Lise Boivin
Sujet: Terrains rue Montplaisir.
- B) M. Raynald Forcier
Sujets: - Lieu de résidence des employés municipaux
- Annexion d'une partie du territoire de la
Municipalité de Saint-Charles
- Plan de déneigement.
- C) M. Jacques Boucher
Sujet: Stationnement rue Holmes.
- D) M. Jean-François Leblanc
Sujet: Stationnement rue Holmes.

A) Mme Lise Boivin

Mme Boivin demande quand le comité formé pour l'étude du dossier des terrains de la rue Montplaisir fera connaître sa position?

Mme Francine Ruest-Jutras espère qu'une réponse pourra lui être fournie pour la séance du 5 février 1990.

B) M. Raynald Forcier

M. Forcier demande si d'autres municipalités ont adopté un règlement relatif au lieu de résidence des employés municipaux?

Mme Jutras lui mentionne que certaines municipalités ont adopté des résolutions, des politiques ou des clauses qui font partie intégrante des conventions collectives.

Combien de citoyens sont visés par le règlement no. 2035? (M. R. Forcier)

Entre 50 et 75 résidents. (Mme Francine Ruest-Jutras)

Compte tenu de sa largeur et de son usage, pourquoi le déneigement se fait-il si tardivement sur la rue St-Denis? (M. R. Forcier)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé explique que différents facteurs influencent les priorités dans le plan de déneigement, entre autres la densité, la largeur des rues, la qualité de la chaussée et la circulation piétonnière.

C) M. Jacques Boucher

M. Boucher dépose une pétition relative au stationnement hivernal sur la rue Holmes et propose au Conseil de revenir au stationnement par alternance.

Madame la mairesse ainsi que les conseillers Denise Boisclair-Poirier et Bernard Loiselle assurent M. Boucher que le dossier sera réévalué.



D) M. Jean-François Leblanc

M. Leblanc affirme que 90% des signataires de la pétition étaient satisfaits du stationnement par alternance.

Capitale de l'humour

Mme Francine Ruest-Jutras commente la nouvelle relative à l'établissement de la capitale de l'humour à Drummondville.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 5 février 1990.**

47/1/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Thérèse Laplante*.....
Greffière

Francine Ruest-Jutras.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 janvier 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 22 janvier 1990 à 17h00, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances et administration
M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

48/1/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

49/1/90 - Preretraite du capitaine André Houde

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la préretraite de M. André Houde, capitaine - division incendie au Service de la sécurité publique.

La préretraite de M. André Houde prendra effet le 4 février 1990.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé résume la vie professionnelle du capitaine André Houde et le remercie pour les services rendus au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville.

50/1/90 - Nomination de capitaines

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que MM. Jacques Hince, Jean Fortier et Louis Raïche soient nommés capitaines au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, le tout selon la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

ADOPTÉ

51/1/90 - Engagement de M. Christian Chapat - Directeur du Service de l'habitation et du développement urbain

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Christian Chapat soit engagé au poste de directeur du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Drummondville, le tout selon la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

De plus, la période de probation de M. Chapat sera de douze (12) mois et il devra s'engager à déménager à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville, le tout tel que prévu au règlement no. 2034.

ADOPTÉ

52/1/90 - Engagement de M. Marcel Desruisseaux - Greffier de la Cour municipale

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que M. Marcel Desruisseaux soit engagé au poste de greffier de la Cour municipale de la Ville de Drummondville, le tout selon la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

De plus, la période de probation de M. Desruisseaux sera de douze (12) mois et il devra s'engager à déménager à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville, conformément au règlement no. 2034.

ADOPTÉ

Période de questions

- Intervenant: **M. Raynald Forcier**, journaliste.

Qui remplacera le capitaine André Houde?

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé déclare que les affectations seront faites par la direction du Service de la sécurité publique et que M. Jean-Denis Lefebvre devrait être capitaine - division incendie.

53/1/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therese Gajolet
.....
Greffière

Therese Gajolet
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 février 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 5 février 1990 à 19h45, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
Mlle Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

54/2/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlements suivants:

- Règlement no. 2022 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier certaines normes à la grille de la zone H02-35, de modifier une des dispositions traitant des usages et constructions autorisés dans la marge latérale pour les zones commerciales, ajouter une disposition pour permettre deux (2) entrées charretières pour les classes d'habitation, ajouter une disposition spécifique d'affichage pour la zone C01-44 et de modifier la disposition relative à la hauteur des terrasses;
- Règlement no. 2024 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de modifier l'article 5.1.3.2 afin de réduire à douze (12) mois la période de temps relative à la perte des droits acquis pour la structure des enseignes et d'ajouter un nouvel article pour permettre l'affichage dans les abribus.



Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

55/2/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que L'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Lepellet
Greffière

.....
Francine Gauthier
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 février 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 février 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiséle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gerald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

Proclamation - "Semaine de la Fondation du Québec des maladies du coeur"

Madame la mairesse proclame la semaine du 11 février 1990 "Semaine de la Fondation du Québec des maladies du coeur".

56/2/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiséle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 59.3 Tournoi International de Hockey Midget (M. Bernard Loiséle).
- 59.4 Demande d'information (M. Robert Lafrenière).
- 59.5 Rue Holmes (Mme Denise Boisclair-Poirier).

ADOPTÉ



57/2/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 janvier 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

58/2/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 22 janvier 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 22 janvier 1990 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

59/2/90 - Mandat à Me Denis Gariépy - Vérification de titres de propriétés

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Denis Gariépy, notaire, aux fins de vérifier la chaîne de titres des immeubles faisant l'objet d'un acte à intervenir entre Canadien Pacifique Limitée, la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à l'Atlantique et la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

60/2/90 - Taux de location des outils de décarcération

Attendu que le Service de la sécurité publique de Drummondville possède des équipements de décarcération;

Attendu que lesdits équipements et le personnel qui les opère sont aux frais de la Ville de Drummondville et de ses contribuables;

Attendu qu'il y a de plus en plus de demandes d'assistance à l'extérieur du territoire de la Ville de Drummondville;

Attendu que la facturation actuelle ne rembourse pas les coûts d'opération pour ce genre d'intervention;

Attendu que les remboursements par la Régie de l'assurance automobile du Québec sont partiels et pratiquement impossibles à percevoir auprès des victimes, de leur famille ou de leurs assurances;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que pour l'utilisation des équipements de décarcération, les tarifs suivants soient établis:

- 1° coût de base par intervention: 700,00 \$, incluant deux (2) employés, quatre (4) heures d'opération ainsi que l'équipement;
- 2° coût pour chaque employé additionnel, le premier quatre (4) heures: 225,00 \$;
- 3° tarif horaire dépassant quatre (4) heures et par employé: 100,00 \$;
- 4° indexation annuelle des tarifs, proportionnellement aux augmentations de la convention collective de travail des policiers pompiers de la Ville de Drummondville.

Amendée
par rés.
368/5/90



Si dans un délai de soixante (60) jours de la présente résolution, l'un ou l'autre des intervenants ci-après énumérés n'a pas signé un protocole d'entente avec la Ville de Drummondville, le Service de la sécurité publique de Drummondville n'aura plus, de façon usuelle, à répondre à ce genre d'intervention à l'extérieur des limites de la Ville de Drummondville:

- Intervenants:
- La Sûreté du Québec
 - La Régie de l'assurance automobile du Québec
 - La MRC de Drummond
 - Les municipalités de la MRC de Drummond.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 963/11/85 et 1076/12/85 datées du 25 novembre 1985 et du 23 décembre 1985.

ADOPTÉ

61/2/90 - Subvention de 1 000 \$ - Clubs de l'âge d'or

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ à chacun des clubs de l'âge d'or suivants, savoir:

- Club de l'âge d'or Ste-Thérèse
- Club de l'âge d'or Les Joyeux Amis du 3e âge de Drummond inc.
- Club de l'âge d'or L'Amicale du 3e âge
- Club de l'âge d'or 3e âge St-Pierre
- Club de l'âge d'or Immaculée-Conception
- Club de l'âge d'or St-Joseph
- Club de l'âge d'or - Club Or et Argent
- Club de l'âge d'or St-Philippe
- Club de l'âge d'or St-Frédéric
- Club de l'âge d'or Cercle de l'Amitié de St-Simon.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec chacun des organismes ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

62/2/90 - Appui - Amitié Tournesol Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par Amitié Tournesol Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

63/2/90 - Appui - Association de paralysie cérébrale du Québec inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association de paralysie cérébrale du Québec inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ



64/2/90 - Appui - Club Super Joie du Centre Hospitalier Georges Frédéric

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par le Club Super Joie du Centre Hospitalier Georges Frédéric au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

65/2/90 - Appui - Parrainage Civique Drummond Inc.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par Parrainage Civique Drummond Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

66/2/90 - Appui - Association des Personnes Handicapées de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association des Personnes Handicapées de Drummondville Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

67/2/90 - Appui - Club Les Cyclophiles de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par le Club Les Cyclophiles de Drummondville auprès de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse dans le cadre du programme "Recherche", le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

68/2/90 - Subvention de 5 000 \$ à certains organismes (personnes handicapées)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 5 000 \$ à certains organismes dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées de Drummondville, édition 1990. Ladite somme de 5 000 \$ sera répartie conformément aux modalités apparaissant au protocole d'entente à intervenir avec chacun des organismes suivants:

- Club Canadien des Aveugles (CCA)
- Amitié Tournesol (AT)
- Parrainage Civique Drummond (PCD)
- Association de Paralysie Cérébrale du Québec (APCQ)
- Association de parents d'enfants handicapés du Centre du Québec (APEHCQ)
- Association des personnes handicapées de Drummond (APHD)
- Mouvement personnes d'abord (MPD).



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec chacun des organismes précités.

ADOPTÉ

69/2/90 - Subvention de 700 \$ - Ensemble folklorique Cactus

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 700 \$ à l'Ensemble folklorique Cactus, à titre de subvention pour l'année 1990.

ADOPTÉ

70/2/90 - Subvention de 100 \$ - Cadets de la Ligue navale du Canada

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ aux Cadets de la Ligue navale du Canada, à titre de subvention pour l'année 1990.

ADOPTÉ

71/2/90 - Subvention de 3 000 \$ - Ensemble vocal de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 000 \$ à l'Ensemble vocal de Drummondville, à titre de subvention pour l'année 1990.

ADOPTÉ

72/2/90 - Subvention de 70 000 \$ - Festival mondial de folklore drummond inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 70 000 \$ au Festival mondial de folklore drummond inc., à titre de subvention pour l'année 1990.

Ladite somme sera payable comme suit:

- 25 000 \$ en février 1990
- 25 000 \$ en mars 1990
- 20 000 \$ en avril 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme précité.

ADOPTÉ

73/2/90 - Subventions de déneigement - Stationnements privés

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accorde les subventions suivantes à certains organismes privés pour le déneigement de leurs stationnements pour la période se terminant le 31 décembre 1990:

<u>Organismes</u>	<u>1er versement (15 mars 1990)</u>	<u>2° versement (15 décembre 1990)</u>
Fabrique St-Joseph	2 894,50 \$	2 894,50 \$
Fabrique St-Jean-Baptiste	683,50	683,50
Fabrique St-Simon	1 233,00	1 233,00
Fabrique Christ-Roi	715,00	715,00
Fabrique St-Pie X	2 288,50	2 288,50
Église St-George	440,00	440,00
Canadian Tire	1 294,00	1 294,00
Centre Récréatif St-Jean-Baptiste	588,00	588,00
Benoit & Frère	309,00	309,00
Fabrique Ste-Thérèse	357,00	357,00
Fabrique St-Pierre & St-Paul	2 406,50	2 406,50
Fabrique St-Philippe	<u>1 785,00</u>	<u>1 785,00</u>
	14 994,00 \$	14 994,00 \$
Total des subventions: 29 988 \$		

ADOPTÉ

74/2/90 - Subvention de 25 000 \$ - Club de hockey drummond inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 25 000 \$ au Club de hockey drummond inc. (Les Voltigeurs de Drummondville), le tout en conformité avec le protocole d'entente intervenu entre la Ville et le Club de hockey drummond inc. le 13 août 1987.

De plus, ladite somme de 25 000 \$ permettra à la Ville de Drummondville d'être considérée comme actionnaire du Club de hockey drummond inc. (Les Voltigeurs de Drummondville) et d'avoir un représentant au sein du conseil d'administration.

ADOPTÉ

75/2/90 - Caution - Club de hockey drummond inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Club de hockey drummond inc. pour une période de douze (12) mois afin de garantir le remboursement d'une somme de 50 000 \$ à la Caisse populaire St-Pierre.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, le tout conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et à l'obtention d'un droit de premier refus par la Ville en cas de vente du Club de hockey drummond inc.

ADOPTÉ

76/2/90 - Subvention de 3 500 \$ - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 500 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour la construction et l'aménagement d'une glissoire au parc Woodyatt, conditionnellement à ce que ladite glissoire soit remise à la Ville à la fin de la saison.

ADOPTÉ



Le conseiller Pierre-Yvan Aubé en profite pour inviter toute la population à participer au Carnaval des Neiges qui se tiendra du 8 au 11 février 1990.

77/2/90 - Autorisation au C.R.S.J.B. et à la Sidac - Utilisation du parc Woodyatt

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. et la Sidac Alain Limoges à utiliser le parc Woodyatt pour la tenue du Carnaval des Neiges et la construction et l'installation d'une glissoire dans ledit parc. L'autorisation comprend également l'utilisation du chalet, l'aménagement et l'entretien d'une piste de glace à la glissoire et l'aménagement d'un sentier de patinage.

ADOPTÉ

78/2/90 - Appui à la demande de juge de paix

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le greffier de la Cour municipale, Me Marcel Desruisseaux, à formuler auprès de la Direction générale des Services judiciaires une demande de commission "restreinte ou élargie" de juge de paix.

Par cette autorisation, le Conseil de la Ville de Drummondville appuie également ladite demande.

ADOPTÉ

79/2/90 - Me Marcel Desruisseaux désigné comme percepteur d'amendes

Considérant que le gouvernement du Québec a désigné par décret la Cour municipale de la Ville de Drummondville (Décret 1431-89 daté du 30 août 1989 et en vigueur depuis le 10 octobre 1989), afin que la sous-section 1 de la section IX de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15) s'y applique;

Considérant que la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15) en son article 57c stipule que le percepteur d'amendes est désigné par le Ministre de la Justice;

Considérant qu'il y aurait lieu pour le Ministre de la Justice de désigner un percepteur d'amendes aux fins de l'application de la Loi à la Cour municipale de la Ville de Drummondville;

Considérant que M. Donald Desrosiers, ex-greffier de la Cour municipale de la Ville de Drummondville, n'est plus à l'emploi de la Ville depuis octobre 1989;

Considérant qu'il est opportun pour le Conseil municipal de proposer au Ministre de la Justice de désigner la personne ou les personnes à ce titre;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que Me Marcel Desruisseaux, greffier de la Cour municipale de la Ville de Drummondville, soit désigné par le Ministre de la Justice à titre de percepteur d'amendes, conformément à l'article 57c de la Loi sur les poursuites sommaires (L.R.Q., c. P-15).

ADOPTÉ



80/2/90 - Mandat à Me Maryse Tousignant - Dossiers de la Cour municipale

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que Me Maryse Tousignant, avocate, soit mandatée aux fins de représenter et défendre les intérêts de la Ville de Drummondville dans les dossiers de la Cour municipale et ce jusqu'à l'engagement du nouveau procureur de la Ville.

ADOPTÉ

81/2/90 - Nomination de M. Michel Plamondon au poste de sergent au S.S.P.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Michel Plamondon soit nommé au poste de sergent au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, le tout selon la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

82/2/90 - Engagement de 3 policiers à l'essai

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que Messieurs Daniel Rousseau, Stéphane Pelletier et Pierre Leclerc soient engagés à titre de policiers à l'essai au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, conformément à la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc., et que leur date d'affectation soit déterminée par le directeur dudit Service.

De plus, Messieurs Daniel Rousseau, Stéphane Pelletier et Pierre Leclerc devront s'engager à demeurer à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville, le tout tel que prévu au règlement no. 2034.

ADOPTÉ

83/2/90 - Vente d'un terrain industriel - A.D.R. 2000 Enr.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie A.D.R. 2000 Enr. une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 4 052,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 29 janvier 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5906), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit huit mille sept cent cinquante-trois dollars et dix-huit cents (8 753,18 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Shooner et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ



84/2/90 - Vente d'un terrain industriel - J.H. Ryder Machinerie Ltée

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie J.H. Ryder Machinerie Ltée une partie des lots 173 et 174 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 13 272,1 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 18 janvier 1990 (numéro de répertoire: 4176 - numéro de minute: 5902), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,69 \$ le mètre carré, soit trente-cinq mille sept cent un dollars et quatre-vingt-quinze cents (35 701,95 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Annie Cusson et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

85/2/90 - Achat du logiciel de Ville de LaSalle

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte acquéreur du logiciel (Programme entretien préventif des équipements) de Ville de LaSalle, et ce au coût de 5 000 \$.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier quitte son siège.

86/2/90 - Entente avec Bell Canada - Systèmes d'alarme

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à négocier et conclure une entente avec Bell Canada pour l'installation de systèmes d'alarme afin d'assurer la protection contre les intrus et les incendies.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier reprend son siège.

87/2/90 - Dérogation à la procédure d'appel d'offres - Réservoir d'eau dans le parc industriel régional

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville formule une demande auprès du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie afin d'obtenir une dérogation à la procédure d'appel d'offres dans le dossier du réservoir d'eau dans le parc industriel régional.

ADOPTÉ

Abrogée
par rés.
191/3/92



88/2/90 - Proposition d'aménagement - Marché public

Attendu que la Ville de Drummondville opère un marché public depuis nombre d'années;

Attendu que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation exige des réparations majeures qui nécessiteraient des investissements importants de la part de la Ville;

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des propositions d'aménagement pour le marché public;

Attendu que la Ville de Drummondville a reçu deux propositions d'aménagement et une offre de services;

Attendu que les autorités et les fonctionnaires de la Ville ont étudié et analysé les différentes propositions;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et majoritairement résolu que la proposition d'aménagement du Groupe Urbi Inc. soit retenue.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière et la conseillère Denise Boisclair-Poirier enregistrent leur dissidence sur le dossier en mentionnant qu'ils auraient préféré que l'on retienne la proposition des pionniers du marché.

89/2/90 - Protocole d'entente avec le F.M.F.D. - Utilisation de locaux

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Festival mondial de folklore drummond inc. pour l'utilisation de locaux à l'édifice Thomas-Louis-Gauthier.

ADOPTÉ

90/2/90 - Acte de cession par la Cie d'Électricité du Sud du Canada Ltée à la Ville d'une partie du lot 109

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession par la Compagnie d'Électricité du Sud du Canada Ltée à la Ville de Drummondville d'une partie du lot 109 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, le tout tel que montré au plan préparé par M. Denis Boies, arpenteur-géomètre, le 20 mars 1989 sous les numéros 1267 de son répertoire et 1317 de ses minutes.

Cette cession à la Ville de Drummondville est consentie pour la somme nominale de 1,00 \$.

ADOPTÉ



91/2/90 - Convention avec Hydro-Québec, 159188 Canada Inc. et 160040 Canada Inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir entre la Ville de Drummondville, Hydro-Québec, la compagnie 159188 Canada Inc. et la compagnie 160040 Canada Inc. pour l'utilisation d'une emprise de lignes électriques affectant une partie du lot 109 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond.

ADOPTÉ

92/2/90 - Desserte en services d'incendie et de loisir - Municipalité de Grantham-Ouest

Attendu que la Ville de Drummondville a entrepris en 1989 des négociations avec la Municipalité de Grantham-Ouest afin de réévaluer la desserte en service d'incendie et la participation aux activités de loisir;

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest a présenté une offre à la Ville de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville a fait une contre-proposition à la Municipalité de Grantham-Ouest, en respectant le principe d'équité;

Attendu qu'en date de ce jour, la Ville de Drummondville n'a pas reçu la position de la Municipalité de Grantham-Ouest dans ce dossier et ce malgré que les représentants de ladite municipalité aient été informés des délais limités;

Attendu que la Ville de Drummondville juge primordial d'assurer un service prioritaire à sa population et ce sans que celle-ci ait à défrayer des coûts pour protéger la population des municipalités avoisinantes;

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest et la Ville de Drummondville n'ont pas renouvelé l'entente relative aux loisirs qui se terminait le 31 décembre 1989;

Attendu que la Ville de Drummondville juge qu'il y va de l'intérêt de ses contribuables et de la population de Grantham-Ouest de négocier une entente en loisirs de façon à respecter l'équité entre les utilisateurs des différents équipements;

Attendu que la Ville de Drummondville a toujours agi de bonne foi;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mette fin à la desserte en service d'incendie pour la Municipalité de Grantham-Ouest et ce à compter du 13 février 1990 à 0h01.

De plus, la Ville de Drummondville appliquera la tarification des non-résidents aux contribuables de Grantham-Ouest qui utilisent les équipements de loisir ou qui participent aux activités de loisir ou culturelles, le tout tel que prévu à la politique de tarification en vigueur depuis le 1er janvier 1990.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé affirme que les citoyens de Grantham-Ouest ont bénéficié de traitement de faveur et qu'ils ont profité d'un service de qualité. Il déclare de plus que Drummondville a tenté d'en arriver à une entente négociée. M. Aubé fait également état de la différence qui peut exister dans la qualité des services offerts par le Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville et un service de pompiers volontaires.

ABROGÉE
PAR RÉS.
116/2/90



Pour sa part, le conseiller Bernard Loïselle déclare que la tarification aux non-résidents sera imposée aux utilisateurs de Grantham-Ouest et ce dans un principe d'équité.

Pour sa part, Mme Francine Ruest-Jutras déplore la désinvolture avec laquelle on semble traiter le dossier du côté des élus de la Municipalité de Grantham-Ouest et réaffirme que la position de Drummondville est basée sur le souci d'équité.

93/2/90 - Ratification de la résolution no. 89.12.06 du C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la résolution no. 89.12.06 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme à la séance du 19 décembre 1989 soit ratifiée.

ADOPTÉ

94/2/90 - Acceptation du compte rendu (23/1/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 23 janvier 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

95/2/90 - Acceptation du compte rendu (17/1/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 17 janvier 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

96/2/90 - Vitesse limitée à 50 km/heure sur le boul. Lemire

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la recommandation du Comité de Circulation et limite la vitesse à 50 km/heure sur le boulevard Lemire, entre la rue St-Pierre et l'autoroute Jean-Lesage.

ADOPTÉ

Dépôt de certificats relatifs aux règlements nos 2011, 2012 et 2020

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no. 2011 abrogeant le règlement no. 1939 et amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- Règlement no. 2012 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- Règlement no. 2020 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de janvier 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.



97/2/90 - Autorisation à SBCS Experts-Conseils Inc. - Plans & devis de travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boul. Des Chutes

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme SBCS Experts-Conseils Inc. à présenter au ministère de l'Environnement pour approbation les plans et devis de travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boulevard Des Chutes, entre les rues Daniel et Fradet.

ADOPTÉ

98/2/90 - Nomination de Me Jean-Louis Provencher - Juge par intérim à la Cour municipale de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Ministre de la Justice de nommer Me Jean-Louis Provencher, juge par intérim à la Cour municipale de Drummondville.

ADOPTÉ

99/2/90 - Prix de vente des terrains situés dans la vitrine industrielle

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville fixe le prix de vente des terrains sis et situés dans la vitrine industrielle à 0,45 \$ le pied carré ou 4,85 \$ le mètre carré et ce à compter du 6 février 1990.

ADOPTÉ

100/2/90 - Nomination de Mme Anik Bonvouloir - chef inspecteur en bâtiment par intérim du Service de l'habitation

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que Madame Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme, soit nommée chef inspecteur en bâtiment par intérim du Service de l'habitation, le tout selon la politique établie pour le personnel cadre de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

101/2/90 - Avis de motion d'un règlement - Travaux municipaux sur le boulevard Des Chutes (entre Daniel & Fradet)

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 58 500 \$ et un emprunt n'excédant pas 39 833 \$ pour l'exécution de travaux municipaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boulevard Des Chutes, entre les rues Daniel et Fradet, tels travaux étant nécessaires pour desservir le développement résidentiel projeté COLLECTIVITÉ DU BOISÉ MESSIER.

Coût des travaux:	50 000 \$
Honoraires professionnels:	6 000
Frais de financement:	<u>2 500</u>
	58 500 \$
<u>Moins</u> participation du promoteur:	- <u>18 667</u>
Part de la Ville - EMPRUNT:	39 833 \$

ABROGÉE
PAR RÉS.
843/12/91



102/2/90 - Adoption du projet de règlement no. 2036

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2036 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but d'ajouter une disposition pour exclure les constructions de réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution du domaine d'application du règlement de lotissement, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier quitte son siège.

103/2/90 - Adoption du projet de règlement no. 2037

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2037 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la norme hauteur maximum de bâtiment à la grille de la zone H06-52, d'ajouter un usage spécifique à la grille de la zone I02-43 et d'autoriser l'implantation de bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin dans les classes d'usages h3 et h4, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier reprend son siège.

104/2/90 - Avis de motion d'un règlement - Systèmes d'alarme

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement régissant les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus et les incendies.

105/2/90 - Adoption du règlement no. 2022

Lecture est donnée du règlement no. 2022 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier certaines normes à la grille de la zone H02-35, de modifier une des dispositions traitant des usages et constructions autorisés dans la marge latérale pour les zones commerciales, ajouter une disposition pour permettre deux (2) entrées charretières pour les classes d'habitation, ajouter une disposition spécifique d'affichage pour la zone C01-44 et de modifier la disposition relative à la hauteur des terrasses.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2022 et ce de 9 heures à 19 heures le 19 février 1990.

106/2/90 - Adoption du règlement no. 2023

Lecture est donnée du règlement no. 2023 amendant le règlement de construction municipal no. 1851 dans le but de modifier l'article 3.1.3.1 afin d'exiger quatre (4) copies de plans au lieu de trois (3) lors de demandes de permis de construction pour certaines classes d'usages.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2023 et ce de 9 heures à 19 heures le 19 février 1990.

107/2/90 - Adoption du règlement no. 2024

Lecture est donnée du règlement no. 2024 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de modifier l'article 5.1.3.2 afin de réduire à douze (12) mois la période de temps relative à la perte des droits acquis pour la structure des enseignes et d'ajouter un nouvel article pour permettre l'affichage dans les abribus.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2024 et ce de 9 heures à 19 heures le 19 février 1990.

108/2/90 - Adoption du règlement no. 2038

Lecture est donnée du règlement no. 2038 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable dans le parc industriel régional et prévoyant un emprunt de 2 041 080 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2038 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 février 1990.

109/2/90 - Adoption du règlement no. 2039

Lecture est donnée du règlement no. 2039 décrétant un emprunt de 818 800 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1990 dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2039 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 février 1990.

110/2/90 - Adoption du règlement no. 2040

Lecture est donnée du règlement no. 2040 décrétant un emprunt de 237 500 \$ pour l'exécution en 1990 de travaux d'égouts et d'aqueduc dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2040 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 février 1990.

111/2/90 - Adoption du règlement no. 2041

Lecture est donnée du règlement no. 2041 décrétant un emprunt de 132 000 \$ pour l'achat en 1990 de machinerie pour le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2041 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 février 1990.



Informations des membres du Conseil

Décès

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Gérard St-Cyr, ex-employé municipal, beau-père de M. Gérard Lapierre et frère de M. Martial St-Cyr;
- Me Jean-Claude Baril, juge à la Cour municipale;

et offre de sincères condoléances aux familles.

Taxe d'affaires (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard rappelle aux commerçants la date d'échéance du paiement de la taxe d'affaires.

Tournoi International de Hockey Midget (M. Bernard Loiselle)

M. Bernard Loiselle, conseiller, souligne le succès obtenu lors de la tenue du 26e Tournoi International et félicite au nom de ses collègues du Conseil, tous les organisateurs et bénévoles qui se sont impliqués.

Demande d'information (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière demande où en est rendu le dossier Brouillette suite au mandat accordé à un avocat.

Madame la mairesse déclare qu'aucun rapport ne lui a été soumis.

Le conseiller Robert Lafrenière souhaite que l'avocat au dossier soit invité lors d'un prochain atelier de travail.

Rue Holmes (Mme Denise Boisclair-Poirier)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier demande que l'on informe les résidents de la rue Holmes de la décision relativement au dossier du stationnement hivernal.

Le conseiller Paul-André Jolin précise que le dossier a été soumis au Comité de Circulation et que pour la saison 1990/1991, une recommandation sera faite au Conseil.

M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain, fait état des statistiques de stationnement dans le secteur et il en ressort qu'un besoin additionnel de 10 aires de stationnement existe.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

- A) **M. Claude Robillard**
Sujets: - Coût du conteneur
- 175e anniversaire de Drummondville.
- B) **M. André Fréchette**
Sujet: Remerciements et invitation.
- C) **Mme Caroline Pratte**
Sujet: Municipalité de Grantham-Ouest.



A) M. Claude Robillard

- 1) Quel est le coût du conteneur?

Le conseiller Jean-Guy Spénard confirme que le coût est d'environ 150 \$.

M. Gérard Lapierre explique le processus de location qui est établi avec Récupérations Cascades Inc.

- 2) La Ville financera-t-elle le déficit du 175e anniversaire de Drummondville et le manque à gagner d'environ 50 000 \$ dû au spectacle d'ouverture des fêtes sera-t-il comblé par une coupure dans les dépenses générales?

Madame la mairesse rétorque:

- que la Corporation du 175e anniversaire ne veut pas faire de déficit;
- qu'il y aura remaniement des activités et des chiffres;
- que les activités de financement connaissent beaucoup de succès;
- que beaucoup de commanditaires s'ajoutent à la liste déjà intéressante;
- que Drummondville jouit d'une publicité exceptionnelle;
- que les activités s'étendent sur l'année 1990 comparativement aux activités du Festival qui ne durent que 10 jours;
- que toute la population sera rejointe.

B) M. André Fréchette - Centre Récréatif St-Jean-Baptiste

M. Fréchette remercie les membres du Conseil pour les subventions accordées au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville, Inc. et invite toute la population à participer aux activités du 1er Carnaval des Neiges qui se tiendra du 8 au 11 février 1990.

C) Mme Caroline Pratte

Quels sont les montants négociés avec la Municipalité de Grantham-Ouest pour les ententes intermunicipales?

Les montants ne seront pas dévoilés car la Ville ne fera pas de négociations sur la place publique. (Mme Francine Ruest-Jutras)

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 19 février 1990.**

112/2/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Francine Ruest-Jutras
Greffière.

.....
Paul-André Jolin
Mairesse.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

12 février 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 12 février 1990 à 17h00, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances et administration.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

113/2/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, après y avoir retiré l'item 5.

ADOPTÉ

114/2/90 - Engagement de Me Claude Proulx au poste de directeur des Services juridiques de la Ville

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que la Ville de Drummondville embauche Me Claude Proulx, avocat, au poste de directeur des Services juridiques, le tout selon la politique établie pour le personnel cadre de la Ville.

Le directeur des Services juridiques devra également se conformer aux exigences du règlement no. 2034 relatif au lieu de résidence des employés municipaux de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



115/2/90 - Nomination d'inspecteurs régionaux adjoints

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la Municipalité Régionale du Comté de Drummond de nommer les détenteurs des postes suivants pour agir à titre d'inspecteurs régionaux adjoints:

- 1) le directeur général adjoint, Services au public et à l'environnement urbain de la Ville;
- 2) le directeur du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville;
- 3) la conseillère en urbanisme de la Ville;
- 4) le chef inspecteur en bâtiment de la Ville.

ADOPTÉ

116/2/90 - Abrogation de la résolution no. 92/2/90

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la résolution no. 92/2/90 du 5 février 1990 traitant de la fin de la desserte en services d'incendie et de loisir du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest par la Ville de Drummondville, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

117/2/90 - Entente de principe avec la Municipalité de Grantham-Ouest

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente de principe avec la Municipalité de Grantham-Ouest pour la desserte en services d'incendie et de loisir.

ADOPTÉ

118/2/90 - Acceptation du procès-verbal (6/2/90) - C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et résolu majoritairement que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

Les conseillers Robert Lafrenière et Jean-Marie Boisvert désirent enregistrer leur dissidence sur la résolution no. 90.02.09 et le conseiller Paul-André Jolin enregistre sa dissidence sur les résolutions nos 90.02.04 et 90.02.09.

ADOPTÉ

119/2/90 - Retrait de l'annexe "A" du procès-verbal de la réunion du C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'annexe "A" du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 1990 soit retirée du document.

ADOPTÉ



120/2/90 - Participation de la Ville au projet Québec/France 1990

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au projet Québec/France 1990 dans le cadre du programme d'échanges d'emplois d'été dans des municipalités ou des camps de vacances.

ADOPTÉ

121/2/90 - Entente intermunicipale - Fourniture de services de loisir à la Municipalité de Grantham-Ouest

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de loisir à la Municipalité de Grantham-Ouest.

ADOPTÉ

122/2/90 - Avis de motion d'un règlement - Entente intermunicipale - Desserte en services d'incendie à la Mun. de Grantham-Ouest

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement concernant une entente intermunicipale relative à la desserte en services d'incendie à la Municipalité de Grantham-Ouest par la Ville de Drummondville.

123/2/90 - Adoption du règlement no. 2042

Lecture est donnée du règlement no. 2042 décrétant une dépense de 58 500 \$ et un emprunt de 39 833 \$ pour l'exécution de travaux municipaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boulevard Des Chutes, entre les rues Daniel et Fradet, tels travaux étant nécessaires pour desservir le développement résidentiel projeté COLLECTIVITÉ DU BOISÉ MESSIER.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2042 et ce de 9 heures à 19 heures le 5 mars 1990.

Période de questions

M. Raynald Forcier

La dissidence de M. Paul-André Jolin sur la résolution no. 90.02.04 du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 février 1990 consiste en quoi?

Le conseiller Paul-André Jolin explique qu'il s'agit d'une dissidence technique et non en rapport avec la qualité du projet.



124/2/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiseau et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Thérèse Lapeyre
.....
Greffière

.....
Francis Louis Jéras
.....
Mairesse

19 février 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 février 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

125/2/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

126/2/90 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 5 février 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 février 1990 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



127/2/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 février 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

128/2/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 12 février 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 12 février 1990 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

129/2/90

**1- MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (No. 0-100-02-05)
(Soumissions ouvertes le 14 février 1990)**

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, directeur à l'approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chacun des items ou pour chacun des groupes d'items composant un tout:

- **RÉAL HUOT INC.** pour un montant total approximatif de 3 988,00 \$ (7 items)
- **WESTBURNE LTÉE** pour un montant total approximatif de 18 873,15 \$ (144 items)
- **CANADA VALVE** pour un montant total approximatif de 20 115,68 \$ (97 items).

ADOPTÉ

130/2/90

**2- ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DES FEUX DE CIRCULATION (TP-90-01)
(Soumissions ouvertes le 7 février 1990)**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD ENT. ÉLECT. INC. 532 Lindsay Drummondville	23 517,00 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	22 269,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



131/2/90

3- **LOCATION DE MACHINERIE 1990**
(Soumissions ouvertes le 23 janvier 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chacun des équipements ci-après mentionnés:

- | | | |
|-----------------------------------|---|---------------------------------|
| 1. Niveleuse | - | Majeau et Fils Inc. |
| 2. Compacteur | - | Majeau et Fils Inc. |
| 3. Pépinière | - | Majeau et Fils Inc. |
| 4. Petite pelle hydraulique | - | Majeau et Fils Inc. |
| Grosse pelle hydraulique | - | Sogorex Ltée |
| 5. Tracteur avec débroussailleuse | - | - |
| 6. Bouteur D-4 | - | Hébert Transpot Inc. |
| 7. Bouteur D-6 | - | R. Guilbeault Construction Inc. |
| 8. Bouteur D-7 avec ripper | - | Majeau et Fils Inc. |
| 9. Bouteur D-7 sans ripper | - | Majeau et Fils Inc. |

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- l'Ensemble folklorique Cactus (remerciements)
- M. Germain Boisclair (félicitations)
- la Chambre de Commerce du Comté de Drummond (remerciements)
- la Corporation de Développement Communautaire Drummond Inc. (remerciements).

132/2/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 15 janvier au 19 février 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 2 427 746,34 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Commentaires (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras déclare vouloir rétablir certaines déclarations faites par l'ex-maire de Drummondville.

Elle fait état des déclarations suivantes:

- Surprise de M. Serge Ménard de constater que la Ville de Drummondville a retenu les services de 2 avocats dans la cause du dossier Cherbourg, alors que durant le mandat de M. Ménard 3 avocats étaient au dossier, à savoir: Me Hébert, Me Lepage et Me Gagnon.
- Mme Jutras mentionne que les honoraires professionnels de la Ville pour "perdre" au moment de l'action se chiffrent à 62 697,79 \$ pour 4 jours d'audience, alors qu'actuellement pour 21 1/2 jours d'audience, les honoraires payés pour la représentation à la Commission municipale du Québec sont de l'ordre de 105 000 \$.



- M. Ménard a également déclaré que la Ville "étirait" l'enquête. Mme Jutras reprend les paroles du procureur de la Commission que l'on retrouve aux notes sténographiques et qui sont les suivantes: "J'éterniserai bien le débat....." alors que M. Ménard ne s'est pas gêné pour alimenter la Commission.
- M. Ménard aurait déclaré également que l'enquête durerait moins longtemps si la Ville ouvrait ses livres. Mme Jutras mentionne qu'en date de ce jour, la Ville a produit plus de 7 600 photocopies, excluant les notes sténographiques, alors que M. Ménard avait déjà émis une directive à l'effet que toute demande d'information devait lui être soumise.

Mme Francine Ruest-Jutras conclut en affirmant que la Ville n'a ni de leçon de transparence, ni de leçon de bonne gestion à recevoir de M. Ménard.

133/2/90 - Campagne de financement - Mouvement Albatros 04

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Mouvement Albatros 04 (Mauricie-Bois-Franc) à tenir sa campagne de financement du 16 au 28 février 1990 et qu'une subvention de 100 \$ soit versée à cet organisme.

ADOPTÉ

134/2/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 600 boulevard St-Joseph

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 600 boulevard St-Joseph;

Considérant que la dérogation mineure demandée porte sur le prolongement d'un mur déjà existant;

Considérant que la réglementation actuelle exige sur la rue Bousquet une marge de recul de dix mètres (10 m) et que celle proposée est de sept virgule zéro huit mètres (7,08 m);

Considérant que le demandeur est dans l'impossibilité de se conformer à la réglementation, compte tenu du bâtiment existant, de son esthétique et de sa fonctionnalité;

Considérant que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

Considérant que cette dérogation mineure ne concerne ni la densité d'occupation, ni la densité d'occupation au sol;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 600 boulevard St-Joseph de façon à diminuer la marge de recul prescrite sur la rue Bousquet de dix mètres (10 m) à sept virgule zéro huit mètres (7,08 m).

ADOPTÉ

135/2/90 - Vente d'un terrain industriel - Le Roi de l'Entreposage Inc., division de Tower Management Co.

**Abrogée
par rés.
489/5/94** Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Le Roi de l'Entreposage Inc., division de Tower Management Co., une partie du lot 173 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 13 334,9 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 6 février 1990 (numéro de répertoire: 4176 - numéro de minute: 5928), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 4,85 \$ le mètre carré, soit soixante-quatre mille six cent soixante-quatorze dollars et vingt-six cents (64 674,26 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Drazin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

136/2/90 - Vente d'un terrain industriel - Vidéotron Télécom Ltée

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Vidéotron Télécom Ltée une partie du lot 173 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 521,0 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 31 janvier 1990 (numéro de répertoire: 4176 - numéro de minute: 5922), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 4,85 \$ le mètre carré, soit deux mille cinq cent vingt-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (2 526,85 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par la notaire Chantal Robitaille et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

137/2/90 - Mandat à Dubé & Boies, a.-g. - Description technique (marché public)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies aux fins de procéder à l'arpentage, de préparer et rédiger la description technique du terrain faisant l'objet d'une proposition d'aménagement du marché public.

ADOPTÉ

138/2/90 - Demande à la S.H.Q. - Construction de 30 unités de logements

Attendu que dans une programmation antérieure, la Société d'habitation du Québec a déjà approuvé un projet de construction de 30 unités de logements pour la Ville de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville a démontré son intérêt pour le projet en soumettant de nombreux sites pouvant permettre l'implantation de 30 logements;

Attendu que la Société d'habitation du Québec envisage l'acquisition d'un site qui rencontre les exigences tant au niveau des critères de ladite Société, qu'au niveau de la réglementation de zonage et de construction de la Ville de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la Société d'habitation du Québec de donner suite à son projet de construction de 30 unités de logements dans les limites de la Ville.

ADOPTÉ



139/2/90 - Subvention de 1 000 \$ - Comité des Loisirs et des Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ au Comité des Loisirs et des Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc. pour l'organisation d'activités au parc Tessier.

ADOPTÉ

140/2/90 - Acceptation du compte rendu (13/2/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 13 février 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

141/2/90 - Mandat à M. Yves Noël, a.g. - Rapport sur irrégularités rue St-Damase

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, aux fins de préparer et rédiger le rapport faisant état des irrégularités qui existent sur la rue St-Damase relativement aux immeubles de la Fabrique St-Joseph et à l'emprise de la rue et du trottoir.

ADOPTÉ

142/2/90 - Entente avec la S.H.Q. - Évaluation foncière

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à conclure une entente avec la Société d'habitation du Québec relativement à l'évaluation foncière des immeubles de ladite Société pour la période de 1983 à 1990 inclusivement et que Me Gaétan Ratté, procureur de la Ville, soit autorisé à enregistrer le désistement de la Ville de Drummondville dans le dossier en Cour provinciale.

ADOPTÉ

143/2/90 - Démission de M. Raymond Laflamme

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la démission de M. Raymond Laflamme au poste de chef inspecteur en bâtiment au Service de l'habitation et ce à compter du 12 février 1990.

ADOPTÉ

Le conseiller Bernard Loiselle, au nom de ses collègues du Conseil, tient à remercier M. Laflamme pour ses loyaux services et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle carrière.

144/2/90 - Subvention de 10 000 \$ - Corporation du Centre Comm. de Dr'Ville-Sud

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 10 000 \$ à la Corporation du Centre Communautaire de Drummondville-Sud Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ



145/2/90 - Participation de la Ville (6 000 \$) - Cartes géographiques

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au projet de cartes géographiques parrainé par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et ce pour un montant de 6 000 \$.

ADOPTÉ

146/2/90 - Autorisation à Air Bromont - École de pilotage

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Air Bromont à exploiter une école de pilotage à l'aéroport de Drummondville.

ADOPTÉ

147/2/90 - Protocole avec le M.A.C. - Vestiges de la Poudrerie

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires culturelles concernant un programme de recherche documentaire et une expertise d'ingénieurs pour le projet de la Poudrerie de Drummondville.

ADOPTÉ

148/2/90 - Subvention de 3 000 \$ - Club social des employés municipaux

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 000 \$ au Club social des employés municipaux de la Ville à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

Dépôt de certificats relatifs aux règlements nos 2038, 2039, 2040 et 2041

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2038 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable dans le parc industriel régional et prévoyant un emprunt de 2 041 080 \$;
- règlement no. 2039 décrétant un emprunt de 818 800 \$ pour l'exécution de travaux publics en 1990;
- règlement no. 2040 décrétant un emprunt de 237 500 \$ pour l'exécution en 1990 de travaux d'égouts et d'aqueduc;
- règlement no. 2041 décrétant un emprunt de 132 000 \$ pour l'achat en 1990 de machinerie pour le Service des travaux publics.

149/2/90 - Avis de motion d'un règlement - Tarification incendie d'un véhicule

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule.



150/2/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2036)

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement (no. 2036) amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de soustraire les constructions de réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution du domaine d'application du règlement de lotissement.

151/2/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2037)

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement (no. 2037) amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'augmenter de douze (12) à treize mètres (13 m) la hauteur maximum d'un bâtiment de la classe h4 pour la zone H06-52, d'ajouter les stations répétitrices comme usage spécifique à la grille de la zone I02-43 avec respect de certaines marges minimales et d'autoriser l'implantation d'un bâtiment d'entreposage d'équipements de jardin pour les classes d'usages h3 (multiplex) et h4 (multifamiliales).

152/2/90 - Adoption du règlement no. 2043

Lecture est donnée du règlement no. 2043 autorisant la conclusion d'une entente relative à la desserte en protection contre l'incendie, entre la Ville de Drummondville et la Corporation municipale de Grantham-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse souligne le décès de:

- Mme Colombe Janelle, mère de M. Roland Janelle, directeur général au Centre Culturel;
- M. Cléomène Hyland, père de MM. Jacques et Roland Hyland, policiers au Service de la sécurité publique, et beau-père de Mme Denise Hyland, secrétaire au Greffe;
- M. Arthur Larocque, père de M. Denis Larocque, directeur au Service des travaux publics.

Rappel à la population (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard rappelle à la population l'objet de la réglementation portant le numéro 1840 relative à l'enlèvement des déchets solides.

Centre Communautaire de Drummondville-Sud Inc. (Mme Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier énonce les objectifs de la Corporation du Centre Communautaire de Drummondville-Sud Inc.

Le conseiller Gilles Fontaine quitte son siège.



Condoléances (M. Jean-Marie Boisvert)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert, au nom de ses collègues du Conseil, offre à M. Marcel Joyal, ex-conseiller, et à sa famille de sincères condoléances à l'occasion du décès de sa fille.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Raynald Forcier, journaliste.

- 1- En rapport avec le dossier de la Société d'habitation du Québec, quand la décision a-t-elle été prise?

Suite à la rencontre avec Me Gaétan Ratté et M. Patrick Mercure en après-midi, les élus ont pris la décision d'accepter la proposition de la S.H.Q. (Mme Francine Ruest-Jutras)

- 2- La négociation concernant l'évaluation des immeubles de la S.H.Q. s'est faite pour quelle période?

De 1983 à 1990. M. Jean-Guy Spénard résume le dossier.

- 3- La construction d'un 30 logements se réalisera sur quel terrain?

Actuellement, il n'y a pas de terrain cible et il s'agit de logements pour familles monoparentales. (Mme Francine Ruest-Jutras)

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 5 mars 1990.**

153/2/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Greffière

.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 mars 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 5 mars 1990 à 19h45, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapiere, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
Mlle Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

154/3/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlements suivants:

- Règlement no. 2036 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de soustraire les constructions de réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution du domaine d'application du règlement de lotissement;
- Règlement no. 2037 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la norme hauteur maximum de bâtiment de douze (12) à treize mètres (13 m) à la grille de la zone H06-52, d'ajouter les stations répétitrices comme usage spécifique à la grille de la zone I02-43 et d'autoriser l'implantation de bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin dans les classes d'usages h3 et h4.



Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

155/3/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Thérèse Lepellet*.....
Greffière

.....*Francine Rucot Jutra*.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

5 mars 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 mars 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

156/3/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Madame la mairesse présente à la population Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques de la Ville, et M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain.

157/3/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 19 février 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 février 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

158/3/90

1- **FOURNITURE D'UN CAMION-ÉCHELLE À INCENDIE (No. 0-511-02-04)**
(Soumission ouverte le 21 février 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CAMIONS À INCENDIE PHOENIX INC. 2645 boul. Terra Jet Drummondville	634 336,40 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que cette soumission ne soit pas retenue car elle est non conforme aux exigences du devis d'appel d'offres.

ADOPTÉ

159/3/90

2- **FOURNITURE D'ENSEIGNES MODULAIRES EN "FIBRELITE" (No. 0-933-01-11)**
(Soumission ouverte le 28 février 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SPECTRALITE 70 LTÉE 900 boulevard Normand Trois-Rivières	35 112,67 \$ + taxes

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de Spectralite 70 Ltée soit retenue, étant jugée conforme.

ADOPTÉ

160/3/90

3- **FOURNITURE DE VÊTEMENTS DES POLICIERS ET ACCESSOIRES (No. 0-212-01-12)**
(Soumissions ouvertes le 28 février 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service de l'approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item ou pour chacun des groupes composant un tout:

1. Ganterie Auclair Inc.	pour un montant approximatif de	1 102,00 \$	(1 item)
2. Chemise Empire Ltée	pour un montant approximatif de	3 671,78 \$	(4 items)
3. Martin & Lévesque Inc.	pour un montant approximatif de	11 922,50 \$	(8 items)
4. Chez Lise Binette Inc.	pour un montant approximatif de	8 626,90 \$	(11 items)
5. Distributeurs R. Nicholls	pour un montant approximatif de	<u>1 283,00 \$</u>	(5 items)
	Total:	26 606,18 \$	(29 items)

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Mouvement de préparation à la retraite de Drummond inc.
- La Société canadienne de la Croix-Rouge.



161/3/90 - Demande d'un permis d'alcool - Club de Baseball Les Olympiques

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. à solliciter auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec un permis pour la vente de boissons alcoolisées et leur consommation dans les gradins du stade municipal et ce pour la saison de baseball 1990.

ADOPTÉ

162/3/90 - Mandat à M. Yves Noël, a.g. - Description technique des servitudes de drainage dans le parc industriel régional

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Yves Noël, arpenteur-géomètre, aux fins de préparer et rédiger une description technique des servitudes de drainage sur les lots 269 à 281 du cadastre du Canton de Grantham situés dans le parc industriel régional.

ADOPTÉ

163/3/90 - Mandat à Me Manon Adam - Servitudes de drainage dans le parc ind. rég.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Manon Adam, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte établissant des servitudes de drainage sur les lots 269 à 281 du cadastre du Canton de Grantham sis et situés dans le parc industriel régional et ce en faveur du ministère des Transports.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

164/3/90 - Mandat à Dubé & Boies, a.g. - Piquetage de la rue la Promenade

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les arpenteurs-géomètres Dubé & Boies soient retenus aux fins de procéder au piquetage de la rue de la Promenade dans le Boisé de la Marconi pour permettre à Bell Canada d'entreprendre ses travaux d'installation de conduits souterrains.

ADOPTÉ

165/3/90 - Embauche de policiers temporaires

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville soit autorisé à embaucher des policiers temporaires pour le remplacement des absences de plus de 7 jours, le tout en conformité avec la convention collective de travail des policiers de Drummondville.

ADOPTÉ



166/3/90 - Acte de servitude affectant les lots P.120-33 (rue), P.120 et P.121

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude à être consenti par Les Promenades Drummondville Inc. en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec et dans lequel acte la Ville intervient, étant titulaire de droits de servitude d'aqueduc et d'égouts. Ladite servitude affecte une partie des lots 120-33 (rue), 120 et 121 du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

167/3/90 - Utilisation de l'Olympia Yvan Cournoyer - Corps de Cadets de la Marine Royale

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada à utiliser l'Olympia Yvan Cournoyer les 25 et 26 mai, ainsi que les 1, 2 et 3 juin 1990 pour ses activités annuelles.

ADOPTÉ

168/3/90 - Contribution de 1 000 \$ - Ass. Forestière des Cantons de l'Est

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ à l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc., à titre de contribution 1990.

ADOPTÉ

169/3/90 - Cotisation de 737 \$ - Fédération Mond. des Cités Unies et Villes Jumelées

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 737 \$ à la Fédération Mondiale des Cités Unies et Villes Jumelées, représentant la cotisation de 1990.

ADOPTÉ

170/3/90 - Subvention de 100 \$ - Fondation du Québec des maladies du coeur

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Fondation du Québec des maladies du coeur, à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

171/3/90 - Subvention de 1 300 \$ - Drummondville Olympique

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 300 \$ au Drummondville Olympique (Association du hockey mineur de Drummondville), à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ



172/3/90 - Campagne de financement - Société canadienne du cancer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société canadienne du cancer à tenir sa campagne annuelle de financement au mois d'avril 1990 et qu'une somme de 100 \$ lui soit versée à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

173/3/90 - Campagne de financement - Fondation Hubert Gervais

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation Hubert Gervais à tenir sa campagne annuelle de financement de la mi-mars à la fin d'avril 1990.

ADOPTÉ

174/3/90 - Appui - Ass. des parents d'enfants handicapés du Centre du Québec

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par l'Association des parents d'enfants handicapés du Centre du Québec auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide en loisir pour les personnes vivant avec un handicap, le tout sans engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

175/3/90 - Abrogation de la rés. 381/5/89

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la résolution no. 381/5/89 adoptée le 1er mai 1989 concernant la vente d'un terrain industriel à la compagnie René Bolduc Paysagiste, soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

176/3/90 - Participation de la Ville à Défi à l'Entreprise '90

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville soit autorisée à participer à Défi à l'Entreprise '90 qui se tiendra à la Polyvalente Marie-Rivier le 24 mars 1990 et qu'elle défraie une somme de 600 \$ pour son inscription et pour les équipements et accessoires.

ADOPTÉ

177/3/90 - Tenue d'un rassemblement provincial de campeurs motorisés - F.Q.C.C.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fédération québécoise de camping et de caravanning à tenir un rassemblement provincial de campeurs motorisés sur le terrain de stationnement du Cégep de Drummondville du 6 au 15 juillet 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

178/3/90 - Campagne de financement - Fondation Rivier

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Fondation Rivier à tenir sa campagne annuelle de financement les 29, 30 et 31 mars 1990.

ADOPTÉ

Dépôt du rapport du trésorier pour l'année se terminant le 31.12.89

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour l'année se terminant le 31 décembre 1989.

Le conseiller Robert Lafrenière mentionne que suite aux documents présentés, il est possible de faire un déficit.

M. Jean-Guy Spénard, conseiller, déclare que les dépenses excédentaires sont des dépenses imprévisibles, mais que malgré cette situation la Ville de Drummondville termine l'année avec un surplus d'environ 2 200 000 \$, ce qui est loin d'être un déficit.

Pour sa part, Mme Francine Ruest-Jutras souligne que certains investissements sont payés comptant.

D'autres intervenants déclarent qu'il s'agit d'un surplus important et intéressant.

179/3/90 - Acceptation du compte rendu (28/2/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 28 février 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

180/3/90 - Installation d'enseignes - rues Lindsay et Lowring

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Lindsay, côté Est, entre les rues St-Georges et Lowring, et sur la rue Lowring, côté Nord, entre les rues Lindsay et Brock.

ADOPTÉ

181/3/90 - Interdiction d'accès aux camions sur la rue Cusson

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant l'accès aux camions sur la rue Cusson à l'intersection de la rue Sigouin.

ADOPTÉ

182/3/90 - Demande à l'O.N.T. - Convois ferroviaires

Attendu que la Ville de Drummondville a reçu de nombreuses plaintes de ses concitoyens relativement à la vitesse des convois ferroviaires du Canadien National;

Attendu que les résidents des secteurs touchés par la localisation des voies ferrées subissent des dommages causés par la vibration au niveau des résidences;



Attendu que les voies ferrées sont dans un très mauvais état;

Attendu que la population des secteurs concernés est souvent ennuyée par le bruit engendré par les locomotives en stationnement occasionnel;

Attendu que les autorités de la Ville de Drummondville ont déjà rencontré les divers intervenants au dossier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à l'Office national des Transports d'agir à titre de coordonnateur pour effectuer le suivi auprès du Canadien National, des citoyens de la rue Mélançon et de la Ville de Drummondville et ce afin d'améliorer la qualité de vie des résidents des secteurs touchés.

ADOPTÉ

183/3/90 - Acceptation du procès-verbal (1/3/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er mars 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

184/3/90 - Convention avec le V.Q.A. - Contribution de 27 000 \$

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec le Village Québécois d'Antan Inc., prévoyant une contribution financière de la Ville de 27 000 \$ pour la promotion publicitaire du Village pour 1990.

ADOPTÉ

185/3/90 - Appropriation de 178 500 \$ - Fonds "Parcs et terrains de jeux"

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie une somme de 178 500 \$ à même son fonds "Parcs et terrains de jeux" aux fins de financer les divers investissements dans les parcs de la Ville en 1990, le tout tel que déjà prévu au plan triennal d'immobilisations.

ADOPTÉ

Dépôt de certificats relatifs aux règlements nos 2022, 2023 et 2024

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2022 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2023 amendant le règlement de construction municipal no. 1851;
- règlement no. 2024 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de février 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle à la population qu'un permis doit être demandé pour l'installation d'une piscine creusée et/ou hors-terre.

186/3/90 - Utilisation du Centre Marcel Dionne - Maison de Quartier

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiseau, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Maison de Quartier de Drummondville à utiliser le Centre Marcel Dionne pour une activité qui se tiendra le 1er juin 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

187/3/90 - Utilisation de l'O.Y.C. - Escadron 607 Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiseau, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Escadron 607 Drummondville à utiliser l'Olympia Yvan Cournoyer pour une rencontre qui se tiendra le 9 juin 1990 dans le cadre du 35e anniversaire de sa fondation.

ADOPTÉ

188/3/90 - Subvention de 450 \$ - Maison des Femmes de Drummondville

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiseau, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 450 \$ à la Maison des Femmes de Drummondville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes 1990.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière quitte son siège.

189/3/90 - Appui de la Ville à la position de l'U.M.Q. - Fiscalité

Attendu que la réforme de la fiscalité municipale de 1979 issue d'un pacte entre le gouvernement et les municipalités garantissait l'autonomie municipale en dotant les municipalités d'un espace fiscal adéquat;

Attendu que le champ d'impôt foncier est le seul champ majeur d'imposition accessible aux municipalités depuis le Pacte fiscal de 1979;

Attendu que les municipalités du Québec ont, reflétant l'évolution de la société québécoise, assumé au fil des ans des responsabilités de gestion et de financement de plus en plus lourdes, sans obtenir de compensation financière de la part du gouvernement;

Attendu que l'éducation est une activité de responsabilité nationale et que le gouvernement du Québec en a graduellement centralisé les normes et le financement depuis trente ans, afin d'en garantir l'accessibilité et l'universalité;



Attendu que seules les dépenses votées localement et considérées inadmissibles aux subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation peuvent être financées localement par les commissions scolaires;

Attendu que ces dépenses inadmissibles ne sont pas considérées nécessaires à l'atteinte des objectifs nationaux en éducation;

Attendu que le meilleur moyen de responsabiliser les élus du secteur scolaire est de faire cesser la coexistence de taxes foncières scolaires égales à une fraction des taxes municipales dans un même champ d'imposition;

Attendu que le meilleur moyen d'augmenter la responsabilité des parents envers l'école est de favoriser la transparence et la visibilité des dépenses locales en éducation;

Attendu que les nouveaux pouvoirs municipaux en termes de tarification reflètent le principe de taxation selon le bénéfice reçu valable tout autant pour les administrations scolaires que pour les municipalités;

Attendu que de permettre aux commissions scolaires de puiser encore davantage dans le champ foncier constituerait une décision régressive pour tout contribuable, et qui menacerait l'équilibre financier du secteur municipal québécois tout en alourdissant inconsidérément le fardeau foncier des contribuables;

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiseau, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et résolu que la Ville de Drummondville insiste auprès du gouvernement du Québec afin:

- 1° QUE le champ d'impôt foncier soit réservé en exclusivité au secteur municipal, en accord avec les principes de la fiscalité municipale;
- 2° QUE le gouvernement procède à une révision de ses critères d'inclusion des activités d'éducation aux fins des subventions d'équilibre budgétaire, afin de tenir compte des nouvelles exigences qui confrontent le monde scolaire, et afin de respecter l'engagement du gouvernement à assurer l'universalité d'accès à un système scolaire de qualité;
- 3° QUE le pouvoir soit accordé aux commissions scolaires d'exiger une compensation des étudiants-usagers aux fins de ne financer que les dépenses inadmissibles aux subventions gouvernementales.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé désire enregistrer sa dissidence sur la résolution précitée compte tenu de son emploi.

Le conseiller Robert Lafrenière reprend son siège.

190/3/90 - Demande de subvention - Balance municipale

Attendu que la Ville de Drummondville possède une balance localisée au garage municipal;

Attendu que cette balance est considérée comme la seule balance officielle du Comté de Drummond;

Attendu que cette balance sert au contrôle des poids pour les produits achetés par la Ville, pour les contribuables et pour le Bureau des véhicules automobiles du Québec;

Attendu que ladite balance nécessite des réparations majeures de l'ordre d'environ 20 000 \$;



En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville formule une demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec aux fins de financer en tout ou en partie les réparations de la balance municipale compte tenu du caractère régional de l'équipement.

ADOPTÉ

191/3/90 - Délégation de M. M.-Y. Beaulieu - Session de formation en marketing

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général, soit autorisé à participer à une session de formation en marketing qui se tiendra à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 avril 1990.

ADOPTÉ

192/3/90 - Délégation de M. Gilles Bélisle - Session de formation

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint aux Services finances & administration, soit autorisé à participer à une session de formation portant sur la performance et l'organisation municipale qui se tiendra les 15, 16 et 17 mars 1990 au Domaine Cherbourg.

ADOPTÉ

193/3/90 - Délégation - Colloque sur "L'Action municipale et les Familles"

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, et M. André Paquet, directeur des Services loisirs et action communautaire, au colloque des municipalités sur "L'Action municipale et les Familles" qui se tiendra les 6 et 7 avril 1990 à Sherbrooke.

ADOPTÉ

194/3/90 - Avis de motion d'un règlement - 1 000 000 \$ au fonds de roulement

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement augmentant de 1 000 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Drummondville créé par le règlement no. 1126 et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant des surplus d'opération de l'année 1989.

195/3/90 - Avis de motion d'un règ. - Régime suppl. de rentes des employés

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 5.02 c) du règlement no. 1857 concernant le Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, tel que déjà amendé par les règlements nos 1908 et 1936.

196/3/90 - Adoption du règlement no. 2036

Lecture est donnée du règlement no. 2036 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but de soustraire les constructions de réseaux d'aqueduc, d'égouts, d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution.



Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2036 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 mars 1990.

Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, quitte son siège.

197/3/90 - Adoption du règlement no. 2037

Lecture est donnée du règlement no. 2037 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de modifier la norme hauteur maximum de bâtiment de douze (12) à treize mètres (13 m) à la grille de la zone H06-52, d'ajouter les stations répétitrices comme usage spécifique à la grille de la zone I02-43 et d'autoriser l'implantation de bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin dans les classes d'usages h3 et h4.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2037 et ce de 9 heures à 19 heures le 14 mars 1990.

Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, reprend son siège.

198/3/90 - Adoption du règlement no. 2044

Lecture est donnée du règlement no. 2044 décrétant un tarif lors d'une intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil:

Condoléances (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Joseph Beaudoin, beau-père de Mme Louise Poliquin, secrétaire aux Services au public et environnement urbain;
- M. Rosaire Lauzière, beau-père de M. Claude St-Pierre, assistant-contremaître au Service des travaux publics;

et offre de sincères condoléances aux familles.



Félicitations (Mme Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier félicite Mme Thérèse Cajolet, greffière, pour sa nomination comme juge de paix.

Projet antifraude (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé informe la population que le projet antifraude est très efficace et invite tous les nouveaux propriétaires de commerce à se renseigner auprès des autorités policières.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Aucune personne présente ne pose de questions.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 19 mars 1990.**

199/3/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Thérèse Cajolet
.....
Greffière.

.....
Francine Côté
.....
Mairesse.



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 mars 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 mars 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

200/3/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 29A. Paiement de 100 \$ - Frais d'inscription à un tournoi de hockey des employés municipaux qui se tiendra à Saint-Basile-le-Grand (M. Paul-André Jolin)
- 30B. Demande d'information (M. Robert Lafrenière)
- 30C. Félicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier)
- 30D. Information (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ



201/3/90 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 5 mars 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 mars 1990 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loisele, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

202/3/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 mars 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 mars 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

203/3/90

1- PLAQUES DE SIGNALISATION EN ALUMINIUM (No. 0-100-05-15)
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service de l'approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item, à savoir:

- MARTECH SIGNALISATION INC.	pour un montant approximatif de	7 288,01 \$
- ALUMINIUM DUFRESNE INC.	pour un montant approximatif de	1 234,97 \$
- SIGNALISATION S.M. INC.	pour un montant approximatif de	<u>119,90 \$</u>
	Total:	8 642,88 \$

ADOPTÉ

204/3/90

2- MATÉRIEL DIVERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (No. 0-100-06-16)
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service de l'approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque item, à savoir:

- 3M CANADA INC.	montant total approximatif de	14 017,33 \$
- GRAPHIQUE N.D. QUÉBEC LTÉE	montant total approximatif de	9 891,77 \$
- PICARD INDUSTRIES INC.	montant total approximatif de	411,86 \$
- ALUMINIUM DUFRESNE INC.	montant total approximatif de	2 702,66 \$
- ACME SIGNALISATION INC.	montant total approximatif de	<u>7 561,88 \$</u>
	Total:	34 585,50 \$

ADOPTÉ



205/3/90

3- **CAMIONNETTE PICK UP - 8 CYLINDRES - CABINE RÉGULIÈRE (TP-90-03)**
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Alternative A</u>	<u>Alternative B</u>
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	16 686,81 \$	21 505,70 \$
. PINARD & NADEAU INC. 1144 boul. St-Joseph Drummondville	16 600,70 \$	-
. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE 875 boul. St-Joseph Drummondville	17 434,00 \$ (7200 lb) 18 742,55 \$ (8600 lb)	20 268,55 \$ (7200 lb) 21 140,55 \$ (8600 lb)
. LUNEAU AUTOMOBILE INC. 160 boul. St-Joseph Drummondville	19 255,94 \$	21 157,99 \$

ABROGÉE
PAR RÉS.
248/4/90

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Pinard & Nadeau Inc.**, au montant de 16 600,70 \$ (Alternative A), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

206/3/90

4- **CAMIONNETTE PICK UP - 6 CYLINDRES - CABINE RÉGULIÈRE (TP-90-04)**
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Alternatives</u>			
	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>D</u>
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	14 198,34 \$	-	16 972,39 \$	-
. PINARD & NADEAU INC. 1144 boul. St-Joseph Drummondville	15 351,56 \$	-	17 747,38 \$	-
. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE 875 boul. St-Joseph Drummondville	14 538,42 \$ (modèle 1991)	-	17 543,55 \$ (modèle 1991)	-
. LUNEAU AUTOMOBILE INC. 160 boul. St-Joseph Drummondville	14 142,75 \$ (modèle 1991)	-	17 103,19 \$ (modèle 1991)	-

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Luneau Automobile Inc.**, au montant de 14 142,75 \$ (Alternative A), soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

207/3/90

5- **MINI-POURGONNETTE - 6 CYLINDRES (TP-90-05)**
(Soumissions ouvertes le 14 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. BERNIER & CRÉPEAU LTÉE 269 Lindsay Drummondville	19 353,17 \$
. PINARD & NADEAU INC. 1144 boul. St-Joseph Drummondville	17 603,50 \$



- | | |
|---|--------------|
| . GARAGE MONTPLAISIR LTÉE
875 boul. St-Joseph
Drummondville | 19 178,55 \$ |
| . LUNEAU AUTOMOBILE INC.
160 boul. St-Joseph
Drummondville | 20 182,44 \$ |

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Pinard & Nadeau Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

208/3/90

6- **ENTRETIEN EXTÉRIEUR - AÉROPORT MUNICIPAL (TP-90-06)**
(Soumissions ouvertes le 16 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	35 900,00 \$
. LES ENTREPRISES RÉAL ENR. 1160 Pie XII Saint-Charles de Drummond	31 500,00 \$
. SERVICE AÉRIEN DRUMMOND (2419-6958 Québec Inc.) 4789 boul. Allard, Drummondville	39 800,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Les Entreprises Réal Enr.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

209/3/90

7- **FOURNITURE DE POLYSILICOSULPHATE D'ALUMINIUM - U.T.E.**
(Soumission ouverte le 15 mars 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. LES PRODUITS CHIMIQUES HANDY LTÉE 745 Ste-Rose La Prairie	66 300,00 \$ (0,221 \$/kg)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la soumission de **Les Produits Chimiques Handy Ltée** soit retenue, étant jugée conforme.

ADOPTÉ



210/3/90

8- TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - COLLECTIVITÉ DU BOISÉ MESSIER
(Soumissions ouvertes le 14 février 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. G.G. CONSTRUCTION & LOCATION INC. 110 Allen Waterloo	369 289,05 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	311 511,50 \$
. EXCAVATION RÉAL BRUNEAU INC. 351 Principale Upton	357 469,65 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que soit retenue la plus basse soumission conforme, soit la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)**, pour l'exécution d'une partie des travaux décrits à ladite soumission, soit pour un montant de 266 030,50 \$ incluant les travaux prévus à la partie B du bordereau de soumission, lesquels travaux seront défrayés en entier par le promoteur, et excluant les travaux mentionnés aux items A1.1, A1.3, A1.5 et A8.0, lesquels items ne sont pas énumérés au règlement no. 2021.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

211/3/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période du 19 février au 19 mars 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 566 571,22 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement après y avoir retiré les comptes suivants:

Compte no. 00115 - Américan Express	654,50 \$
Compte no. 00906 - Boulevard Nissan Auto Ltée	2 979,82
Compte no. 16681 - Villa Bellevie	<u>800,00</u>
	4 434,32 \$

ce qui porte le total des comptes acceptés à 3 562 136,90 \$.

ADOPTÉ

212/3/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 55 et 57 Roux

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé aux 55 et 57 rue Roux;

Considérant que la dérogation mineure demandée porte sur une augmentation de la marge de recul avant dudit bâtiment;

Considérant que la marge de recul établie selon la construction adjacente permettait l'implantation maximale de la bâtisse à cinq virgule zéro six mètres (5,06 m);

Considérant que l'entrepreneur a rajouté dix pour cent (10%) à la marge de recul avant qui, à cinq virgule zéro six mètres (5,06 m) avait déjà été calculé;

Considérant qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation du requérant;

Considérant que l'implantation non conforme a été faite de bonne foi;

Considérant que cette implantation ne porte pas préjudice aux voisins immédiats;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 55 et 57 rue Roux afin de permettre une augmentation de la marge de recul prescrite du bâtiment de cinq virgule zéro six mètres (5,06 m) à cinq virgule cinquante-deux mètres (5,52 m).

ADOPTÉ

213/3/90 - Autorisation de signatures - Demandes dans le cadre du programme Défi 1990

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière et le trésorier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents aux demandes présentées dans le cadre du programme Défi 1990.

ADOPTÉ

214/3/90 - Protocole d'entente - Tournoi Invitation des Vétérans de Dr'Ville-Sud

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Invitation des Vétérans de Drummondville-Sud Inc. relativement à l'utilisation des heures de glace à l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

215/3/90 - Délégation de M. Alain Boisvert - Congrès de l'Ass. des arénas

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Alain Boisvert, coordonnateur du Service loisirs et parcs, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des arénas du Québec Inc. qui se tiendra à Baie-Comeau du 10 au 13 juin 1990.

ADOPTÉ

216/3/90 - Participation de la Ville (7 233 \$) - Projet de prévention des inondations

Attendu que les autorités de la Ville de Drummondville jugent primordial que des moyens soient évalués afin de prévenir les inondations;

Attendu que le comité de prévention des inondations a soumis un projet qui minimiserait les risques d'inondations;

Attendu que ce projet consiste à effectuer un chenail sur la rivière St-François;

Attendu que les coûts de ce projet sont évalués à 43 400 \$;



Attendu que demande sera formulée auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin qu'une subvention représentant 50% des coûts soit accordée au projet;

Attendu que la partie payable par les municipalités riveraines serait de l'ordre de 21 700 \$, ce qui représente une participation financière de 7 233 \$ pour les municipalités de Drummondville, Saint-Charles de Drummond et Saint-Nicéphore;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville autorise le versement d'une somme maximale de 7 233 \$ pour défrayer une partie des coûts engendrés par les mesures préventives aux inondations;
- 2° QUE copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Environnement du Québec, au député provincial, M. Jean-Guy St-Roch, et aux municipalités de Saint-Charles de Drummond et de Saint-Nicéphore.

ADOPTÉ

217/3/90 - Installation d'un panneau publicitaire - Cercle de Fermières de St-Nicéphore

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Cercle de Fermières de St-Nicéphore à installer un panneau publicitaire sur le terrain de l'aéroport pour la période du 13 avril au 7 mai 1990, de façon à annoncer son exposition artisanale annuelle.

ADOPTÉ

218/3/90 - Campagne de financement - Centre Social Louis Braille Inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Social Louis Braille Inc. à tenir sa campagne annuelle de financement au cours du mois d'avril 1990.

ADOPTÉ

219/3/90 - Délégation de M. Jean-Guy Spénard à la Foire Exposition

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que M. Jean-Guy Spénard, conseiller, soit autorisé à participer à la Foire Exposition qui se tiendra à La Roche-sur-Yon du 10 au 14 mai 1990.

ADOPTÉ

220/3/90 - Délégation - Congrès de l'U.M.Q.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse, Mme Céline Trottier, conseillère, MM. Gilles Fontaine et Jean-Guy Spénard, conseillers, ainsi qu'un fonctionnaire au congrès de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra au Centre municipal des Congrès à Québec du 3 au 5 mai 1990.

ADOPTÉ



221/3/90 - Délégation - Congrès de la F.C.M.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue Mme Francine Ruest-Jutras, mairesse, M. Robert Lafrenière, conseiller, ainsi qu'un fonctionnaire au congrès de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra au Centre municipal des Congrès à Québec du 3 au 6 juin 1990.

ADOPTÉ

222/3/90 - Délégation - Association des directeurs gén. des municipalités

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général, et M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain, à assister au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec qui se tiendra à Chicoutimi du 23 au 26 mai 1990.

ADOPTÉ

223/3/90 - Subvention de 500 \$ - Club féminin de balle lente Les Suprex

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ au Club féminin de balle lente Les Suprex et ce à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

224/3/90 - Subvention de 66 000 \$ - Cité des Loisirs Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 66 000 \$ à la Cité des Loisirs Inc. à titre de subvention 1990 et que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec l'organisme précité.

ADOPTÉ

225/3/90 - Subvention de 35 000 \$ - Corporation du 175e anniversaire

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 35 000 \$ à la Corporation du 175e anniversaire à titre de subvention au projet "Sculptures en direct".

ADOPTÉ

226/3/90 - Subvention de 100 \$ - Fondation canadienne de la fibrose kystique

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Fondation canadienne de la fibrose kystique, section Centre du Québec, et ce à titre de subvention pour 1990.

ADOPTÉ



227/3/90 - Nomination de Me Claude Proulx au poste d'assistant-greffier

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques, soit nommé au poste d'assistant-greffier de la Ville.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 713/9/89 du 18 septembre 1989.

ADOPTÉ

228/3/90 - Nomination d'un maire suppléant (M. Paul-André Jolin)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que M. Paul-André Jolin, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 19 mars au 16 juillet 1990.

ADOPTÉ

Le conseiller Bernard Loiselle félicite M. Gilles Fontaine pour sa disponibilité durant son terme de maire suppléant.

229/3/90 - Acceptation du compte rendu (13/3/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 13 mars 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

Dépôt de certificats relatifs aux règlements nos 2036, 2037 et 2042

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- règlement no. 2036 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852;
- règlement no. 2037 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- règlement no. 2042 décrétant une dépense de 58 500 \$ et un emprunt de 39 833 \$ pour l'exécution de travaux municipaux d'aqueduc et de réfection de chaussée sur le boulevard Des Chutes.

230/3/90 - Surveillance des travaux décrétés par règ. 2021 - SBCS Experts-Conseils

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils SBCS Experts-Conseils Inc. à effectuer la surveillance des travaux décrétés par le règlement no. 2021. Les honoraires maximums seront de l'ordre de 4% du montant des travaux et seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

231/3/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux de la Collectivité du Boisé Messier (règ. no. 2021)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour la réalisation des travaux de la Collectivité du Boisé Messier prévus au règlement no. 2021. Les coûts seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ



232/3/90 - Utilisation de parcs - Les Dodgers de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le club de baseball sénior Les Dodgers de Drummondville à utiliser les parcs Michaud et Bernier pour un tournoi de balle qui se tiendra en mai 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

233/3/90 - Autorisation au Collège St-Bernard - Tournoi invitation de soccer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Collège St-Bernard à tenir sa cinquième édition du "Tournoi Léo Descheneaux" (tournoi invitation de soccer) les 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

234/3/90 - Utilisation du Centre Marcel Dionne - Club Optimiste St-Simon

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Optimiste St-Simon Drummondville Inc. à utiliser le Centre Marcel Dionne le 19 mai 1990 pour une journée d'activités organisées au profit de Leucan, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

235/3/90 - Tenue de la marche du pardon - vendredi saint le 13 avril 1990

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue de la marche du pardon vendredi saint le 13 avril 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires et suivant un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique de la Ville.

ADOPTÉ

236/3/90 - Vente de pain-partage - Scouts et guides

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les membres du Mouvement scout-guide de Drummondville à procéder à la vente de pain-partage le vendredi saint 13 avril 1990.

ADOPTÉ

237/3/90 - Délégation - Colloque d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville délègue les membres du Comité consultatif d'urbanisme au colloque d'urbanisme qui se tiendra à Drummondville le 24 mars 1990.

ADOPTÉ



238/3/90 - Transfert de droits - Coopérative du Marché de Drummondville

Attendu que la Ville de Drummondville a, le 5 février 1990 par sa résolution no. 88/2/90, retenu la proposition du Groupe Urbi Inc. pour l'aménagement du marché public;

Attendu que le Groupe Urbi Inc. désire transférer ses droits à la Coopérative du Marché de Drummondville;

Attendu que dans une convention signée le 19 mars 1990, la Coopérative du Marché de Drummondville par ses représentants s'est engagée à respecter le plan-projet de réaménagement soumis par le Groupe Urbi Inc. et à assumer toutes les clauses, charges et conditions contenues dans un bail emphytéotique à être signé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que:

- 1° la Ville de Drummondville autorise le Groupe Urbi Inc. à transférer à la Coopérative du Marché de Drummondville tous les droits qu'il a ou aurait pu détenir en vertu d'un bail emphytéotique à être signé;
- 2° la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail emphytéotique à intervenir avec la Coopérative du Marché de Drummondville et tous les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ

239/3/90 - Avis de motion d'un règ. - Établissement de salles de spectacles érotiques

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage municipal no. 1850 de façon à réglementer l'établissement de salles de spectacles érotiques à l'intérieur des limites de la Ville de Drummondville.

240/3/90 - Avis de motion d'un règ. - Cotisation payable par les membres de la Sidac

La conseillère Denise Boisclair-Poirier donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 2 du règlement no. 2032 relatif à la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1990.

241/3/90 - Adoption du règlement no. 2045

Lecture est donnée du règlement no. 2045 augmentant de 1 000 000 \$ le fonds de roulement de la Ville de Drummondville créé par le règlement no. 1126 et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant des surplus d'opération pour l'année 1989.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

242/3/90 - Tournoi de hockey des employés municipaux

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ pour payer les frais d'inscription à un Tournoi de hockey des employés municipaux qui se tiendra à Saint-Basile-le-Grand les 28 et 29 avril 1990.

ADOPTÉ



Informations des membres du Conseil

Décès

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Lionel Picard, père de M. Marcel Picard, sergent-détective au Service de la sécurité publique;
- Mme Lucienne Belhumeur, belle-mère de M. Mario Roy, dessinateur au Service de l'habitation;

et offre de sincères condoléances aux familles.

Demande d'information (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière demande si Me Gaétan Ratté sera invité afin de connaître la situation du dossier "Les Entreprises Brouillette Enr."

Mme Francine Ruest-Jutras informe les membres du Conseil que suite à l'intervention de M. Lafrenière lors d'une séance précédente, Me Ratté a confirmé qu'il attend les prétentions de la partie adverse.

Félicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier, au nom de ses collègues du Conseil, félicite M. Pierre Tessier et Mme Suzanne Ricard pour l'obtention du prix du jury et du prix des sculpteurs participants lors d'un concours qui s'est tenu en Finlande.

Information (M. Gilles Fontaine)

M. Gilles Fontaine, conseiller, assure la population que l'éclairage sur le tronçon sud du boulevard St-Joseph sera en opération dans un temps raisonnable.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 2 avril 1990.**

243/3/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Therese Lajoie*.....
Greffière

.....*Francine Ruest-Jutras*.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

2 avril 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 2 avril 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

Proclamation - "Semaine de la France à Drummondville"

Madame la mairesse proclame la semaine du 1er au 7 avril 1990 "Semaine de la France à Drummondville".

Proclamation - "Semaine nationale de la conservation de la faune"

Madame la mairesse proclame la semaine du 8 au 14 avril 1990 "Semaine nationale de la conservation de la faune".

244/4/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



245/4/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 19 mars 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 mars 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

246/4/90

1- **NETTOYAGE DES CHAUDIÈRES (TP-90-2)**
(Soumissions ouvertes le 21 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EQUIPEMENT DE COMBUSTION IDÉAL LTÉE 1030 Deschaillons Sherbrooke	3 465,00 \$
. COMBUSTION A.C. INC. 3115 Gendron Ste-Rosalie	3 009,19 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Combustion A.C. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

247/4/90

2- **RÉPARATION DE LA BALANCE MUNICIPALE**
(Soumissions ouvertes le 30 mars 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. BALANCE G.T.R. INC. 411 Saint-Louis Beauharnois	31 240,00 \$
. BALANCES EXPERTS INC. 809 Londpré Sherbrooke	19 940,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Balances Experts Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Les Joyeux Amis du 3e Age de Drummond Inc.
- La Maison des Femmes, la Rose des Vents, le comité condition féminine de la CSN et Partance
- La fabrique de la paroisse St-Simon
- Le Club de l'Age d'Or de St-Philippe
- Les membres du comité du 1er Carnaval des Neiges de Drummondville
- Le Club de l'Age d'Or St-Joseph
- La fabrique de la paroisse St-Joseph
- Le Comité local pour la Semaine de la Déficience Intellectuelle 1990
- Le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc.
- Parrainage Civique Drummond Inc.
- La Coopérative Casse-Noisettes.



La greffière informe également le Conseil que M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation, alloue à la Ville une enveloppe budgétaire de 33 000 \$ pour ses activités de restauration résidentielle en 1990 en faveur des propriétaires-occupants.

248/4/90 - Abrogation de la rés. 205/3/90 - Acceptation de la soumission de Bernier & Crépeau Ltée

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions pour une camionnette pick up - 8 cylindres - cabine régulière;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions et à la recommandation du directeur du Service des travaux publics, la soumission de Pinard et Nadeau Inc. avait été retenue;

Attendu que lors de la commande, il a été décelé une non-conformité quant au poids total minimal exigé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que:

- 1° la résolution no. 205/3/90 du 19 mars 1990 soit par la présente abrogée à toutes fins que de droit;
- 2° la soumission de Bernier & Crépeau Ltée, au montant de 16 686,81 \$, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

249/4/90 - Emprunt de 987 200 \$ - Fonds de roulement

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville emprunte de son fonds de roulement une somme de 987 200 \$ pour des dépenses à être effectuées par les services de la Ville et réparties comme suit:

1. Service de la sécurité publique	221 500 \$
2. Service loisirs et parcs	115 100
3. Centre d'information documentaire Côte Saint-Germain	15 500
4. Service de l'administration	74 500
5. Service de l'habitation	49 000
6. Service des travaux publics	<u>511 600</u>
	987 200 \$

Ledit emprunt sera remboursable comme suit:

100 000 \$ en 1990
221 800 \$ en 1991
221 800 \$ en 1992
221 800 \$ en 1993
221 800 \$ en 1994.

ADOPTÉ

250/4/90 - Tenue d'une procession le 22/06/90 - Famille du Sacré-Coeur de Jésus

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Famille du Sacré-Coeur de Jésus à tenir une procession vendredi le 22 juin 1990, le tout selon un parcours autorisé par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

251/4/90 - Réaménagement du parc St-Frédéric

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe au réaménagement du parc St-Frédéric dans le cadre des fêtes du 175e anniversaire de la Ville. Cette participation sera cependant conditionnelle à l'engagement du gouvernement provincial pour 50% du coût des travaux, lesquels sont évalués à 250 000 \$.

ADOPTÉ

252/4/90 - Subvention de 25 000 \$ - Concertation Éduc. & Cult. Drummond Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 25 000 \$ à l'organisme Concertation Éducative et Culturelle Drummond Inc. et que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville un protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

Le conseiller Bernard Loiselle souligne que la population des municipalités environnantes profite également des cours offerts par cet organisme. Une demande de participation sera donc adressée auxdites municipalités.

253/4/90 - Subvention de 1 000 \$ - Maximum Corps de Tambours et Clairons

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ au groupe Maximum Corps de Tambours et Clairons de Drummondville et ce à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

254/4/90 - Subvention de 8 000 \$ - Jumelages et Échanges Socio-Culturels

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 8 000 \$ à Les Jumelages et Échanges Socio-Culturels de Drummondville Inc. et ce à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

255/4/90 - Nomination de membres - Conseil d'administration de la S.D.E.D.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme Messieurs Pierre Deschênes, président de la compagnie Disque Améric Inc., et Claude Verrier, directeur général du Village Québécois d'Antan, respectivement représentant du secteur industriel et représentant du secteur touristique au sein du conseil d'administration de la Société de Développement Économique de Drummondville.

ADOPTÉ

256/4/90 - Nomination de membres - Conseil d'adm. de la Corporation du Centre Culturel

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme Messieurs Georges Biron, Michel Letendre et André Paquin aux fins d'agir comme représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc.

ADOPTÉ



257/4/90 - Comportement hydraulique de la rivière St-François

Attendu que la rivière St-François longe le territoire de la Ville de Drummondville;

Attendu qu'en 1989, la Ville de Drummondville et ses contribuables ont subi des pertes considérables suite aux inondations;

Attendu qu'à chaque printemps, les résidents aux abords de la rivière craignent la débâcle qui cause à chaque fois des dommages importants;

Attendu qu'en 1990, des moyens ont été pris afin de minimiser les risques d'inondations printanières;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que demande soit faite au ministère de l'Environnement du Québec afin qu'une étude de comportement hydraulique de la rivière St-François soit réalisée dans le but de prévenir les inondations.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé commente la situation de cette année et déclare que tout s'est passé en douceur.

258/4/90 - Mandat à Me Claude Proulx - Dossier: Centre d'Expositions et d'Enchères

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques de la Ville, soit autorisé à procéder par avis de défaut dans le dossier du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville (C.E.E.D.).

ADOPTÉ

259/4/90 - Délégation - Congrès de la Corporation des Officiers Mun. Agréés

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances et administration, et Mme Thérèse Cajolet, greffière, soient délégués au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec qui se tiendra du 13 au 16 juin 1990 à Pointe-au-Pic.

ADOPTÉ

260/4/90 - Mandat à Environnement Conseil BGA Inc. - Mise en valeur du territoire riverain des parcs Bellevue, Ste-Thérèse et Poirier

Attendu que la Ville de Drummondville a, par sa résolution no. 809/9/88, mandaté la firme Environnement Conseil BGA Inc. aux fins d'évaluer le projet d'aménagement des parcs Bellevue, Ste-Thérèse et Poirier au point de vue aquatique/nautique;

Attendu que la Ville de Drummondville juge qu'il est de l'intérêt de ses contribuables de permettre la mise en valeur du territoire riverain desdits parcs;

Attendu que la firme Environnement Conseil BGA Inc. a présenté un programme de travail pour la réalisation du projet, ainsi qu'un échéancier et des coûts de réalisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que:



- 1° la Ville de Drummondville mandate la firme Environnement Conseil BGA Inc. aux fins de procéder à la réalisation des plans et devis pour la mise en valeur du territoire riverain des parcs Bellevue, Ste-Thérèse et Poirier (Honoraires maximums: 40 248 \$);
- 2° la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la firme Environnement Conseil BGA Inc. et ce pour chacune des étapes du projet.

ADOPTÉ

261/4/90 - Mandat à CBRS - Évaluation et mise à jour de la cote de crédit

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Canadian Bond Rating Service aux fins de procéder à l'évaluation et à la mise à jour de la cote de crédit de la Ville. Les honoraires maximums seront de 2 500 \$, incluant l'abonnement annuel.

ADOPTÉ

262/4/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux aux Terrasses des Promenades

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour la réalisation des travaux aux Terrasses des Promenades. Les coûts seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

263/4/90 - Mandat à H.B.A. - Surveillance des travaux aux Terrasses des Promenades

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés à effectuer la surveillance des travaux aux Terrasses des Promenades. Les honoraires maximums seront de l'ordre de 4% du montant des travaux et seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

264/4/90 - Acceptation du compte rendu (21/3/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 21 mars 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

265/4/90 - Acceptation du compte rendu (23/3/90) - Comité des Finances

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité des Finances tenue le 23 mars 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de mars 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

266/4/90 - Appui au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste - PADEL

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. dans sa demande d'aide financière pour la rénovation des murs extérieurs de l'édifice situé sur la 11e Avenue, laquelle demande est formulée auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Cet appui n'engage aucune participation financière de la Ville.

ADOPTÉ

267/4/90 - Appui à l'Amicale des Voltigeurs - PADEL

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'aide financière présentée par l'Amicale des Voltigeurs pour l'éclairage du terrain de soccer tel que prévu au plan-masse, laquelle demande est formulée auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

- Participation de la Ville	30 000 \$
- Participation du M.L.C.P.	23 200 \$
- Participation du milieu (Cégep et Amicale des Voltigeurs)	4 800 \$

ADOPTÉ

268/4/90 - Appui à la mise en nomination de M. Denis Dubé - CRSSS-04

Attendu que la Ville de Drummondville juge important que la région Sud soit représentée au sein du conseil d'administration du CRSSS-04;

Attendu que la Ville de Drummondville désire soumettre la candidature d'une personne qui oeuvre au sein de groupes communautaires et qui connaît le milieu;

Attendu que la personne visée assure la permanence de la Corporation de développement communautaire de Drummondville inc. qui regroupe tous les organismes communautaires de la Ville;

Attendu que l'élection de ce membre au sein du conseil d'administration du CRSSS-04 assurerait à tous les groupes et leurs membres une voix au sein du CRSSS-04;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la mise en nomination de M. Denis Dubé, actuel directeur général de la Corporation de développement communautaire de Drummondville inc., au sein du conseil d'administration du CRSSS-04.

ADOPTÉ



269/4/90 - Nomination de représentants - Comité d'accessibilité pour personnes handicapées

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville nomme MM. Bernard Loïselle, conseiller, Gérald Lapierre, d.g.a., Services au public et environnement urbain, et André Paquet, directeur Services loisirs et action communautaire, à titre de représentants de la Ville sur le Comité d'accessibilité pour personnes handicapées de Drummondville.

ADOPTÉ

270/4/90 - Autorisation à H.B.A. - Plans & devis (Les Jardins du Golf)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés à présenter au ministère de l'Environnement pour approbation les plans et devis relatifs au projet Les Jardins du Golf - Phase III.

ADOPTÉ

271/4/90 - Acceptation de la soumission de Sintra Inc. - Collect. Boisé Messier

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte la soumission de Sintra Inc. (Région Centre du Québec), au montant de 45 481,00 \$, pour la réalisation des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée prévus au règlement no. 2042; lequel montant représente le coût des travaux mentionnés aux items A1.1, A1.3, A1.5 et A8.0 de la soumission ouverte le 14 février 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

272/4/90 - Mandat à SBCS Experts-Conseils Inc. - Surveillance de travaux

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs SBCS Experts-Conseils Inc. aux fins de surveiller les travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée décrétés par le règlement no. 2042. Les honoraires représenteront 4% du coût des travaux et seront remboursables par le promoteur.

ADOPTÉ

273/4/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Analyse de matériaux

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse quantitative et qualitative des matériaux utilisés pour la réalisation des travaux d'aqueduc et de réfection de chaussée décrétés par le règlement no. 2042. Les honoraires seront remboursables par le promoteur.

ADOPTÉ



274/4/90 - Service ferroviaire passager à grande vitesse

Attendu que la Ville de Drummondville est située au coeur du Québec;

Attendu que la Ville de Drummondville constitue le carrefour giratoire pour les services industriels, commerciaux et touristiques pour le bassin de population des régions Bois-Francs, Estrie et du nord-est des États-Unis;

Attendu que la Ville de Drummondville est la seule à bénéficier du service passager Via Rail et ce malgré la rationalisation faite par les compagnies ferroviaires et le gouvernement fédéral;

Attendu que la Ville de Drummondville, par son dynamisme et sa situation géographique, jouit et profite de l'implantation d'industries importantes;

Attendu que la Ville de Drummondville juge impératif pour sa population et son secteur industriel et commercial que le service ferroviaire passager continue d'assurer la liaison entre les principales villes du Canada;

Attendu que la Ville de Drummondville considère que son développement économique, industriel et touristique dépend en grande partie du service ferroviaire passager;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville demande au Groupe de travail, Train Rapide Québec-Ontario de considérer le passage d'un service ferroviaire passager à grande vitesse à Drummondville, soit sur la Rive Sud, assurant ainsi la liaison entre Québec-Montréal-Toronto-Windsor;
- 2° QU'une demande d'appui soit formulée auprès des municipalités environnantes;
- 3° QUE copie de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Jean-Guy Guilbeault, député fédéral
 - M. Jean-Guy St-Roch, député provincial
 - M.R.C. de Drummond
 - Chambre de Commerce du Comté de Drummond
 - S.D.E.D.

ADOPTÉ

275/4/90 - Autorisation au Groupe Conseil V.T.T. Inc. - Analyse énergétique

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Groupe Conseil V.T.T. Inc. à fournir, sans frais, une assistance technique à la Ville pour une demande d'analyse énergétique.

ADOPTÉ

276/4/90 - Délégation - Colloque de l'Ass. québécoise du transport et des routes

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que MM. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, et Daniel Parenteau, ingénieur municipal, soient autorisés à assister au colloque de l'Association québécoise du transport et des routes qui se tiendra le 25 avril 1990 à l'École de technologie supérieure de Montréal.

ADOPTÉ



277/4/90 - Délégation - Conférence du Regroupement québécois du Loisir municipal

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que Messieurs Bernard Loiselle, conseiller, et André Paquet, directeur Services loisirs et action communautaire, soient autorisés à participer à la conférence annuelle du Regroupement québécois du Loisir municipal qui se tiendra à Trois-Rivières les 9, 10 et 11 mai 1990.

ADOPTÉ

278/4/90 - Avis de motion d'un règ. - Division de la Ville en districts électoraux

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement prévoyant la division de la Ville de Drummondville en districts électoraux pour l'élection de 1991.

279/4/90 - Avis de motion d'un règ. - Tarif de fourniture de services municipaux

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1633 de façon à modifier le tarif de fourniture de services municipaux.

280/4/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2046

Lecture est donnée du règlement no. 2046 amendant l'article 5.02 c) du règlement no. 1857 concernant le régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, tel que déjà amendé par les règlements nos 1908 et 1936.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

281/4/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2047

Lecture est donnée du règlement no. 2047 amendant l'article 2 du règlement no. 2032 relatif à la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1990.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Décès

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil et des employés municipaux, offre de sincères condoléances à M. Michel Ally, contremaître de la section Édifices au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Lucien Gagnon.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants:
- A) M. Gilles Pellerin
Sujet: Pistes cyclables.
 - B) M. Jean Dufresne, C.H.R.D.
Sujet: C.E.E.D.



A) M. Gilles Pellerin

Au nom du Club des cyclophiles, M. Pellerin formule les attentes des cyclistes, à savoir:

- 1) la relocalisation de la piste cyclable sur la rue Cartier;
- 2) l'installation de balises au coin des rues Cormier et St-Pierre de façon à protéger les cyclistes.

De plus, M. Pellerin dépose une requête signée par environ 75 personnes demandant la relocalisation de la piste cyclable de la rue Cartier.

Le conseiller Bernard Loiselle déclare que le dossier sera acheminé au Comité de Circulation pour évaluation.

B) M. Jean Dufresne

En quoi consiste l'avis de défaut dans le dossier du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville?

Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques, explique que l'avis de défaut fait suite au non-paiement des taxes et qu'une clause à cet égard est prévue aux baux emphytéotiques.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 17 avril 1990.**

282/4/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Alexis Lajoie.....
Greffière

Genevieve Dufresne.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

9 avril 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 9 avril 1990 à 17h00, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

283/4/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, après y avoir retiré l'item no. 6.

ADOPTÉ

284/4/90 - Acceptation du procès-verbal (5/4/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 avril 1990 soit accepté tel que rédigé et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



285/4/90 - Appui au Centre Communautaire de Dr'ville-Sud - PADEL

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'aide financière présentée par le Centre Communautaire de Drummondville-Sud Inc. auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

ABROGÉE
PAR RÉS.
338/4/90

Le projet est évalué à 481 400 \$ et la participation des différents intervenants est établie comme suit:

- Participation de la Ville	300 000 \$
- Participation du M.L.C.P.	95 000 \$
- Participation du milieu	86 400 \$.

ADOPTÉ

286/4/90 - Mandat à Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. - Aménagement du stationnement de l'aéroport

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'agrandissement et d'aménagement du stationnement de l'aéroport municipal.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

287/4/90 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Aqueduc pour la traverse des rues Brock et Lindsay

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'aqueduc nécessaires pour la traverse des rues Brock et Lindsay.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

288/4/90 - Mandat à Les Consultants Audet & Associés Inc. - Éclairage des parcs Bernier, Marcotte et Rachel

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants Audet & Associés Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'éclairage des parcs Bernier, Marcotte et Rachel.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

289/4/90 - Mandat à Environnement Conseil B.G.A. Inc. - Aménagement du parc

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Environnement Conseil B.G.A. Inc. aux fins de préparer les plans préliminaires, devis et estimations pour l'aménagement du parc Joly.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

290/4/90 - Mandat à M. Gilles Chagnon, arch. - Travaux au Centre Culturel

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Gilles Chagnon, architecte, aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux au Centre Culturel.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

291/4/90 - Mandat à M. Gilles Chagnon, arch. - Travaux au chalet du parc Milette

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate M. Gilles Chagnon, architecte, aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux au chalet du parc Milette.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

292/4/90 - Avis de motion d'un régl. - Achat d'équipements informatiques

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas 150 000 \$ pour compléter l'achat d'équipements informatiques (quincaillerie et logiciels) pour le Service de la sécurité publique, déjà prévu au règlement no. 1978.

Achat d'équipements informatiques (quincaillerie et logiciels)	145 500 \$
Frais de financement	<u>4 500</u>
TOTAL - EMPRUNT:	150 000 \$

Période de questions

- Intervenant: M. Raynald Forcier, journaliste.

En quoi consiste les travaux prévus au Centre Culturel?

Mme Francine Ruest-Jutras

Il s'agit de travaux de restauration.



293/4/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Thérèse LaJoie
Greffière

.....
Genevieve Gauthier
Mairesse

17 avril 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 avril 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public
et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

Proclamation - "Semaine des travaux publics"

Madame la mairesse proclame la semaine du 23 au 28 avril 1990
"Semaine des travaux publics".

294/4/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

16A. Seuil d'admissibilité aux H.L.M. (M. Bernard Loiselle).

ADOPTÉ

295/4/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 2 avril 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ



296/4/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 9 avril 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 9 avril 1990 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE:

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Ministère des Affaires municipales (Prolongation du délai jusqu'au 23 août 1990 pour adopter le plan d'urbanisme de la Ville)
- M. Howard Marler (remerciements)
- Corporation du 175e anniversaire de Drummondville (remerciements)
- Comité des Loisirs et des Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc. (remerciements)
- Association des caisses populaires Desjardins de la zone de Drummondville de concert avec La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie (remerciements)
- L'Age d'Or Ste-Thérèse (remerciements)
- L'Amicale du 3e Age (remerciements)
- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond (remerciements)
- Bénévoles et organisateurs du Défi à l'entreprise (remerciements)
- Les Jeunes Entrepreneurs du Centre du Québec Inc. (remerciements)
- Club du 3e Age St-Pierre (remerciements).

297/4/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période du 19 mars au 17 avril 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 078 287,90 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Dépôt des états financiers 1989

M. Jean-Guy Spénard, président du Comité des finances, résume le rapport financier 1989 qui démontre un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de 2 040 539,00 \$. Il commente les états financiers en précisant les recettes, les déboursés et les pourcentages affectés.

Il remercie tous les membres du Conseil, le personnel cadre et tous les employés municipaux pour les résultats obtenus.

298/4/90 - Nomination des vérificateurs pour 1990

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les services professionnels de Verrier, Paquin, Hébert soient retenus à titre de vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'année 1990.

ADOPTÉ



299/4/90 - Appui à la Garderie Grand-Mère Douceur - PADEL

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par la Garderie Grand-Mère Douceur au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Cet appui ne constitue aucun engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

300/4/90 - Appui à Les Résidences St-Frédéric Inc. - PADEL

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par Les Résidences St-Frédéric Inc. au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Cet appui ne constitue aucun engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

301/4/90 - Appui au Cercle d'amitié de l'âge d'or de Dr'ville-Sud - PADEL

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par le Cercle d'amitié de l'âge d'or de Drummondville-Sud au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Cet appui ne constitue aucun engagement financier de la part de la Ville.

ADOPTÉ

302/4/90 - Annulation de soldes disponibles aux règlements d'emprunt autorisés

Attendu que la Ville de Drummondville n'aura pas besoin d'emprunter les soldes des règlements d'emprunt autorisés et approuvés, dont le détail apparaît ci-après, parce que les travaux prévus auxdits règlements ont été, soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-GUY SPÉNARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-YVAN AUBÉ,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville annule le solde des règlements apparaissant à la colonne "Solde à annuler" dans le bloc ci-dessous et représentant la partie non-empruntée de chacun des règlements d'emprunt mentionnés ci-après:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Solde à annuler</u>
1870	Aménagement - Secteur Nasquategua	118 500 \$
1876	Infrastructures - Boisé Marconi	475 000
1898	Études techniques - Honoraires prof.	3 600
1899	Égouts et aqueduc 1988	62 000
1910	Travaux municipaux - Intercepteur secteur de l'hôpital	16 500



1930	Infrastructures - Secteur Nasquategua	1 223 000
1925	Travaux municipaux - Intercepteur Des Forges	2 500
1976	Achat d'équipements de loisirs et aménagement de parcs - 1989	<u>3 000</u>
		1 904 100 \$

ADOPTÉ

303/4/90 - Enlèvement d'enseignes - Rue St-Édouard

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Service des travaux publics à enlever les enseignes limitant le stationnement à 60 minutes sur la rue St-Édouard, entre les rues Des Écoles et Lindsay.

ADOPTÉ

304/4/90 - Prévisions budgétaires 1990 - O.M.H.D.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires 1990 de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour un montant de 3 753 098 \$.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 765/10/89 du 16 octobre 1989.

ADOPTÉ

Le conseiller Bernard Loïselle s'interroge sur la décision du gouvernement de modifier le seuil d'admissibilité aux habitations à loyer modique et invite ses collègues à se pencher sur les effets d'une telle modification.

Les conseillers Gilles Fontaine et Robert Lafrenière assurent les autres membres du Conseil qu'une attention particulière sera portée à ce dossier lors de la prochaine rencontre prévue pour le 19 avril 1990.

305/4/90 - Acceptation des états financiers 1989 - O.M.H.D.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1989.

ADOPTÉ

306/4/90 - Utilisation du stationnement de l'hôtel de ville - Club d'Astronomie

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club d'Astronomie de Drummondville Inc. à utiliser le stationnement de l'hôtel de ville le 28 ou 29 avril 1990 pour une activité d'observation.

ADOPTÉ

307/4/90 - Utilisation du stationnement de l'O.Y.C. - R.A.A.Q.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Régie de l'assurance automobile du Québec à utiliser le stationnement de l'Olympia Yvan Cournoyer pour des tests pratiques de motos. L'utilisation du stationnement est consentie pour la période du 15 avril au 15 octobre 1990, à raison d'une journée par semaine.

ADOPTÉ



308/4/90 - Utilisation du stationnement des Galeries Drummond (Location Dema Inc.)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la compagnie Location Dema Inc. à utiliser le stationnement des Galeries Drummond pour la période du 9 au 22 avril 1990 afin d'y installer une piste de Go-Karts.

ADOPTÉ

309/4/90 - Utilisation du chalet St-Philippe - Club de Pétanque de Dr'Ville

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club de Pétanque de Drummondville Inc. à utiliser le terrain et le chalet St-Philippe pour ses activités estivales 1990.

ADOPTÉ

310/4/90 - Pêche sportive au parc Ste-Thérèse - 19 mai 1990

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du 175e Anniversaire de Drummondville à tenir une activité "Pêche sportive" au parc Ste-Thérèse le 19 mai 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. Ladite Corporation est également autorisée à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de l'activité.

ADOPTÉ

311/4/90 - Activité cycliste le 27 mai 1990 - Club les Cyclophiles de Dr'Ville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club les Cyclophiles de Drummondville à tenir le Rendez-vous du Vélo et le Tour Provincial Cycliste le 27 mai 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. Le Club les Cyclophiles de Drummondville est également autorisé à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux des activités.

ADOPTÉ

312/4/90 - Défilé de motocyclistes - Québécoise 90

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Québécoise 90 à tenir un défilé de motocyclistes à Drummondville les 25, 26 et 27 mai 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

313/4/90 - Addenda à la convention intervenue avec Les Loisirs de Dr'Ville-Ouest

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda à la convention intervenue avec Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. le 25 janvier 1990.

ADOPTÉ



314/4/90 - Protocole d'entente - Drummond Sports Inc. - Courts de tennis

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour la prise en charge des courts de tennis pour l'année 1990.

ADOPTÉ

315/4/90 - Protocole d'entente - Drummond Sports Inc. - Entretien des terrains de soccer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien des terrains de soccer pour l'année 1990.

ADOPTÉ

316/4/90 - Protocole d'entente - Drummond Sports Inc. - Utilisation des terrains de soccer et baseball

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation des terrains de soccer et de baseball pour l'année 1990.

ADOPTÉ

317/4/90 - Contrat de location - Drummond Sports Inc. - Opération du pro-shop à l'Olympia Yvan Cournoyer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du pro-shop à l'Olympia Yvan Cournoyer pour l'année 1990.

ADOPTÉ

318/4/90 - Contrat de location - Drummond Sports Inc. - Opération du pro-shop au Centre Marcel Dionne

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du pro-shop au Centre Marcel Dionne pour l'année 1990.

ADOPTÉ



319/4/90 - Contrat de location - Drummond Sports Inc. - Opération du restaurant au Centre Marcel Dionne

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du restaurant au Centre Marcel Dionne pour l'année 1990.

ADOPTÉ

320/4/90 - Contrat de location - Drummond Sports Inc. - Opération du bar au Centre Marcel Dionne

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du bar au Centre Marcel Dionne pour l'année 1990.

ADOPTÉ

321/4/90 - Contrat de location - Drummond Sports Inc. - Opération du bar à l'Olympia Yvan Cournoyer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de location à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du bar à l'Olympia Yvan Cournoyer pour l'année 1990.

ADOPTÉ

322/4/90 - Protocole de services - Drummond Sports Inc. - Services de secrétariat aux organismes

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de services à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour les services de secrétariat aux organismes pour l'année 1990.

ADOPTÉ

323/4/90 - Protocole de services - Drummond Sports Inc. - Entretien des équipements sportifs légers

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole de services à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien des équipements sportifs légers pour l'année 1990.

ADOPTÉ



324/4/90 - Protocole d'entente - Drummond Sports Inc. - Entretien du gymnase et des locaux utilisés par le D.O.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'entretien du gymnase et des locaux utilisés par le Drummondville Olympique pour l'année 1990.

ADOPTÉ

325/4/90 - Subvention de 2 500 \$ - Groupe de Soutien aux Jeunes Entrepreneurs

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 \$ au Groupe de Soutien aux Jeunes Entrepreneurs à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

326/4/90 - Délégation de M. Denis Péloquin - Colloque de la Corporation des gestionnaires municipaux en ressources humaines du Québec

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que M. Denis Péloquin, directeur des Ressources humaines, soit autorisé à assister au colloque annuel de la Corporation des gestionnaires municipaux en ressources humaines du Québec qui se tiendra à Gatineau les 9, 10 et 11 mai 1990.

ADOPTÉ

327/4/90 - Caution - S.D.E.D.

Attendu que la Société de Développement Économique de Drummondville a obtenu une subvention du gouvernement provincial pour la construction de la Maison Régionale de l'Industrie et du Tourisme;

Attendu que la Société de Développement Économique de Drummondville se doit d'emprunter une somme de 300 000 \$ afin de financer son projet de construction et d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire de la Société de Développement Économique de Drummondville pour le remboursement d'une somme de 300 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville;
- 2° QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents, après approbation par les autorités gouvernementales;
- 3° QUE la présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 958/12/89 du 18 décembre 1989.

ADOPTÉ



328/4/90 - Adhésion des employés de l'O.M.H.D. au régime de rentes des employés mun.

Attendu que la Ville de Drummondville a accepté de modifier son règlement de Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville;

Attendu que le règlement no. 2046 prévoit la participation de la Ville de Drummondville au Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville en regard des employés de l'Office municipal d'habitation de Drummondville;

Attendu que l'article 5.02 c) du règlement no. 1857 prévoit que la participation du personnel de l'Office municipal d'habitation de Drummondville au Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville doit être ratifiée par résolution;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'adhésion et la participation du personnel de l'Office municipal d'habitation de Drummondville au Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville et ce rétroactivement au 1er janvier 1988.

ADOPTÉ

329/4/90 - Mandat à Côté, Duclos, Baril - Plans & estimations (Centre communautaire de Drummondville-Sud)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'architectes Côté, Duclos, Baril aux fins de préparer les plans et estimations préliminaires des phases 1 à 5 inclusivement pour la mise en chantier de la construction d'un centre communautaire dans le secteur Sud de la Ville.

Les argents nécessaires pour le paiement des honoraires professionnels seront pris à même le fonds "Parcs".

ADOPTÉ

330/4/90 - Mandat à Argeco Inc. - Travaux à la piscine Ste-Thérèse

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Argeco Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux à la piscine Ste-Thérèse.

Les argents nécessaires pour le paiement des honoraires professionnels seront pris à même le fonds "Parcs".

ADOPTÉ

331/4/90 - Mandat à Blondeau & Ass. - Évaluation du montant des dommages encourus par la Ville suite à un accident

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'actuaire Blondeau & Associés aux fins d'évaluer le montant des dommages encourus par la Ville suite à un accident survenu le 26 avril 1989 et faisant l'objet d'une réclamation contre la compagnie Équipement North Line Coupling.

ADOPTÉ



332/4/90 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Dimensionnement des tuyaux pour desservir le secteur longeant la route 55

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins d'évaluer les besoins de la Ville dans le dimensionnement des tuyaux nécessaires pour desservir le secteur longeant la route 55.

Les honoraires maximums sont de l'ordre de 4 500 \$.

ADOPTÉ

333/4/90 - Convention avec la Maison de Quartier Richelieu - Parc St-Frédéric

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir avec la Maison de Quartier Richelieu pour l'entretien du parc St-Frédéric, du terrain de l'église Saint-Georges et de son cimetière pour la période de mai à octobre 1990. À cet effet, la Ville versera une somme de 3 500 \$ à l'organisme.

ADOPTÉ

334/4/90 - Convention avec Résidence L'Ermitage Inc. - Jardins du Golf, PH. III

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir avec Résidence L'Ermitage Inc. pour que les rues projetées portant les numéros de cadastre 124-455, -456, -457, -460, -461, -462, -463, -464, -465, -466, -467, -468, -469, -470, -471, -472, -473, -474, -475, -476, -477, -478, -479, -480, -481, -482, -483, -484, -485, -486, -487 et -488 du Canton de Grantham, soient rétrocédées à la Ville pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$), après que les infrastructures auront été installées et ce à la satisfaction de la Ville, le tout selon les plans et devis préparés par la firme Hamel, Beaulieu & Associés en date de mars 1990 (dossier numéro 0589053 - 4 feuillets de plan).

ADOPTÉ

335/4/90 - Activités de la Corporation du 175e Anniversaire

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville à tenir des activités extérieures selon une liste présentée au Conseil; laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long relatée.

Les activités seront sujettes à la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

336/4/90 - Résolution d'appui - Achat d'équipements pour le C.I.D.C.S.G.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté dans le cadre d'un programme spé-

ABROGÉE
PAR RÉS.
567/8/90



cial de subvention d'équipements du ministère des Affaires culturelles. Le projet consiste en l'achat d'équipements pour le Centre d'information documentaire Côte Saint-Germain et est évalué à 26 000 \$.

Participation de la Ville	6 500 \$
Participation du M.A.C.	19 500 \$.

ADOPTÉ

337/4/90 - Résolution d'appui à la position de l'U.M.Q. dans le dossier des armes à feu

Considérant que la Loi régissant les armes à feu permet à une personne de 16 ans ou plus de demander et obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu aux seules conditions de ne pas avoir fait preuve par le passé de comportement violent;

Considérant que le certificat requis pour détenir une arme à feu ne coûte qu'une dizaine de dollars seulement et donne droit à son détenteur d'acheter autant d'armes à feu qu'il le désire;

Considérant que ledit certificat n'a besoin d'être renouvelé qu'à tous les cinq ans;

Considérant qu'un jeune de 16 ans n'est pas tenu d'obtenir le consentement d'un parent ou d'un tuteur pour se procurer un permis de port d'armes à feu;

Considérant que les modifications antérieures à la loi visant un meilleur contrôle des armes ont démontré une baisse des homicides par armes à feu;

Considérant que malgré un meilleur contrôle des armes à feu au Canada, un citoyen détenteur d'un permis peut se procurer très aisément une arme militaire ou paramilitaire et que ces modèles semi-automatiques ont tous des magasins pouvant contenir jusqu'à trente cartouches;

Considérant que plus de 60% des prévenus accusés d'infractions commises au moyen d'armes à feu sont des jeunes de 16 à 24 ans;

Considérant que parmi les 1 300 suicides enregistrés au Canada en 1989, plus du tiers ont été réalisés avec une arme à feu et que la majorité des victimes étaient également des jeunes;

Considérant que plus du tiers des homicides au pays sont commis au moyen d'armes à feu;

Considérant qu'une importante proportion des vols à main armée sont réalisés avec l'aide spécifique d'une carabine ou d'un fusil de chasse;

Considérant qu'il s'établit un consensus parmi les spécialistes de la criminalité pour affirmer que la vente libre de certaines armes de chasse ou paramilitaires ou militaires représente un réel danger pour la société;

Considérant que toutes les statistiques comparatives entre des grandes villes américaines et canadiennes démontrent clairement que les mesures de contrôle des armes à feu permettent d'afficher un taux de criminalité nettement inférieur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu:

1° QUE la Ville de Drummondville, à l'instar de plusieurs grandes villes au pays qui ont publiquement exprimé que la législation actuelle est encore nettement trop permissive et leur volonté de voir se resserrer davantage le contrôle des armes à feu au pays, appuie la proposition de l'Union des Municipalités du Québec;



QUE la Ville de Drummondville demande aux gouvernements fédéral et provincial de resserrer les exigences pour l'obtention d'un permis de port d'armes, d'interdire la vente et la détention d'armes de type militaire et paramilitaire sur le territoire québécois et canadien et d'amender la législation en conséquence.

ADOPTÉ

338/4/90 - Appui au Centre Comm. de Dr'Ville-Sud Inc. - PADEL

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande d'aide financière présentée par le Centre Communautaire de Drummondville-Sud Inc. auprès du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du Programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Le projet est évalué à 98 500 \$ et la participation des différents intervenants est établie comme suit:

Participation de la Ville	50 000 \$
Participation du M.L.C.P.	39 400 \$
Participation du milieu	9 100 \$.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 285/4/90 du 9 avril 1990.

ADOPTÉ

339/4/90 - Délégation - Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que M. Denis Larocque, directeur du Service des travaux publics, soit autorisé à participer au colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique qui se tiendra à Bromont les 9, 10 et 11 septembre 1990.

ADOPTÉ

340/4/90 - Organisation des fêtes de la St-Jean (4 000 \$) - C.R.S.J.B.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 4 000 \$ au Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. pour l'organisation des fêtes de la St-Jean 1990. De plus, la Ville autorise les organisateurs à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site des fêtes.

ADOPTÉ

341/4/90 - Subvention de 100 \$ - Centre Social Louis Braille Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ au Centre Social Louis Braille Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ



342/4/90 - Avis de motion d'un règ. - Entente intermunicipale avec la
Municipalité de Saint-Nicéphore

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement prévoyant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Nicéphore relativement à la construction et à l'exploitation, par délégation de compétence en faveur de la Ville de Drummondville, d'un réseau d'égout sanitaire, d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Joseph, entre la limite des municipalités et l'intersection des boulevards Mercure et St-Joseph.

343/4/90 - Avis de motion d'un règ. - Aménagement de stationnements, réaménagement
de carrefours et réfection de terre-pleins

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 480 600 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de stationnements sur l'emprise de la voie ferrée entre les rues Marchand et Cockburn; de réaménagement des carrefours St-Joseph/Laferté et St-Joseph/Des Forges et de réfection de terre-pleins aux carrefours St-Joseph/St-Édouard et St-Joseph/St-Alphonse.

1) Aménagement de stationnements (site de la voie ferrée de Marchand à Cockburn)	179 500 \$
2) Réaménagement de carrefours	191 025
3) Réfection de terre-pleins (St-Édouard à St-Alphonse)	<u>42 400</u>
	412 925 \$
Honoraires professionnels	49 500
Frais de financement	<u>18 175</u>
TOTAL - EMPRUNT:	480 600 \$

344/4/90 - Avis de motion d'un règ. - Élargissement du boul. St-Joseph,
Phase 2

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 3 600 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 119 750 \$ pour l'exécution des travaux pour l'élargissement du boulevard St-Joseph, entre la rue Marconi et la limite Sud de la Ville de Drummondville - Phase 2.

Coût des travaux:	3 225 000 \$
Honoraires professionnels:	315 000
Frais de financement:	<u>60 000</u>
	3 600 000 \$
<u>Moins</u> subvention du ministère des Transports:	<u>2 480 250</u>
Part de la Ville - EMPRUNT:	1 119 750 \$

345/4/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2048

Lecture est donnée du règlement no. 2048 modifiant le tarif de fourniture de services municipaux (1990).

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



346/4/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2050

Lecture est donnée du règlement no. 2050 prévoyant un emprunt de 150 000 \$ pour compléter l'achat d'équipements informatiques (quincaillerie et logiciels) pour le Service de la sécurité publique, déjà prévu au règlement no. 1978.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2050 et ce de 9 heures à 19 heures le 2 mai 1990.

Informations des membres du Conseil

Ouverture de la pétanque (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière invite la population à assister le 2 mai 1990 à l'inauguration du jeu de pétanque installé au parc Mathieu.

Nettoyage du réseau d'aqueduc (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle à la population que le Service des travaux publics procède actuellement au nettoyage du réseau d'aqueduc.

De plus, il informe les drummondvillois que la première cueillette annuelle de gros rebuts se tiendra du 7 au 11 mai 1990.

M. Gérald Lapierre, d.g.a., Services au public et environnement urbain, commente l'opération balayage et assure les élus et la population que tout est mis en oeuvre pour procéder rapidement.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 7 mai 1990**.

347/4/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therese Lejoie
Greffière

Genevieve Gauthier
Mairesse

24 avril 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 24 avril 1990 à 17h30, **sous la présidence du maire suppléant, M. Paul-André Jolin**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain.

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

348/4/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

349/4/90 - Adoption du projet de règlement divisant la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux

L'assistant-greffier dépose le projet de règlement concernant la division de la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux, lequel projet sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement concernant la division de la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux soit adopté;
- 2° QUE le projet de règlement soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;



3° QU'une copie de ce projet de règlement soit transmise à la Commission de la représentation électorale du Québec.

ADOPTÉ

Période de questions

M. Reynald Forcier, journaliste, demande des précisions sur les changements apportés aux districts électoraux numéros 8 et 9.

Les membres du Conseil fournissent à M. Forcier les explications nécessaires.

350/4/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ


.....
Assistant-greffier


.....
Maire suppléant

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

7 mai 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 7 mai 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

Proclamation - "Semaine de la police"

Madame la mairesse proclame la semaine du 13 au 19 mai 1990 "Semaine de la police".

Proclamation - "Mois de l'environnement"

Madame la mairesse proclame le mois de mai "Mois de l'environnement" et rappelle à la population que le thème retenu cette année est "Le développement durable: le défi des années 90".

351/5/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 43A. Évaluation des coûts pour l'ensemble de la papeterie de la Ville.
(M. Bernard Loiselle)
- 43B. Activités des fêtes du 175e anniversaire:
- Pêche sportive familiale
- Rendez-vous du vélo (M. Bernard Loiselle)
- 43C. Projet de cueillette sélective (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ



352/5/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 avril 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 avril 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

353/5/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 24 avril 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 24 avril 1990 à 17h30 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

354/5/90

- 1- CAMION P.T.C. 34 000 LB (6 ROUES) et CAMION P.T.C. 56 000 LB (10 ROUES)
(Soumissions ouvertes le 25 avril 1990)

	<u>Soumissionnaires</u>	
	<u>FREIGHLINER M.B.</u> <u>SHERBROOKE INC.</u>	<u>CENTRE DU CAMION</u> <u>BEAUDOIN INC</u>
Camion 56 000 lb (10 roues)	72 775,00 \$	68 995,00 \$
Camion 34 000 lb (6 roues)	95 167,00	79 900,00
MOINS: Allocation sur échange de		
- Camion 27 500 lb (6 roues), 1977 Chevrolet	(1 400,00)	(1 000,00)
- Camion 48 000 lb (10 roues), 1975 International	<u>(1 600,00)</u>	<u>(1 200,00)</u>
	164 942,00 \$	146 695,00 \$
T.V.P. 9%	<u>14 844,78</u>	<u>13 202,50</u>
TOTAL:	179 786,78 \$	159 897,50 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de Centre du Camion Beaudoin Inc. pour un montant total de 159 897,50 \$, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

355/5/90

- 2- MÉLANGE BITUMINEUX (ASPHALTE ROUTIER)
(Soumissions ouvertes le 18 avril 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ASPHALTE DRUMMOND INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	76 300,00 \$
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	75 101,00 \$



Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

356/5/90

3- **SYSTÈME DE RAYONNAGE MOBILE**
(Soumissions ouvertes le 18 avril 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMEX INC. 500 Lauzon Drummondville	22 933,00 \$
. MONTEL INC. 6969 Transcanadienne St-Laurent	23 260,00 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la soumission de **Drummex Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

357/5/90

4- **PIERRE CONCASSÉE**
(Soumissions ouvertes le 17 avril 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chacun des items détaillés au tableau en annexe:

- **CARRIÈRE ST-FRANÇOIS LTÉE** pour un montant total approximatif de: 8 677,76 \$
- **SINTRA INC.** pour un montant total approximatif de: 30 044,22 \$.

ADOPTÉ

358/5/90

5- **PEINTURE 1990 (TP-90-07)**
(Soumissions ouvertes le 2 mai 1990)

	<u>Soumissionnaires</u>	
	<u>G. & L. VADEBONCOEUR</u>	<u>COURCHESNE & FILS</u>
- Poste de police	6 355 \$	6 880 \$
- Hôtel de ville	2 425 \$	3 105 \$
- C.I.D.C.S.G.	3 195 \$	3 960 \$
- Garage municipal	3 895 \$	6 300 \$
- Centre Marcel Dionne	7 580 \$	5 680 \$
- Chalet St-Philippe	280 \$	250 \$
- Chalet Guilbault	1 450 \$	1 125 \$
- Fontaines (2)	740 \$	950 \$
- La Roche-sur-Yon	1 145 \$	600 \$

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour les items ci-après mentionnés:



- G. & L. Vadeboncoeur Inc. :	- Poste de police	6 355 \$
	- Hôtel de ville	2 425
	- C.I.D.C.S.G.	3 195
	- Garage municipal	3 895
	- Fontaines	740
		<hr/> 16 610 \$
- Courchesne & Fils Inc. :	- Centre Marcel Dionne	5 680 \$
	- Chalet Guilbault	1 125
		<hr/> 6 805 \$

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements.

De plus, la greffière donne lecture d'une lettre de M. Yvon Picotte, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation, traitant de l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Drummondville par la municipalité de Saint-Charles de Drummond.

359/5/90 - Dérogation mineure - Immeuble sis au 445 St-Jean

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble du marché public situé au 445 rue St-Jean;

Considérant que la dérogation mineure consiste à permettre une hauteur de bâtiment de un (1) étage pour le futur marché public;

Considérant qu'à la grille des usages et normes de la zone sous étude, il est stipulé que le nombre d'étages minimum pour un bâtiment est de deux (2);

Considérant que le marché public actuel est d'un (1) étage;

Considérant que la dérogation mineure demandée permettrait que le projet de construction du futur marché public soit d'un (1) étage;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation mineure ne porte ni sur l'usage, ni sur la densité d'occupation au sol;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 445 St-Jean afin de permettre une hauteur de bâtiment d'un (1) étage pour le projet de construction du futur marché public.

ADOPTÉ

360/5/90 - Autorisation au C.R.S.J.B. - Fête Champêtre des Bénévoles

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. à tenir la Fête Champêtre des Bénévoles au parc St-Jean-Baptiste le 19 août 1990 et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur les lieux de l'événement; le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ



361/5/90 - Études d'alternatives - Usine d'épuration

Attendu que la Ville de Drummondville participe au programme d'assainissement des eaux depuis 1985;

Attendu que dans le programme d'assainissement des eaux, la construction d'une usine d'épuration des eaux a toujours été un point stratégique;

Attendu que la Ville de Drummondville devra prendre une décision importante quant à la situation de l'usine d'épuration et du mode de traitement des eaux;

Attendu que les coûts engendrés par une telle décision représentent des sommes importantes au budget de la Ville;

Attendu que la Ville de Drummondville désire prendre une décision éclairée sur le sujet;

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement du Québec de réaliser des études d'alternatives quant aux deux sites potentiels à l'établissement de l'usine d'épuration et aux deux modes de traitement des eaux.

ADOPTÉ

362/5/90 - Protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques - Entretien du stade municipal

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. pour l'entretien du stade municipal.

ADOPTÉ

363/5/90 - Délégation de Mlle Anik Bonvouloir - Conférence traitant du Rezonage

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que Mlle Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme, soit autorisée à participer à une conférence traitant du Rezonage et organisée par The Canadian Institute, laquelle se tiendra à Montréal le 24 mai 1990.

ADOPTÉ

364/5/90 - Délégation de M. Christian Chaput - Assemblée générale de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation, soit autorisé à assister à l'assemblée générale annuelle de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec qui se tiendra à St-Hyacinthe le 18 mai 1990.

ADOPTÉ

365/5/90 - Subvention de 100 \$ - Société canadienne de la Croix-Rouge

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ



366/5/90 - Demande au min. de l'Environnement - Surveillance accrue au niveau du rejet des eaux de lexiviation du site d'enfouissement sanitaire

Considérant que la Ville de Drummondville s'approvisionne à même la rivière St-François pour distribuer l'eau potable aux contribuables des municipalités de Drummondville, St-Nicéphore, Grantham-Ouest et St-Charles de Drummond;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec investit avec les municipalités précitées des sommes importantes dans la dépollution de la rivière St-François;

Considérant la présence d'un site d'enfouissement sanitaire localisé rue Gagnon à St-Nicéphore;

Considérant que les eaux de lexiviation du site d'enfouissement sanitaire doivent être traitées avant rejet au cours d'eau;

Considérant que le cours d'eau récepteur des eaux de lexiviation se déverse dans la rivière St-François en amont de l'usine de traitement d'eau de la Ville de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement du Québec d'effectuer une surveillance accrue au niveau du rejet des eaux de lexiviation après traitement pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes de rejet édictées par le ministère;
- 2° QU'une copie des résultats d'analyses soit soumise à la Ville de Drummondville;
- 3° QUE le ministère de l'Environnement du Québec procède de façon hebdomadaire à l'inspection du site d'enfouissement sanitaire pour s'assurer que la nature des déchets solides enfouis soit conforme aux normes édictées par le ministère en vertu du permis émis pour ce site d'enfouissement et qu'une copie du rapport d'inspection soit transmise à la Ville;
- 4° QUE la Ville de Drummondville demande l'appui des municipalités de la MRC de Drummond afin de faire pression auprès du ministère de l'Environnement du Québec;
- 5° QU'une copie de la présente résolution soit adressée au ministre de l'Environnement, au député provincial et à la Municipalité Régionale de Comté de Drummond.

ADOPTÉ

367/5/90 - Appui au Club de nage synchronisée Les Nixines - PADEL

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie le projet présenté par le Club de nage synchronisée Les Nixines au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir.

Cet appui ne représente aucune participation financière de la Ville.

ADOPTÉ

368/5/90 - Amendement à la rés. 60/2/90 - Remboursement des coûts de location (Outils de décarcération)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la résolution



no. 60/2/90 du 5 février 1990 soit amendée de façon à ajouter le paragraphe suivant, après l'item intitulé "Intervenants":

" Les demandes d'intervention pour les outils de décarcération dans les municipalités où les autorités n'ont pas donné suite au protocole d'entente proposé par la Ville de Drummondville, seront facturées au demandeur à qui incombe l'obligation de fournir la désignation municipale où est requise l'intervention. "

ADOPTÉ

369/5/90 - Permis - Loi sur la publicité le long des routes

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en septembre 1989 la Loi sur la publicité le long des routes;

Attendu que la Ville de Drummondville est touchée par l'application de ladite Loi;

Attendu que ladite Loi suggère que les municipalités prennent charge de l'émission des permis;

Attendu que ladite Loi n'alloue aucun budget supplémentaire aux municipalités pour effectuer le travail;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville informe le ministre des Transports que son Service de l'habitation est autorisé à émettre des permis en conformité avec la Loi sur la publicité le long des routes à la condition expresse que les revenus qui en découlent soient remis à la Ville.

ADOPTÉ

370/5/90 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Travaux d'éclairage de rues

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'éclairage de rues de la Ville.

ADOPTÉ

371/5/90 - Mandat à Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. - Travaux d'aménagement et de pavage de rues

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement et de pavage de rues, le tout tel que prévu au règlement no. 2039.

ADOPTÉ

372/5/90 - Mandat à Les Consultants Audet et Associés Inc. - Travaux de construction et réfection de trottoirs et de bordures de rues

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants Audet et Associés Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de construction et réfection de trottoirs et de bordures de rues, le tout tel que prévu au règlement no. 2039.

ADOPTÉ



373/5/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux dans
Les Jardins du Golf (Ph. III)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour la réalisation des travaux dans le secteur Les Jardins du Golf - Phase III. Les coûts seront remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

374/5/90 - Mandat à Hamel, Beaulieu & Ass. - Travaux dans Les Jardins du
Golf (Ph. III)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins d'effectuer la surveillance des travaux dans le secteur Les Jardins du Golf - Phase III. Les honoraires maximums représentent 4% du montant des travaux et sont remboursables à la Ville par le promoteur.

ADOPTÉ

375/5/90 - Choix d'un soumissionnaire - Régime d'assurances collectives

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions pour son régime d'assurances collectives;

Attendu que la Ville de Drummondville a reçu deux soumissions conformes;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **La Personnelle Vie** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme, le tout tel que démontré à l'analyse de soumissions préparée par J.L. Paillé & Cie Ltée en date du 2 mai 1990.

ADOPTÉ

376/5/90 - Cotisation spéciale à l'U.M.Q. (3 602 \$) - Crise fiscale

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le trésorier de la Ville de Drummondville soit autorisé à émettre un chèque de 3 602 \$ à l'Union des municipalités du Québec en paiement d'une cotisation spéciale pour la réalisation du plan d'action relatif à la crise fiscale.

ADOPTÉ

Madame la mairesse et le conseiller Bernard Loïselle résument le congrès de l'U.M.Q. et précisent certaines actions prises par les municipalités.

377/5/90 - Tarification - Bibliothèques municipales

Attendu que le gouvernement du Québec s'apprête à amender la Loi sur les bibliothèques publiques de façon à interdire aux municipalités de tarifier certains services;

Attendu que ce même gouvernement par ce projet de Loi vient directement à l'encontre des modifications législatives qu'il a votées en décembre 1988;

Attendu que ces modifications à la Loi sur la fiscalité municipale encourageaient les municipalités à recourir à la tarification pour le financement des dépenses reliées aux biens, aux services ou aux équipements fournis aux usagers;

Attendu que la responsabilité des bibliothèques publiques relève des municipalités;

Attendu que le gouvernement provincial remet en question la gratuité de certains services jugés essentiels tels que la justice, la sécurité publique, l'éducation et la santé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au gouvernement du Québec d'abandonner son intention de légiférer en vue d'interdire la tarification de certains services dans les bibliothèques publiques autonomes ou de subventionner les municipalités pour cette perte de revenus.

Une copie de cette résolution est transmise à:

- M. Robert Bourassa, premier ministre;
- Mme Lucienne Robillard, ministre des Affaires culturelles;
- M. Francis Dufour, député de Jonquière;
- M. André Boulerice, délégué aux Affaires culturelles de l'Opposition officielle;
- M. Jean-Guy St-Roch, député du comté de Drummond;
- M. Jean-Louis Desrosiers, président de l'U.M.Q.

ADOPTÉ

378/5/90 - Entente avec la S.Q.A.E. - Poste de pompage Mercure

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente à intervenir avec la Société québécoise d'assainissement des eaux pour l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la Ville et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux municipaux faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

ADOPTÉ

379/5/90 - Résolution d'adjudication à R. Guilbeault Construction Inc.

Considérant que la Ville de Drummondville a signé une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement et que la Ville demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres no. 160-3-56-41-36 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux suivants: Branchement d'égout du chalet du parc Poirier et du lot 6-11-P;

Considérant qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur R. Guilbeault Construction Inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 396 818,97 \$;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le fonds général tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 90-01 émis par le trésorier de la Ville de Drummondville;



Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville adjuge à R. Guilbeault Construction Inc. le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 8 716,07 \$ tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées;
- 2° QUE la Ville de Drummondville désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville, le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 8 716,07 \$ tel qu'adjugé par la présente résolution.

ADOPTÉ

380/5/90 - Protocole d'entente avec Les Gestions Yves Poisson Inc. - Installation d'annonces publicitaires dans les abribus

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente avec Les Gestions Yves Poisson Inc. pour la vente et l'installation d'annonces publicitaires dans les abribus.

ADOPTÉ

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2050

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2050 prévoyant un emprunt de 150 000 \$ pour compléter l'achat d'équipements informatiques pour le Service de la sécurité publique.

381/5/90 - Acceptation du compte rendu (18/4/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 18 avril 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

382/5/90 - Installation d'enseignes - Stationnement rue St-Georges

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue St-Georges, entre la borne-fontaine et le 420 rue St-Georges sur une distance de 36 pieds.

ADOPTÉ

383/5/90 - Installation de panneaux "Attention à nos enfants" - Rues Chabot, Roberge et Beauchemin

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à installer des panneaux "Attention à nos enfants" sur les rues Chabot, Roberge et Beauchemin.

ADOPTÉ



384/5/90 - Relocalisation de la piste cyclable, rue Cartier

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville soit autorisé à relocaliser la piste cyclable de la rue Cartier, entre les rues Celanese et Lafontaine, de façon à la transférer du côté Sud de la rue.

ADOPTÉ

Le conseiller Bernard Loïselle quitte son siège.

385/5/90 - Acceptation du compte rendu (18/4/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 18 avril 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'avril 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

Le conseiller Bernard Loïselle reprend son siège.

386/5/90 - Délégation de M. Gilles Fontaine et d'un fonctionnaire - Colloque régional (04) d'environnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Gilles Fontaine, conseiller, et un fonctionnaire municipal soient autorisés à participer au premier colloque régional (04) d'environnement municipal Desjardins qui se tiendra à Trois-Rivières le 5 juin 1990.

ADOPTÉ

387/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règ. no. 1857

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1857 concernant le Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, tel que déjà amendé par les règlements nos 1908, 1936 et 2046.

388/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Réglementer le port de couteaux

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement afin de réglementer le port de couteaux ou autres objets similaires (armes blanches) dans les limites de la Ville de Drummondville.

389/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règ. no. 1359

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 1359 de manière à prohiber la garde d'animaux lors de fêtes populaires et à modifier l'amende prévue audit règlement.



390/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2054

Lecture est donnée du règlement no. 2054 prévoyant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Nicéphore relativement à la construction et à l'exploitation, par délégation de compétence en faveur de la Ville de Drummondville, d'un réseau d'égout sanitaire, d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Joseph, entre la limite des municipalités et l'intersection des boulevards Mercure et St-Joseph.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

391/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2056

Lecture est donnée du règlement no. 2056 décrétant une dépense de 3 600 000,00 \$ et un emprunt de 1 119 750,00 \$ pour l'exécution des travaux d'élargissement du boulevard St-Joseph, entre la rue Marconi et la limite Sud-Est de la Ville de Drummondville - Phase 2.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2056 et ce de 9 heures à 19 heures le 16 mai 1990.

Informations des membres du Conseil

Décès

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Joseph Dubreuil, beau-père de M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général de la Ville;
 - Mme Marie-Louise Beaulieu, belle-mère de M. Jacques Vanasse, contremaître au Service des loisirs et parcs;
 - Mme Gervais, belle-soeur de M. Jean-Guy Spénard, conseiller municipal;
- et offre de sincères condoléances aux familles.

Évaluation des coûts de la papeterie de la Ville (M. Bernard Loiselle)

Dans le cadre du mois de l'environnement, le conseiller Bernard Loiselle souhaite qu'une évaluation des coûts soit faite pour l'ensemble de la papeterie de la Ville de façon à comparer l'utilisation du papier régulier au papier recyclé.

M. Loiselle démontre également que la Ville prend des actions pour améliorer l'environnement.



Activités des fêtes du 175e anniversaire (M. Bernard Loiselle)

Dans le cadre des fêtes du 175e anniversaire, le conseiller Bernard Loiselle rappelle que deux activités majeures et à prix populaire se tiennent en mai et il invite toute la population à participer à la pêche sportive le 19 mai et au Rendez-vous du vélo le 27 mai.

Projet de cueillette sélective (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine souligne que la Ville de Drummondville participe à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens par le projet de cueillette sélective. Il souhaite que le projet s'étende à toute la municipalité.

Cueillette des gros rebuts (M. Paul-André Jolin)

M. Paul-André Jolin rappelle à la population que la cueillette des gros rebuts se fait du 7 au 11 mai 1990.

Situation financière de la Corporation du 175e anniversaire

La conseillère Denise Boisclair-Poirier demande qu'un rapport sur la situation financière de la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville soit déposé au Conseil.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Mme Caroline Pratte, journaliste au poste de radio C.J.D.M., demande quels sont les sites choisis pour la future usine d'épuration et quel est l'échéancier pour la construction?

Mme Francine Ruest-Jutras indique que deux (2) sites font l'objet des discussions: un étant situé 1/3 à Drummondville et 2/3 à Saint-Charles de Drummond et un autre situé à Grantham-Ouest. D'ici l'automne 90, une décision devrait être prise.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 22 mai 1990.**

392/5/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Therese Lejoie*.....
Greffière

Francine Ruest-Jutras
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

14 mai 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 14 mai 1990 à 17h00, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
Me Claudé Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

393/5/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

394/5/90 - Adoption du projet de règlement no. 2053

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2053 amendant le règlement de zonage no. 1850 dans le but d'inclure les nouveaux termes "établissement" et "érotique" à l'article 1.2.6 intitulé "Terminologie" et d'ajouter une nouvelle utilisation dominante sous l'article 4.2.7 intitulé "autre usage" ainsi qu'un sous-article 4.2.7.1 appelé "prohibitions générales" concernant les établissements érotiques, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ



395/5/90 - Autorisation à la Corporation du 175e anniversaire - Cantines mobiles

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville Inc. à utiliser les services de cantines mobiles dans les parcs où se tiennent les activités du 19 et du 27 mai 1990.

ADOPTÉ

Période de questions

M. Raynald Forcier, journaliste, demande des explications sur le projet de règlement no. 2053.

Mme Céline Trottier, conseillère, et Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques, résumant ledit projet de règlement.

Mme Caroline Pratte, journaliste, veut savoir si tout le territoire de la Ville est touché par la réglementation et si le règlement vient à l'encontre de la charte des droits et libertés.

Madame la mairesse déclare qu'effectivement tout le territoire de la Ville est visé et que l'on ne s'est pas penché sur la charte.

396/5/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Thérèse Levesque*.....
Greffière

.....*Genevieve Gauthier*.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

22 mai 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 mai 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

397/5/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel après y avoir ajouté l'item suivant:

- 36B. Avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 215 400 \$ pour l'aménagement de stationnements sur le site de la voie ferrée de Marchand à Cockburn (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ

398/5/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 mai 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mai 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



399/5/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 14 mai 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 14 mai 1990 à 17h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

400/5/90

1- RÉFECTION, PAVAGE - PISCINE DU PARC STE-THERÈSE
(Soumissions ouvertes le 22 mai 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 2065 Laviolette Drummondville	58 359,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS GÉNICO INC. 1380 boul. St-Joseph Ouest Grantham-Ouest	59 167,00 \$
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	59 583,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS DRUMCO INC. 2420 Sigouin Drummondville	58 990,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Construction Drummond Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Club de l'Age d'Or Immaculée-Conception
- Centre d'action bénévole de la région de Drummondville
- Ateliers du Centre du Québec Inc.
- M. F. Gaston Turgeon, s.c.
- Les Grands du Sport à Drummondville.

La greffière fait également mention de lettres d'appui de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond et de la Ville d'Asbestos (démarches de la Ville afin que le Groupe de Travail, Train Rapide Québec-Ontario considère le passage d'un service passager à grande vitesse à Drummondville).



401/5/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 16 avril au 22 mai 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 132 261,95 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

L'adoption des comptes soulève une discussion sur le dossier Cherbourg.

Madame la mairesse demande le vote sur la proposition.

Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Bernard Loïselle
Mme Céline Trottier
M. Gilles Fontaine

Votent CONTRE

M. Robert Lafrenière
(compte de Me Jean Prince)
M. Jean-Marie Boisvert
(compte de Me Jean Prince)
Mme Denise Boisclair-Poirier
(comptes de Me Jean Prince,
Me Claude Vallières et Me Paul Biron)

Madame la mairesse déclare la proposition adoptée à la majorité.

ADOPTÉ

402/5/90 - Mandat à Me Denis Gariépy - Acquisition du lot 159-358

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Denis Gariépy, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte d'acquisition du lot 159-358 du cadastre du Canton de Grantham, propriété actuelle de Mme Thérèse Gendron Biron. Cette vente est consentie pour la somme nominale de 1,00 \$.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

403/5/90 - Descente de boîtes à savon - Club Optimiste St-Simon

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. à tenir une descente de boîtes à savon à la côte Leblanc le 16 juin 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

404/5/90 - Achat de certains lots de la faillite du C.E.E.D.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville se porte acquéreur des biens décrits comme étant les lots 2, 3 et 4 de l'avis de vente par soumissions dans l'affaire de la faillite du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville et ce pour le prix de 50 000 \$ payable comptant lors de la prise de possession.

ADOPTÉ



405/5/90 - Projet de construction d'un 30 logements sur la 104e Avenue - S.H.Q.

Considérant qu'en date du 19 février 1990, le Conseil de la Ville de Drummondville a adopté une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a retenu la demande de la Ville de Drummondville et prévoit la réalisation de trente (30) unités de logements pour familles à faible revenu;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a proposé un programme de construction comprenant trente (30) unités de logements d'une chambre à coucher;

Considérant que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'habitation du Québec a arrêté son choix sur le terrain portant le numéro de lot 103-179 du cadastre du Canton de Wickham, situé sur la 104e Avenue et appartenant à la Succession Yvonne Marchesseault;

Considérant que la Ville de Drummondville est d'accord sur le programme de construction et le choix du terrain retenus par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'habitation du Québec,

- 1° la Ville de Drummondville approuve le programme de construction proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 2° la Ville de Drummondville approuve le choix du terrain proposé par la Société d'habitation du Québec;
- 3° la Ville de Drummondville s'engage à fournir à ses frais les infrastructures nécessaires jusqu'à la limite de lot et ce, pour le début de la construction;
- 4° la Ville de Drummondville s'engage à procéder aux démarches de modification de règlement, sujet aux approbations prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, si le zonage n'est pas adéquat;
- 5° la Ville de Drummondville s'engage à participer au déficit d'exploitation généré par le projet.

ADOPTÉ

406/5/90 - Appui au Réseau d'aide Le Tremplin - Exemption de taxe foncière

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la demande formulée par le Réseau d'aide Le Tremplin inc. auprès de la Commission municipale du Québec pour une exemption du paiement de la taxe foncière sur l'immeuble sis au 255 Dorion, Drummondville, en vertu de la Loi sur la Fiscalité municipale.

La Ville de Drummondville informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet au bon jugement de cette Commission et qu'elle accepte d'avance sa décision.

ADOPTÉ



407/5/90 - Campagne de financement - Société de Zoothérapie de Drummondville

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Société de Zoothérapie de Drummondville Inc. à tenir sa campagne de financement du 1er au 30 juin 1990.

ADOPTÉ

408/5/90 - Tenue d'un marchethon - Mouvement Scouts et Guides de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Mouvement Scouts et Guides de Drummondville à tenir un marchethon le 3 juin 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

409/5/90 - Pique-nique annuel au parc Milette - Église Baptiste de la Foi

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Église Baptiste de la Foi à tenir son pique-nique annuel au parc Milette le 8 juillet 1990 ou le 15 juillet 1990 en cas de pluie, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

410/5/90 - Utilisation des parcs - Maximum corps de tambours & clairons

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Maximum corps de tambours & clairons inc. à utiliser les espaces verts (parcs) de la Ville pour les pratiques durant la saison estivale 1990.

ADOPTÉ

411/5/90 - Délégation - Assemblée générale du CRLCQ

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, M. Bernard Loïselle, conseiller, ainsi que MM. André Paquet, directeur Services loisirs et action communautaire, Alain Boisvert, coordonnateur des loisirs et parcs, et Pierre Meunier, régisseur, soient autorisés à participer à l'assemblée générale annuelle du Conseil régional de loisir Centre du Québec Inc. qui se tiendra à Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 30 mai 1990.

ADOPTÉ

412/5/90 - Protocole d'entente avec la Société d'Agriculture

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'Agriculture du District de Drummond pour la location et l'entretien des terrains, bâtisses et accessoires de la Ville sur les lots 126-2-4 et 126-2-5 du cadastre du Canton de Grantham pour la période du 8 mai au 31 décembre 1990.

ADOPTÉ



413/5/90 - Annulation de servitudes d'utilités publiques - Cascades Sentinel Inc., Les Produits Industriels de Haute Température Pyrotek et Teinturiers Élite

Considérant que la Ville de Drummondville, représentée par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux, établira des servitudes perpétuelles pour une conduite d'égout contre des parties de lots appartenant à Cascades Sentinel Inc., Les Produits Industriels de Haute Température Pyrotek Inc. et Teinturiers Élite Inc.;

Considérant qu'il s'agit d'une relocalisation d'une conduite d'égout et d'aqueduc qui existait déjà sur d'autres parties de lots appartenant aux mêmes propriétaires;

Considérant que les anciennes servitudes ne sont plus nécessaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville annule les servitudes d'utilités publiques qui ne sont plus nécessaires vu leur nouvelle relocalisation, et plus particulièrement:

a) annule les servitudes enregistrées sous les numéros 153908 le 17 octobre 1963, 163999 le 3 novembre 1965 et 182901 le 24 février 1970, contre les parties de lots appartenant à **Cascades Sentinel Inc.**, aux droits de Indusfoam Canada Inc., plus spécifiquement décrites comme suit:

DÉSIGNATION

1. Une lisière de terrain, de figure rectangulaire, mesurant dix pieds (10') de largeur sur cent cinquante pieds (150') de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, connue et désignée comme étant les dix pieds Nord-Est du lot cent vingt de la subdivision officielle du lot cent quarante-trois (143-120 Ptie N.E.), au cadastre officiel du canton de Grantham, comté de Drummond, ainsi bornée: Au Nord-Est, par une partie du lot 143-126, au Sud-Ouest, par le résidu dudit lot 143-120, au Sud-Est, par partie du lot 143-119 et au Nord-Ouest, par une partie du lot 143-121, tous du même cadastre.

2. Une lisière de terrain mesurant dix pieds (10') de largeur sur quinze pieds (15') de longueur, plus ou moins, mesure anglaise, comme étant les dix pieds (10') Nord-Est d'une partie de la subdivision cent vingt-et-un du lot originaire cent quarante-trois (143-121 Ptie) au cadastre officiel du canton de Grantham, comté de Drummond, ainsi bornée: au Nord-Est, par une partie du lot 143-126, au Nord-Ouest, par une partie du lot 143-137, au Sud-Ouest, par le résidu dudit lot partie 143-121 et au Sud-Est, par la partie de lot 143-120 décrite en 1.

3. Un emplacement de figure rectangulaire mesurant soixante-six pieds (66') dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest, par une profondeur de cent soixante-cinq pieds (165') dans ses lignes Sud-Ouest et Nord-Est contenant une superficie de dix mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (10 890 pieds carrés), le tout plus ou moins, mesure anglaise, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Grantham comme étant une partie de la subdivision cent vingt-six du lot originaire cent quarante-trois (143-126 Ptie) borné comme suit: au Nord-Est, partie par le lot 143-127 et partie par la partie non subdivisée du lot 143 au Sud-Est, par une autre partie dudit lot numéro 143-126, au Sud-Ouest, par le lot numéro 143-120 et par une partie du lot 143-121 et au Nord-Ouest, par une partie du lot 143-137 (143-126 Ptie).

b) annule les servitudes enregistrées sous les numéros 156408 le 22 mai 1964 et 183229 le 25 mars 1970, contre les parties de lots appartenant à **Les Produits Industriels de Haute Température Pyrotek Inc.**, plus spécifiquement décrites comme suit:



DÉSIGNATION

1. Une lisière de terrain, de figure irrégulière, mesurant dix pieds (10') de largeur sur quatre cent un pieds et huit dixièmes (401,8') de profondeur dans sa ligne Nord-Est, plus ou moins, mesure anglaise, connue et désignée comme étant les dix pieds Nord-Est du lot cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot cent quarante-trois (143-119 Ptie N.E.), au cadastre officiel du canton de Grantham, comté de Drummond, ainsi bornée: Au Nord-Est, par une partie du lot 143-126 Grantham, au Nord-Ouest, par partie du lot 143-120, au Sud-Ouest, par le résidu dudit lot 143-119 et au Sud-Est, par partie du lot 142B appartenant au Pacifique Canadien.

2. Une lisière de terrain connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Grantham, comme étant une partie du lot cent vingt-six de la subdivision du lot originaire cent quarante-trois (143-126) de figure trapézoïdale, bornée vers le Nord-Est par une partie non subdivisée du lot 143, vers le Sud-Est par le lot 142B (C.P.R.), vers le Sud-Ouest par le lot 143-119, et vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 143-126; mesurant trois cent soixante-cinq pieds et un dixième (365,1'), soit cent onze mètres et vingt-huit centièmes (111,28 m) dans sa ligne Nord-Est, soixante-quinze pieds et cinq dixièmes (75,5'), soit vingt-trois mètres et un centième (23,01 m) dans sa ligne Sud-Est, quatre cent un pieds et huit dixièmes (401,8'), soit cent vingt-deux mètres et quarante-sept centièmes (112,47 m) dans sa ligne Sud-Ouest, et soixante-six pieds (66'), soit vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) dans sa ligne Nord-Ouest; ayant une superficie de vingt-cinq mille trois cent huit pieds carrés (25 308 p.c.), soit deux mille trois cent cinquante-et-un mètres carrés et dix-neuf centièmes (2 351,19 m.c.).

c) annule les servitudes enregistrées sous les numéros 158948 le 15 octobre 1964, 163999 le 3 novembre 1965 et 182890 le 23 février 1970, contre les lots appartenant à **Teinturiers Élite Inc.**, maintenant décrits comme suit:

DÉSIGNATION

Un lot ou emplacement connu et désigné au cadastre officiel du canton de Grantham, comme étant la subdivision officielle numéro cent trente-sept du lot originaire cent quarante-trois (143-137, Grantham).

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville lesdits actes, à accepter que les actes renferment toutes les clauses usuelles à semblables actes, à ratifier tous changements jugés opportuns et à signer tous les autres documents y relatifs.

ADOPTÉ

414/5/90 - Campagne de financement - Centre d'accueil de l'Hôpital Ste-Croix

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité des bénéficiaires du centre d'accueil de l'Hôpital Ste-Croix à tenir sa campagne de financement à la fin du mois de juin 1990.

ADOPTÉ

415/5/90 - Vente d'un terrain industriel - Compagnie Gesmoco Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Gesmoco Inc. une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 3 715,5 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 24 mai 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6019), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit huit mille vingt-cinq dollars et quarante-huit cents (8 025,48 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

416/5/90 - Subvention de 300 \$ - Association Québec-France

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 300 \$ à l'Association Québec-France à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

417/5/90 - Acceptation du procès-verbal (1/5/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1er mai 1990 soit accepté, sauf la résolution no. 90.05.05, et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

418/5/90 - Acceptation du compte rendu (8/5/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 8 mai 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

419/5/90 - Acceptation du compte rendu (16/5/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 16 mai 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

420/5/90 - Enlèvement d'enseignes - Rue St-Philippe

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à enlever les enseignes limitant le stationnement à 60 minutes sur la rue St-Philippe, entre le boulevard St-Joseph et la rue Demers.

ADOPTÉ



421/5/90 - Installation d'enseignes - Face au 607 Lindsay

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes face au 607 rue Lindsay.

ADOPTÉ

422/5/90 - Inscription au concours "Villes, villages et campagnes fleuries du Québec"

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville s'inscrive au concours "Villes, villages et campagnes fleuries du Québec", édition 1990 qui se tiendra sous le thème "Réseau routier".

ADOPTÉ

423/5/90 - Protocole d'entente avec M. Denis Daigle - Recherche historique

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec M. Denis Daigle pour la recherche historique sur la Poudrerie de Drummondville.

ADOPTÉ

424/5/90 - Bail emphytéotique avec la S.D.E.D.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail emphytéotique à intervenir avec la Société de Développement Économique de Drummondville Inc. sur le lot 173-134 du cadastre du Canton de Grantham. Ledit bail est consenti pour une durée de vingt (20) ans et contient toutes les clauses usuelles.

ADOPTÉ

425/5/90 - Délégation de M. Jean Fortier - Colloque "Vieillir sans violence"

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le capitaine Jean Fortier du Service de la sécurité publique soit autorisé à participer au colloque "Vieillir sans violence" qui se tiendra à Montréal les 10, 11 et 12 octobre 1990.

ADOPTÉ

Dépôt du rapport trimestriel 1990

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport trimestriel du trésorier pour la période du 1er janvier au 31 mars 1990.

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2056

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2056 décrétant une dépense de 3 600 000 \$ et un emprunt de 1 119 750 \$ pour l'exécution de travaux d'élargissement du boulevard St-Joseph, entre la rue Marconi et la limite Sud-Est de la Ville - Phase 2.

426/5/90 - Adoption du projet de règlement no. 2051

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2051 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre à l'intérieur du périmètre du centre-ville des constructions avec une marge arrière zéro (0) si les cases de stationnement exigées sont localisées à moins de cent cinquante mètres (150 m) dudit terrain, d'ajouter "les réservoirs d'eau" comme usage spécifique à la grille des usages et normes de la zone I02-41 et de permettre dans la zone C01-55 les catégories d'enseignes "B" et "D" en les inscrivant à la grille des usages et normes concernée, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

427/5/90 - Adoption du projet de règlement no. 2052

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2052 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'ajouter "le boulevard René-Lévesque" à la nomenclature de la définition de "boulevard" à l'article 1.1.2.6 et de spécifier à l'article 3.2.6.1 que la superficie d'affichage est comptabilisée à partir de la façade pouvant donner sur le mail intérieur, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

428/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement no. 819 (séances du Conseil)

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour le mois de juillet 1990.

429/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Usage de contenants de verre ou de métal

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement afin de réglementer l'usage de contenants de verre ou de métal dans les limites de la Ville de Drummondville.



430/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règlement de zonage no. 1850

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'inclure les nouveaux termes "établissement" et "érotique" à l'article 1.2.6 intitulé "terminologie" et d'ajouter une nouvelle utilisation dominante sous l'article 4.2.7 intitulé "autre usage" ainsi qu'un sous-article 4.2.7.1 appelé "prohibitions générales" concernant les établissements érotiques.

431/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Amende le règ. no. 787

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement no. 787 de manière à ajouter à l'article 2 un paragraphe prévoyant une disposition concernant les spectacles érotiques.

432/5/90 - Avis de motion d'un règlement - Aménagement de stationnements

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense n'excédant pas 215 400 \$ pour l'aménagement de stationnements sur le site de la voie ferrée, de Marchand à Cockburn, laquelle somme sera prise à même les soldes disponibles des règlements d'emprunt.

Travaux	192 000 \$
Honoraires professionnels	<u>23 400</u>
Total:	215 400 \$

433/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2049

Lecture est donnée du règlement no. 2049 divisant la Ville de Drummondville en 9 districts électoraux pour l'élection générale municipale de 1991.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

434/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2057

Lecture est donnée du règlement no. 2057 afin de régler le port de couteaux ou autres objets similaires dans les limites de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

435/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2058

Lecture est donnée du règlement no. 2058 afin d'amender le règlement no. 1359 et ses amendements de manière à prohiber la garde d'animaux lors de fêtes populaires, d'une part, et de modifier l'amende prévue audit règlement.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



436/5/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2059

Lecture est donnée du règlement no. 2059 amendant le règlement no. 1857 concernant le Régime supplémentaire de rentes des employés de la Ville de Drummondville, tel que déjà amendé par les règlements nos 1908, 1936 et 2046.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse souligne le décès de M. Gilles Sirois, frère de M. André Sirois, journalier au Service des travaux publics, et offre de sincères condoléances à la famille éprouvée.

Petits arbres disponibles au garage municipal (M. P.-A. Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin invite la population à se rendre au garage municipal, samedi le 26 mai 1990, pour obtenir des petits arbres, lesquels ont été remis à la Ville par l'Association forestière des Cantons de l'Est Inc. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Mois de l'environnement.

Félicitations - Organiseurs journée "Pêche sportive" (M. B. Loïselle)

Le conseiller Bernard Loïselle félicite les organisateurs de la journée "Pêche sportive" tenue le 19 mai 1990 et remercie la population pour avoir répondu en si grand nombre.

Par ailleurs, il invite toute la population au Rendez-vous du vélo qui se tiendra le 27 mai 1990.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

M. Pierre Sylvain, président du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Drummondville, informe les membres du Conseil que lors de l'assemblée générale des employés, ceux-ci ont refusé les offres patronales et il souhaite qu'une entente négociée soit réalisée.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 4 juin 1990.**

437/5/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therese Levesque
.....
Greffière

Francine Bouché Jolin
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 juin 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 4 juin 1990 à 19h45, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances et administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

438/6/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet du projet de règlement suivant:

Règlement no. 2053 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'inclure les nouveaux termes "établissement" et "érotique" à l'article 1.2.6 intitulé "terminologie" et d'ajouter une nouvelle utilisation dominante sous l'article 4.2.7 intitulé "autre usage" ainsi qu'un sous-article 4.2.7.1 appelé "prohibitions générales" concernant les établissements érotiques.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.



439/6/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therise Lopez
.....
Greffière

.....
Genevieve Lorent
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 juin 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 juin 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loisel
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisic, directeur général adjoint, Services finances & administration
M. Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

440/6/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loisel, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 23A. Voyage à La Roche-sur-Yon (M. Jean-Guy Spénard)
- 23B. Conseil des Sages (M. Jean-Guy Spénard)
- 23C. Recyclage Orford (M. Paul-André Jolin)
- 23D. Félicitations (M. Gilles Fontaine)
- 23E. Dépotoir (M. Gilles Fontaine)
- 23F. Fêtes du 175e anniversaire (M. Bernard Loisel)
- 23G. Chemin Cook (Mme Denise Boisclair-Poirier).

ADOPTÉ

441/6/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 22 mai 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 mai 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

442/6/90

- **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE - PARCS BERNIER, MARCOTTE ET RACHEL**
(Soumissions ouvertes le 30 mai 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ GASTON HOULE INC. 350 Rang 4 St-Cyrille de Wendover	85 795,00 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	65 997,52 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Électro-Système P.L. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception d'une lettre du Ministre des Transports les informant qu'il est dans l'impossibilité de donner suite à la demande de subvention qui lui a été formulée pour défrayer une partie des coûts de réparation de la balance municipale.

443/6/90 - Tenue du Festival de l'Épi - Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Comité des Loisirs et Activités socio-culturelles de St-Pierre Inc. à tenir son 18e Festival de l'Épi au parc Guilbault le 9 août 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

444/6/90 - Bail de location avec Service Aérien Drummond - Garages à l'aéroport

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location avec Service Aérien Drummond Inc. pour l'utilisation de deux garages sis et situés sur les terrains de l'aéroport municipal. Ce bail de location est consenti pour une période de 10 ans pour un loyer annuel de 5 000 \$ indexable chaque année, le tout selon les conditions usuelles d'un tel bail.

ADOPTÉ



445/6/90 - Protocole d'entente avec Corp. du Centre Culturel - Gestion piscines ext.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Corporation du Centre Culturel de Drummondville Inc. pour la gestion des piscines extérieures durant la période estivale 1990.

ADOPTÉ

446/6/90 - Ventes-trottoir - SIDAC Mon Grand Centre-Ville

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la SIDAC Mon Grand Centre-Ville à tenir:

- 1° une vente-trottoir les 20, 21, 22 et 23 juin 1990 pour le secteur Lindsay;
- 2° une vente-trottoir les 4, 5, 6 et 7 juillet 1990 pour le secteur Hériot;

le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

447/6/90 - Tournoi provincial de baseball Pee-Wee

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Drummondville Olympique à tenir le tournoi provincial de baseball Pee-Wee aux parcs Celanese et Messier du 23 juin au 2 juillet 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

De plus, la Ville de Drummondville autorise les organisateurs à utiliser le tableau d'affichage lumineux à l'entrée de la Ville pour annoncer l'événement.

ADOPTÉ

448/6/90 - Mandat à Hamel, Beaulieu et Ass. - Réservoir d'eau & poste de surpression (P.I.R.)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux prévus au règlement no. 2038 et relatifs à la construction d'un réservoir d'eau et d'un poste de surpression dans le parc industriel régional.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

449/6/90 - Procession de la Fête-Dieu - Paroisse St-Philippe

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drum-

mondville autorise la paroisse St-Philippe à tenir la procession de la Fête-Dieu, dimanche le 17 juin 1990, le tout selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique et selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

450/6/90 - Contrat d'électricité - Station de pompage rue Fradet

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat de vente d'électricité par l'Hydro-Québec pour l'alimentation de la station de pompage de la rue Fradet.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de mai 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

451/6/90 - Modification d'horaire du Service de transport en commun (F.M.F.)

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'horaire du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit modifié de façon à augmenter le nombre d'heures de service durant la période du Festival mondial de folklore, soit du 6 au 16 juillet 1990 et ce de la façon suivante:

Vendredi	-	6 juillet 1990	-	22h00 à 24h00	=	2 heures
Samedi	-	7 juillet 1990	-	17h30 à 24h00	=	6,5 heures
Lundi	-	9 juillet 1990	-	19h00 à 23h00	=	4 heures
Mardi	-	10 juillet 1990	-	19h00 à 23h00	=	4 heures
Mercredi	-	11 juillet 1990	-	19h00 à 23h00	=	4 heures
Jeudi	-	12 juillet 1990	-	19h30 à 22h30	=	pas de service
Jeudi	-	12 juillet 1990	-	22h30 à 1h00	=	2,5 heures
Vendredi	-	13 juillet 1990	-	22h00 à 24h00	=	2 heures
Samedi	-	14 juillet 1990	-	17h30 à 24h00	=	6,5 heures.

ADOPTÉ

452/6/90 - Délégation - Braine-l'Alleud

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que MM. Bernard Loisele et Gilles Fontaine, conseillers, soient délégués à Braine-l'Alleud pour participer aux fêtes du 175e anniversaire de la Bataille de Waterloo qui se dérouleront les 16 et 17 juin 1990.

ADOPTÉ

453/6/90 - Avis de motion d'un règl. - Entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Nicéphore

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement prévoyant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Nicéphore relativement à la construction et à l'exploitation, par délégation de compétence en faveur de la Municipalité de Saint-Nicéphore, d'un réseau d'égout sanitaire, d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Joseph, entre la limite des municipalités et l'intersection des boulevards Mercure et St-Joseph.



454/6/90 - Avis de motion du règlement no. 2051

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre à l'intérieur du périmètre du centre-ville des constructions avec une marge arrière zéro (0) si les cases de stationnement exigées sont localisées à moins de cent cinquante mètres (150 m) dudit terrain, d'ajouter "les réservoirs d'eau" comme usage spécifique à la grille des usages et normes de la zone I02-41 et de permettre dans la zone C01-55 les catégories d'enseignes "B" et "D" ne les inscrivant à la grille des usages et normes concernée.

455/6/90 - Avis de motion du règlement no. 2052

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'ajouter "le boulevard René-Lévesque" à la nomenclature de la définition de "boulevard" à l'article 1.1.2.6 et de spécifier à l'article 3.2.6.1 que la superficie d'affichage est comptabilisée à partir de la façade pouvant donner sur le mail intérieur.

456/6/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2053

Lecture est donnée du règlement no. 2053 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'inclure les nouveaux termes "établissement" et "érotique" à l'article 1.2.6 intitulé "terminologie" et d'ajouter une nouvelle utilisation dominante sous l'article 4.2.7 intitulé "autre usage" ainsi qu'un sous-article 4.2.7.1 appelé "prohibitions générales" concernant les établissements érotiques.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2053 et ce de 9 heures à 19 heures le 12 juin 1990.

457/6/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2055

Lecture est donnée du règlement no. 2055 décrétant une dépense de 215 400 \$ pour l'aménagement de stationnements sur le site de la voie ferrée, de Marchand à Cockburn, laquelle somme sera prise à même le solde disponible du règlement no. 1770.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2055 et ce de 9 heures à 19 heures le 12 juin 1990.

458/6/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2060

Lecture est donnée du règlement no. 2060 amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières du Conseil pour le mois de juillet 1990.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

459/6/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2061

Lecture est donnée du règlement no. 2061 réglementant l'usage de contenants de verre ou de métal dans les limites de la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

460/6/90 - Lecture et adoption du règlement no. 2062

Lecture est donnée du règlement no. 2062 amendant le règlement no. 787 de manière à ajouter à l'article 2 un paragraphe prévoyant une disposition concernant les spectacles érotiques.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Gérard Bergeron, ex-employé de la Ville de Drummondville;
- M. Charles-Édouard Boulay, père de M. Jean-Claude Boulay, opérateur à l'usine de traitement d'eau;

et offre de sincères condoléances aux familles éprouvées.

Voyage à La Roche-sur-Yon (M. Jean-Guy Spénard)

Le conseiller Jean-Guy Spénard relate les différentes étapes de sa participation à la foire-exposition qui s'est tenue à La Roche-sur-Yon. Il remercie également tous les délégués qui ont travaillé à rendre cette mission économique le plus rentable possible pour la Ville de Drummondville.

De plus, le conseiller Spénard félicite l'Ensemble vocal de Drummondville pour sa performance à La Roche-sur-Yon.



Conseil des Sages (M. Jean-Guy Spénard)

M. Jean-Guy Spénard, conseiller, fait part de la formation d'un Conseil des Sages à La Roche-sur-Yon. Une telle formation a pour but de permettre l'implication des aînés, de trouver des thèmes de réflexion et de faire bénéficier la population de l'expérience des membres. Selon M. Spénard, il y aurait des avantages à se prononcer sur la formation d'un tel Conseil.

461/6/90

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le conseiller Jean-Guy Spénard soit autorisé à mettre sur pied un comité consultatif afin d'étudier la possibilité de former à Drummondville un Conseil des Sages.

ADOPTÉ

M. Jean-Guy Spénard accepte ce mandat.

Recyclage Orford (Marlboro) (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle à la population que la Ville de Drummondville ne s'est jamais opposée à l'implantation d'une usine de désencrage à Drummondville. Des questions ont été posées au promoteur et celui-ci vient d'y répondre.

Félicitations (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine félicite l'Ensemble folklorique Cactus pour le spectacle offert. Ses félicitations s'adressent à la directrice artistique, Mme Bibiane Desloges, aux membres du conseil d'administration, à la directrice d'école, aux bénévoles et à tous les jeunes qui ont travaillé et participé à cette activité parascolaire.

Dépotoir (M. Gilles Fontaine)

Suite à un article paru dans le journal l'Express du 28 mai dernier, le conseiller Gilles Fontaine tient à préciser que la Ville de Drummondville est intervenue rapidement dans le dossier du dépotoir municipal.

Fêtes du 175e anniversaire de Drummondville (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite le comité organisateur du Rendez-vous du vélo, le comité de liaison du 175e anniversaire, les employés municipaux, les membres de la Sécurité publique, ainsi que tous ceux qui ont participé à l'activité.

De plus, M. Loiselle invite toute la population drummondilloise à participer aux activités de la Fête de la St-Jean-Baptiste les 23 et 24 juin 1990.

Chemin Cook (Mme Denise Boisclair-Poirier)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier veut savoir si la Ville peut procéder à la fermeture du Chemin Cook.

Le directeur général, M. Marc-Yves Beaulieu, précise qu'il s'agit d'une rue privée et que la Ville ne peut intervenir. Par contre, une rencontre sera prévue sous peu à ce sujet.



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Claude Robillard, boul. Des Chutes.

Sujets: 1- Piscine, secteur sud
2- Intersection 117e Avenue/boul. St-Joseph
3- Développement domiciliaire.

1- La Ville a-t-elle un projet de piscine pour le secteur sud?

Le conseiller Gilles Fontaine et la conseillère Céline Trottier rappellent à M. Robillard qu'une piscine est prévue dans le projet du centre communautaire.

2- Quelle décision a été prise relativement à l'intersection 117e Avenue et boulevard St-Joseph?

M. Gilles Fontaine confirme qu'une lumière de circulation sera installée à ladite intersection.

3- Y a-t-il des développements dans le dossier Brouillette?

Mme Jutras informe M. Robillard que la Ville a reçu en fin d'après-midi une action de ladite compagnie et que le dossier sera soumis aux élus lors d'une prochaine rencontre.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 18 juin 1990.**

462/6/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Shirley Lapointe
.....
Greffière

Francine Jutras
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 juin 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 18 juin 1990 à 19h45, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

463/6/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- Règlement no. 2051 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre à l'intérieur du périmètre du centre-ville des constructions avec une marge arrière zéro (0) si les cases de stationnement exigées sont localisées à moins de cent cinquante mètres (150 m) dudit terrain, d'ajouter "les réservoirs d'eau" comme usage spécifique à la grille des usages et normes de la zone I02-41 et de permettre dans la zone C01-55 les catégories d'enseignes "B" et "D" en les inscrivant à la grille des usages et normes concernée.
- Règlement no. 2052 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'ajouter "le boulevard René-Lévesque" à la nomenclature de la définition de "boulevard" à l'article 1.1.2.6 et de spécifier à l'article 3.2.6.1 que la superficie d'affichage est comptabilisée à partir de la façade pouvant donner sur le mail intérieur.



Le conseiller Jean-Guy Spénard prend son siège.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

464/6/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Lapoet
.....
Greffière

.....
Francois Louis Jolin
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

18 juin 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 juin 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Céline Trottier

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

465/6/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 24A. Félicitations à M. Marc-Yves Beaulieu (M. Pierre-Yvan Aubé)
24B. Informations (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

466/6/90 - Adoption du procès-verbal - Séance publ. de consultation du 4 juin 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 1990 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



467/6/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 juin 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

468/6/90

- TRAVAUX PUBLICS 1990 - BORDURES ET TROTTOIRS (AE90DR02)
(Soumissions ouvertes le 13 juin 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS J.L. PILOTE INC. 435 Adanac Beauport	498 250,00 \$
. LAVALLEE & FRÈRES LTÉE 199 boul. Labelle Ste-Rose, Laval	553 852,21 \$
. EXCAVATION MARCEL CAUCHON INC. 132 Des Crans Boischatel	526 117,70 \$
. LAVAL CONSTRUCTION ENR. Div. de Union des Carrières et Pavages Ltée 8090 Boyer Québec	508 696,00 \$
. CONSTRUCTION ROXTON FALLS INC. 254 Bachand Roxton Falls	815 537,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS R.C.R. INC. 1054 boulevard St-Joseph Québec	485 490,95 \$
. LA GIE DE PAVAGE D'ASPHALTE BEAVER Division du Groupe Devesco Ltée 5250 Amiens Montréal-Nord	699 130,00 \$
. TRANSPORT RAYNALD BOULAY & FILS INC. 3550 Laframboise Nord St-Hyacinthe	755 333,00 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	517 893,50 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. 1244 Chemin Quatre-Saisons N.D. du Bon-Conseil	468 346,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de Lambert & Grenier Inc. soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- . Fédération des associations de parents des cégeps du Québec inc.
- . Groupe de Soutien aux Jeunes Entrepreneurs
- . Le Club de Hockey Les Voltigeurs de Drummondville.

469/6/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 22 mai au 18 juin 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 2 713 186,52 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

470/6/90 - Subvention de 230 \$ - Maison de Quartier de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 230 \$ à la Maison de Quartier de Drummondville à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

471/6/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Analyse des matériaux - Travaux de pavage, de bordures et de trottoirs

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative du béton bitumineux utilisé pour les travaux de pavage, de bordures et de trottoirs effectués dans le cadre de travaux municipaux.

ADOPTÉ

472/6/90 - Demande au ministre de la Sécurité publique - Amendements au projet de loi 68 - Déontologie policière

Attendu que le ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, a déposé un projet de loi (Projet de loi 68) - Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives;

Attendu que ce projet de loi n'apporte aucune modification au texte antérieur (Projet de loi 86) sanctionné en décembre 1988, lequel prévoit:

- que les municipalités, dont leurs corps de police se font confier la responsabilité de tenir une enquête sur un policier d'un autre corps de police objet d'une plainte pour manquement déontologique, ne sont nullement compensées pour les frais occasionnés par la conduite d'une telle enquête;
- que le gouvernement peut par décret obliger les corps de police de certaines municipalités à constituer une unité administrative pour effectuer de telles enquêtes;
- que les policiers qui siègent au comité de déontologie ne sont pas rémunérés pour leur participation, n'ayant droit qu'au traitement qu'ils reçoivent de leur employeur à titre de policier; les municipalités n'étant pas compensées pour les frais qu'entraîne le remplacement de ces policiers qu'elles acceptent de libérer;



Attendu que le milieu municipal veut revoir de façon globale l'aspect du partage des coûts de la protection policière entre les municipalités et le gouvernement;

Attendu que tant qu'un nouveau partage équitable n'aura pas été établi, les municipalités refuseront d'assumer des responsabilités financières additionnelles;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1° demande au député de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch, de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement et du ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas, afin que le projet de loi 68 - Loi modifiant la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives, apporte les amendements nécessaires aux articles 67, 68 et 98 de la Loi sur l'organisation policière et modifiant la Loi de police et diverses dispositions législatives (1988, ch. 75);
- 2° demande au ministre de la Sécurité publique d'apporter les amendements mentionnés ci-haut;
- 3° appuie l'Union des Municipalités du Québec dans ses représentations à ce sujet.

ADOPTÉ

473/6/90 - Convention avec le Groupe Conseil Solivar - Cheminée de la Poudrerie

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir avec le Groupe Conseil Solivar pour effectuer l'analyse du béton de la cheminée de la Poudrerie de Drummondville pour en déterminer sa résistance et son PH, le tout conformément à l'entente intervenue avec le ministère des Affaires culturelles le 24 avril 1990.

ADOPTÉ

474/6/90 - Délégation de M. André Paquet - Congrès de l'A.Q.D.L.M.

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. André Paquet, directeur des Services loisirs et action communautaire, soit autorisé à participer au congrès de l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal qui se tiendra à Jonquière du 22 au 25 août 1990.

ADOPTÉ

475/6/90 - Nomination d'un inspecteur pour l'entretien des terrains vacants

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que M. Martin Boisvert, employé municipal, soit autorisé à agir à titre d'inspecteur pour l'entretien des terrains vacants.

ADOPTÉ



476/6/90 - Acceptation du procès-verbal (6/6/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 juin 1990 soit accepté, sauf les résolutions nos 90.06.04, 90.06.06 et 90.06.10, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

477/6/90 - Subvention de 100 \$ - Fondation canadienne de la fibrose kystique

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Fondation canadienne de la fibrose kystique à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2053 et 2055

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no. 2053 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850;
- Règlement no. 2055 décrétant une dépense de 215 400 \$ pour l'aménagement de stationnements sur le site de la voie ferrée, de Marchand à Cockburn.

478/6/90 - Permis d'alcool - Festival mondial de folklore

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de drummond inc. à solliciter des permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées aux endroits suivants:

. Parc Woodyatt:

- La Folkotèque : 2 bars intérieurs
- Bar-terrasse : 1 point de service à proximité de la Folkothèque
- Bars extérieurs : 3 points de service pour bière en fût le long du sentier principal et sur l'île

. Parc St-Frédéric:

- Terrasse du Parc : 1 point de service à l'extérieur

et ce pour la période du 6 au 15 juillet 1990.

ADOPTÉ

479/6/90 - Vente d'aliments - Festival mondial de folklore

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore de drummond inc. à procéder à la vente d'aliments durant la période du Festival, soit du 6 au 15 juillet 1990 et ce aux endroits suivants:

- 1) au parc Woodyatt - 4 points de service
- 2) au parc St-Frédéric - 1 point de service.

ADOPTÉ

480/6/90 - Avis de motion d'un règlement - Travaux sur la rue Laforest

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 56 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Laforest.

Travaux	47 700 \$
Honoraires professionnels	6 300
Frais de financement	<u>2 500</u>
TOTAL - EMPRUNT:	56 500 \$

481/6/90 - Adoption du règlement no. 2051

Lecture est donnée du règlement no. 2051 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre à l'intérieur du périmètre du centre-ville des constructions avec une marge arrière zéro (0) si les cases de stationnement exigées sont localisées à moins de cent cinquante mètres (150 m) dudit terrain, d'ajouter "les réservoirs d'eau" comme usage spécifique à la grille des usages et normes de la zone I02-41 et de permettre dans la zone C01-55 les catégories d'enseignes "B" et "D" en les inscrivant à la grille des usages et normes concernée.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2051 et ce de 9 heures à 19 heures le 3 juillet 1990.

482/6/90 - Adoption du règlement no. 2052

Lecture est donnée du règlement no. 2052 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but d'ajouter "le boulevard René-Lévesque" à la nomenclature de la définition de "boulevard" à l'article 1.1.2.6 et de spécifier à l'article 3.2.6.1 que la superficie d'affichage est comptabilisée à partir de la façade pouvant donner sur le mail intérieur.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2052 et ce de 9 heures à 19 heures le 3 juillet 1990.



483/6/90 - Adoption du règlement no. 2063

Lecture est donnée du règlement no. 2063 prévoyant la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Nicéphore relativement à la construction et à l'exploitation, par délégation de compétence en faveur de la Municipalité de Saint-Nicéphore, d'un réseau d'égout sanitaire, d'un réseau d'égout pluvial et d'un réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Joseph, entre la limite des municipalités et l'intersection des boulevards Mercure et St-Joseph.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse souligne le décès de:

- M. Donatien Lauzier, ex-employé de la Ville de Drummondville;
- Mme Jeanne Degrandpré, mère de M. Gilbert Hamel, employé au Service des travaux publics;

et offre de sincères condoléances aux familles éprouvées.

Félicitations (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé, au nom de ses collègues du Conseil, félicite M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général de la Ville, pour sa récente nomination au poste de président de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec.

Informations (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin souhaite la bienvenue au directeur gérant du club de hockey Les Voltigeurs de Drummondville, M. Jean Hamel.

Par la suite, il informe la population qu'une deuxième cueillette de gros rebuts se tiendra du 25 juin au 2 juillet 1990.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Gérard Prince - 1942 boulevard Mercure.

M. Prince suggère que la Ville interdise le stationnement sur certaines artères afin de permettre le nettoyage des rues.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 3 juillet 1990.**

484/6/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Céline Trottier
.....
Greffière

Pierre-Yvan Aubé
.....
Mairesse

26 juin 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 26 juin 1990 à 17h00, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

485/6/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

486/6/90 - Acceptation d'une contribution financière pour travaux d'infrastructure (réservoir d'eau, poste de surpression, aqueduc, etc. - P.I.R.)

Attendu que la Ville de Drummondville a pris connaissance de la lettre d'entente signée en date du 21 juin 1990 (no. de référence: 1511-128) par les ministres responsables de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel qui énonce les termes et conditions d'une contribution financière offerte à la municipalité de Drummondville pour la réalisation de travaux d'infrastructures;

Attendu que la Ville de Drummondville a pris connaissance des conditions et dispositions énoncées dans le document "Programme d'aide aux infrastructures industrielles: dispositions et modalités de mise en oeuvre", auxquelles est assujettie l'offre de contribution financière;



En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loisel et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- 1° accepte la contribution financière offerte selon les termes énoncés dans ladite lettre d'entente;
- 2° s'engage à respecter les dispositions et conditions qui s'y rattachent, telles qu'énoncées dans le document "Programme d'aide aux infrastructures industrielles: dispositions et modalités de mise en oeuvre";
- 3° s'engage à réaliser tous les travaux autorisés selon l'échéancier convenu et à soumettre avant le 1er septembre de chaque année toute modification à l'échéancier annuel des travaux.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

487/6/90

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- RÉSERVOIR D'EAU ET POSTE DE SURPRESSION - RUE ROCHELEAU (P.I.R.)
(Soumissions ouvertes le 3 mai 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION ROGER TURGEON INC. 144 Chemin des Îles St-David	1 709 000,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS SANISCO INC. 94 des Diamants Fleurimont	1 590 022,00 \$
. GRANDMONT & FILS LTÉE 900 Labonté Drummondville	1 565 639,76 \$
. LES CONSTRUCTIONS PÉPIN & FORTIN INC. 371 avenue Pie X Arthabaska	1 708 623,60 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	1 736 715,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 905 boulevard Lemire Drummondville	1 638 934,84 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **Grandmont & Fils Ltée** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux de construction précités.

ADOPTÉ



488/6/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux règ. 2038

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux prévus au règlement no. 2038.

ADOPTÉ

489/6/90 - Utilisation du parc Ste-Thérèse - Fête du Canada

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité organisateur de la Fête du Canada à utiliser le parc Ste-Thérèse le 30 juin 1990 pour les activités de la Fête du Canada et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site précité, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

490/6/90 - Subvention de 500 \$ - Société d'Agriculture du District de Drummond

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ à la Société d'Agriculture du District de Drummond pour l'ouverture officielle de l'exposition annuelle qui se tiendra du 27 juin au 1er juillet 1990.

ADOPTÉ

491/6/90 - Avis de motion d'un règ. - Assurance collective pour les employés

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement autorisant la Ville de Drummondville à prendre sur la vie de tous les fonctionnaires, employés de la Ville de Drummondville et employés de l'Office municipal d'Habitation, des polices d'assurance suivant le système connu sous le nom "D'Assurance collective".

492/6/90. - Signature de la convention collective de travail des employés mun.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et le directeur général soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville la convention collective de travail à intervenir entre la Ville et le Syndicat des Employés municipaux de Drummondville (cols blancs, cols bleus), pour la période du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1992.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.



493/6/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therese Coyot
.....
Greffière

Genevieve Saint-Denis
.....
Mairesse

3 juillet 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 juillet 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

494/7/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel après y avoir ajouté les items suivants:

- 34A. Dévoilement d'emblème (Me Céline Trottier)
- 34B. Communiqué "circulation" (M. Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

495/7/90 - Adoption du procès-verbal - Séance publ. de consultation du 18 juin 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 juin 1990 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



496/7/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 18 juin 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 juin 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

497/7/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 26 juin 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 26 juin 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

498/7/90

1- SYSTÈME INFORMATIQUE (POLICE-INCENDIE) - No. 0-511-16-51
(Soumission ouverte le 20 juin 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. NATIONAL MOBILE RADIO COMMUNICATIONS INC. 7350 route Transcanadienne Bureau 200 St-Laurent	229 144,50 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la soumission de **National Mobile Radio Communications Inc.**, étant la seule soumission reçue et étant jugée conforme, soit retenue au montant de 229 144,50 \$ incluant la taxe de vente provinciale et les frais d'installation, de raccordement, de transport, d'implantation et de formation.

ADOPTÉ

499/7/90

2- CAMION ÉCHELLE À INCENDIE - No. 0-511-17-53
(Soumission ouverte le 20 juin 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. CAMIONS CARL THIBAUT INC. C.P. 540 Pierreville	571 160,00 \$ (taxe prov. incluse)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la soumission de **Camions Carl Thibault Inc.** soit retenue, étant la seule soumission reçue et étant jugée conforme, et qu'une dépense additionnelle de 18 840,00 \$ (taxe prov. incluse) soit autorisée pour l'achat de certaines pièces d'équipement complémentaire.

ADOPTÉ



500/7/90

3- FINITION DE CHAUSSEE, BORDURES, TROTTOIRS ET EGOUT PLUVIAL (TRAVAUX PUBLICS 1990 - No. DE 900509) - (Soumissions ouvertes le 27 juin 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	123 671,05 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 St-Nicéphore	119 352,50 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 rue St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	115 355,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

501/7/90

4- LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES (Soumissions sur invitation)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Description des chargeurs</u>	<u>Taux horaires</u>
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE INC.	Caterpillar 950 - 1973	65,35 \$
. M. GERMAIN BENOIT	Terex 7231 - 1972	55,00 \$
. R. GUILBEAULT CONST. INC.	Caterpillar 950-B - 1984	72,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant jugée conforme et la plus avantageuse compte tenu du Répertoire des taux de location de machinerie du Québec.

ADOPTÉ

502/7/90

5- LOCATION DE BOUTEURS POUR LES DÉPOTOIRS À NEIGE (Soumissions sur invitation)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Description des bouteurs</u>	<u>Taux horaires</u>
. R. GUILBEAULT CONST. INC.	Caterpillar D8H - 1974 (moteur 274)	107,00 \$
	Komatsu D65E - 1975 (moteur 155)	72,00 \$
. EXC. F. MAJEAU & FILS INC.	Caterpillar D7F - 1971 (moteur 180)	70,00 \$
. MARIER & FILS LTÉE	Caterpillar D7F - 1972 (moteur 180)	80,00 \$



Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que les soumissions de **R. Guilbeault Construction Inc.** et **Excavation F. Majeau & Fils Inc.** soient retenues, étant jugées conformes et avantageuses compte tenu du Répertoire des taux de location de machinerie du Québec.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière n'a aucune correspondance à faire part au Conseil.

503/7/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 18 juin 1990 au 3 juillet 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 2 344 554,60 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

504/7/90 - Convention avec propriétaires - Installation de panneaux d'interprétation

Attendu que la Ville de Drummondville désire installer des panneaux d'interprétation dans le cadre d'un circuit patrimonial;

Attendu que certains panneaux doivent être installés sur des terrains privés;

Attendu que la Ville de Drummondville désire signer une convention avec les propriétaires des terrains visés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec tous les propriétaires des terrains touchés par l'installation de panneaux d'interprétation d'un circuit patrimonial.

ADOPTÉ

505/7/90 - Protocole d'entente avec la S.H.Q. -
Programme de rénovation d'immeubles locatifs

Attendu que le gouvernement du Québec a approuvé la mise sur pied d'un programme de rénovation d'immeubles locatifs (P.R.I.L.);

Attendu que la Ville de Drummondville juge qu'il y va de l'intérêt de ses contribuables de participer à ce nouveau programme;

Attendu que l'enveloppe budgétaire allouée par le gouvernement du Québec à la Ville de Drummondville représente une somme de 205 000 \$ à répartir entre les propriétaires de logements locatifs;

Attendu que la Société d'habitation du Québec prend charge de la mise en oeuvre du programme;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier



soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec pour l'administration du programme.

ADOPTÉ

506/7/90 - Acte de servitude d'empiètement et de tolérance sur le lot 146-2

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude de tolérance et d'empiètement sur le lot 146-2 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de Sylvain Bibeault et de Suzanne Thibeault.

ADOPTÉ

507/7/90 - Nomination d'une mairesse suppléante (Me Céline Trottier)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et majoritairement résolu que Me Céline Trottier soit nommée mairesse suppléante pour la période du 16 juillet au 18 novembre 1990.

Souhaitant que soit reprise la coutume de nommer un maire suppléant en suivant l'ordre des districts électoraux et considérant qu'il serait de bon aloi qu'eux aussi remplissent le mandat de maire suppléant, les conseillers Robert Lafrenière et Jean-Marie Boisvert et la conseillère Denise Boisclair-Poirier enregistrent leur dissidence sur cette proposition.

ADOPTÉ

La conseillère Céline Trottier remercie le Conseil pour la confiance qui lui est accordée.

Mme Francine Ruest-Jutras, de son côté, remercie le conseiller Paul-André Jolin pour sa disponibilité durant son terme de maire suppléant.

508/7/90 - Mandat à Le Chaînon manquant - Étude d'impact économique

Attendu que la Ville de Drummondville juge opportun qu'une étude sur l'impact économique des activités culturelles soit réalisée;

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté le 15 janvier 1990 la résolution no. 30/1/90 par laquelle elle s'engageait à participer financièrement à la réalisation d'une telle étude, conditionnellement à l'obtention d'une contribution financière du ministère des Affaires culturelles et de la MRC de Drummond;

Attendu que la MRC de Drummond a accepté de participer pour une somme de 5 000 \$;

Attendu que le ministère des Affaires culturelles a confirmé sa contribution audit projet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville mandate la firme Le Chaînon manquant, consultants culturels, aux fins de réaliser une étude d'impact économique des activités culturelles du territoire de la MRC de Drummond et de son pôle de développement qu'est Drummondville, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention du ministère des Affaires culturelles;



2° QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

509/7/90 - Mandat à la Chambre de Commerce - Concours "Ville fleurie 1990"

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Chambre de Commerce du Comté de Drummond à organiser le concours "Ville fleurie 1990" dans les limites de la Ville de Drummondville. La Ville s'engage à verser une somme de 10 000 \$ à l'organisme pour le projet.

ADOPTÉ

510/7/90 - Mandat à La Société Biancamano Bolduc - Mise à jour - Plan d'urbanisme

Attendu que la Ville de Drummondville a adopté en mai 1987 son plan d'urbanisme;

Attendu que la MRC de Drummond n'a pas encore approuvé ledit plan d'urbanisme;

Attendu que le ministère des Affaires municipales a prolongé le délai d'acceptation jusqu'au 23 août 1990;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate La Société Biancamano Bolduc aux fins de procéder à la mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville et ce dans les délais prévus. Les honoraires maximums seront de 5 300 \$.

ADOPTÉ

511/7/90 - Signature d'un contrat de travail - M. J.-Marcel Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat avec M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique, aux fins d'établir ses conditions de travail.

ADOPTÉ

512/7/90 - Autorisation au F.M.F.D. - Installation de 2 tentes au parc Woodyatt

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival Mondial de Folklore Drummond Inc. à installer deux (2) tentes au parc Woodyatt pour la durée du festival mondial de folklore, soit du 6 au 15 juillet 1990, le tout sujet à l'approbation du Service de l'habitation de la Ville.

ADOPTÉ

513/7/90 - Nomination d'un substitut - Conseil des maires de la MRC Drummond

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le conseiller Paul-André Jolin soit nommé substitut de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond.

ADOPTÉ



Madame la conseillère Denise Boisclair-Poirier se retire de l'assemblée.

514/7/90 - Signature d'un acte de servitude - Partie du lot 103

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude de passage et d'enfouissement à intervenir avec La Compagnie d'Électricité du Sud du Canada Ltée et Bell Canada et affectant une partie du lot 103 du cadastre du Canton de Wickham, le tout tel que décrit dans un projet d'acte préparé par Me Sylvie Smith, notaire, et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Mme Denise Boisclair-Poirier reprend son siège.

515/7/90 - Acceptation du compte rendu (19/6/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 19 juin 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Le conseiller Robert Lafrenière demande si le Comité a regardé la possibilité de réaménager les heures du service de transport en commun en modifiant l'horaire du samedi matin.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert déclare que la possibilité d'un réaménagement est évaluée.

516/7/90 - Acceptation du compte rendu (20/6/90) - Comité de circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation tenue le 20 juin 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

517/7/90 - Installation d'une enseigne -
Interdiction de tourner à gauche sur la rue Newton

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer une enseigne interdisant le virage à gauche (direction sud) sur la rue Newton, en provenance de la rue Robins.

ADOPTÉ

518/7/90 - Enlèvement de piste cyclable rue St-Pierre, entre Cormier et Ringuet

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et majoritairement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'enlèvement de la piste cyclable située sur la rue St-Pierre, entre les rues Cormier et Ringuet.

Le conseiller Robert Lafrenière enregistre sa dissidence.

ADOPTÉ



519/7/90 - Aménagement d'une nouvelle piste cyclable - rue Guilbault

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à aménager une nouvelle piste cyclable sur la rue Guilbault, côté ouest, entre les rues St-Pierre et Birtz.

ADOPTÉ

520/7/90 - Installation d'enseignes - limitant le stat. à 30 min. rue St-Pierre

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et majoritairement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes limitant le stationnement à 30 minutes sur la rue St-Pierre:

- côté sud, entre les rues Cormier et Ringuet;
- côté nord, entre la rue Cormier et la maison sise au 641 de la rue St-Pierre.

Quoiqu'approuvant cette limite de stationnement sur le côté nord de la rue St-Pierre, le conseiller Robert Lafrenière enregistre sa dissidence sur la proposition.

ADOPTÉ

521/7/90 - Installation de panneaux d'arrêts toutes directions - int. St-Pierre/Ringuet

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard et majoritairement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues St-Pierre et Ringuet.

Le conseiller Robert Lafrenière enregistre sa dissidence.

ADOPTÉ

522/7/90 - Installation d'enseignes - Interdiction de stat. sur le boul. Mercure

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur le boulevard Mercure entre le boulevard St-Joseph et la 132e Avenue.

ADOPTÉ

523/7/90 - Compte en fiducie

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques de la Ville, soit autorisé à ouvrir, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un compte en fiducie à la Caisse populaire Desjardins de Drummondville et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ

524/7/90 - Autorisation à l'Église de la Pentecôte - enseigne temporaire

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Église de la Pentecôte de Drummondville à installer une enseigne soulignant le 25e anniversaire de l'Église. Cette installation sera faite sur le terrain situé au 1700 boulevard Lemire pour la période de juillet à septembre 1990 inclusivement.

ADOPTÉ



525/7/90 - Celanese Canada Inc. - Bail de location de la bâtisse #41

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail de location à intervenir avec Celanese Canada Inc. pour l'utilisation par la Ville de la bâtisse #41 et ce pour la période du 15 juillet 1990 au 14 juillet 1991. Le loyer mensuel est fixé à 2 470 \$ et le tarif établi par la compagnie pour la fourniture du chauffage de l'atelier de la bâtisse est de 0,036 \$/KWH.

ADOPTÉ

526/7/90 - Rétrocession à la Ville par Martin Lemire & Fils Inc. - Mandat au notaire Denis Gariépy

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Denis Gariépy, notaire, aux fins de préparer et rédiger un acte pour l'acquisition ou la rétrocession d'une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, propriété actuelle de Martin Lemire & Fils Inc., et ce au prix de 11 575,18 \$ et en exécution de l'article 1. de la clause CONDITIONS SPÉCIALES d'un acte enregistré à Drummondville sous le numéro 315475.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

527/7/90 - Nom de rue (Joly) - Lot 124-157

ABROGÉE
PAR RÉS.
563/8/90

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière et unanimement résolu que la Ville de Drummondville donne au lot 124-157 le nom de rue Joly.

ADOPTÉ

528/7/90 - Campagne de financement - Plein-air 90

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le comité "Plein-air 90" à tenir une campagne de financement durant la saison estivale et ce en vendant des brochettes de fruits frais.

ADOPTÉ

529/7/90 - Mandat à Me Gaétan Ratté - Dossier Les Entreprises Brouillette Enr.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, aux fins de représenter et défendre les intérêts de la Ville dans le dossier qui l'oppose à Les Entreprises Brouillette Enr.

De plus, la Ville de Drummondville autorise Me Gaétan Ratté à s'adjoindre tout professionnel dont les services seront jugés nécessaires à la préparation et à la défense dudit dossier. Cependant, Me Gaétan Ratté devra soumettre ses besoins en soutien professionnel aux membres du Conseil avant d'engager des sommes importantes.

Après les commentaires de chacun des élus, Madame la mairesse demande le vote sur la proposition.



Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Robert Lafrenière
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Jean-Marie Boisvert
M. Bernard Loiselle
Me Céline Trottier
M. Gilles Fontaine.

Vote CONTRE

Mme Denise Boisclair-Poirier

Madame la mairesse déclare la proposition adoptée majoritairement.

ADOPTÉ

530/7/90 - Demande au ministre de la Sécurité publique -
Desserte policière pour les municipalités de 5 000 habitants et plus

Considérant que depuis le Livre Blanc de Me Jérôme Choquette (1970) toutes les études subséquentes ont démontré l'importance de la régionalisation policière en regard de l'efficacité, des coûts et de leur partage;

Considérant que la Loi de police du Québec prévoit l'obligation pour les municipalités de plus de 5 000 habitants de se doter d'un service de police;

Considérant qu'en 1990 il y a toujours 34 municipalités de plus de 5 000 habitants qui n'ont pas de service de police sur leur territoire, dont certaines ont des dispenses expirées depuis 1980;

Considérant que ces mêmes municipalités sont desservies par la Sûreté du Québec et ce aux frais de tous les contribuables québécois;

Considérant que ce privilège, toléré à l'encontre de lois existantes, représente une diminution du fardeau fiscal de ces mêmes municipalités;

Considérant que cet écart du fardeau fiscal favorise l'exode des citoyens des municipalités urbanisées vers les périphériques;

Considérant que certaines municipalités au Québec suppléent au manque de ressources policières par l'embauche d'agences de sécurité privées;

Considérant que ces agences ne sont pas sous le contrôle rigoureux de la province;

Considérant que les contribuables du Québec ont droit à une même protection policière par des personnes qui y ont été professionnellement habilitées, et ce à des coûts équilibrés et équitables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre de la Sécurité publique, M. Sam Elkas:

- 1° Que la Loi de police du Québec soit respectée par les municipalités de 5 000 habitants et plus;
- 2° Que la définition de ce qu'est un "Service de police adéquat" soit établie, contrôlée et suivie rigoureusement;
- 3° Que justice et équité soient rendues envers les municipalités du Québec qui ont à assumer le fardeau fiscal de leur service de police en plus d'assumer celui de la Sûreté du Québec pour la desserte policière de toutes les autres municipalités du Québec et particulièrement celles de plus de 5 000 habitants.

De plus, il est convenu que copie de la présente résolution soit également transmise au premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, au président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jean-Louis Desrosiers, ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec ayant un corps de police.

ADOPTÉ



531/7/90 - Caution de 25 000 \$ - Festival mondial de folklore Drummond inc.

Attendu que le Festival mondial de folklore Drummond inc. désire que la Ville de Drummondville appuie l'entente à intervenir avec la Commission scolaire Des Chênes;

Attendu que la Ville de Drummondville reconnaît que le Festival mondial de folklore Drummond inc. est un organisme responsable;

Attendu que la Ville de Drummondville ne veut pas mettre en péril la tenue du festival mondial de folklore de Drummondville;

Attendu que la Ville de Drummondville accorde déjà une importante aide financière à l'organisation dudit festival;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu:

- 1° Que la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Festival mondial de folklore Drummond inc. pour le remboursement d'une somme maximale de 25 000 \$ à la Commission scolaire Des Chênes;
- 2° Que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous documents afférents à ladite caution, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2051 et 2052

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no 2051 amendant le règlement de zonage municipal no 1850;
- Règlement no 2052 amendant le règlement d'affichage municipal no 1853.

Dépôt du rapport trimestriel du trésorier

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 31 mai 1990.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de juin 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

532/7/90 - Avis de motion d'un règ. - Interdiction de stationnement de roulottes

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement interdisant le stationnement de roulottes ou autres véhicules motorisés servant comme habitation dans les rues et places publiques et prohibant l'utilisation de ces véhicules comme habitation ou établissement commercial en dehors des terrains spécialement affectés à ces fins.



533/7/90 - Adoption du règlement no. 2064

Lecture est donnée du règlement no. 2064 décrétant un emprunt de 56 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Laforest.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2064 et ce de 9 heures à 19 heures le 11 juillet 1990.

Informations - Membres du Conseil

Dévoilement d'emblème - Centre comm. Dr'Ville-Sud (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier invite M. Gérard Bélanger, présent à l'assemblée et président du conseil d'administration de la Corporation du Centre communautaire de Drummondville-Sud Inc., à dévoiler l'emblème de la Corporation.

M. Gérard Bélanger dévoile et explique au Conseil et à la population le thème et le logo choisis par la Corporation. Il présente également le président d'honneur de la campagne de financement, Me Paul-Émile Bordeleau.

Par la suite, il invite M. Jean-Pierre Richard à énumérer les différentes activités prévues pour faire connaître et financer le projet du Centre communautaire.

Communiqué "circulation" (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle à la population que la rue DuPont sera fermée à la circulation pour la période du festival mondial de folklore.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. Claude Robillard, domicilié au 850 boulevard des Chutes

Sujets: 1- La Ville de Drummondville a-t-elle l'intention d'ouvrir le boulevard St-Joseph à la hauteur du boulevard des Chutes ? Les gens du secteur seront-ils consultés ?

Le conseiller Gilles Fontaine répond que le problème ne se pose pas dans l'immédiat et que la population sera informée.

2- M. Robillard demande qu'une vérification soit faite quant à la durée des feux de circulation à l'angle du boulevard St-Joseph et de la rue Jean-de-Brébeuf.

3- La Ville a-t-elle conclu une entente de principe avec les employés municipaux ?
Est-il vrai qu'en 2 ans il y a eu 75 griefs déposés par les employés et que la Ville a perdu dans tous les cas ?



Madame la mairesse confirme qu'une entente de principe est intervenue entre la Ville et ses employés cols bleus et cols blancs. Quant aux griefs, elle déclare ne pas en connaître le nombre exact et le pourcentage gagné ou perdu, mais qu'une réponse sera fournie lors d'une prochaine séance.

Intervevante: Mme Jocelyne Clermont, directrice générale de la Garderie Les Petits Lutins

Sujet: Mme Clermont désire connaître la position du Conseil sur les terrains du Canadien Pacifique longeant les terrains de la Garderie.

Madame la mairesse assure les responsables de la Garderie Les Petits Lutins qu'une rencontre sera prévue au début du mois d'août pour discuter du dossier.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 6 août 1990.**

534/7/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Capret
Greffière

.....
Genevieve Burt Jutra
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

10 juillet 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 10 juillet 1990 à 18h45 (convoquée pour 18h00), sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration.

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

535/7/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

536/7/90

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

ACHAT DE 2 VOITURES DE POLICE, AVEC ÉCHANGE (TP-90-08)
(Soumissions ouvertes le 4 juillet 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix d'échange</u>	
	<u>Option A</u>	<u>Option B</u>
. GARAGE MONTPLAISIR LTÉE 875 boul. St-Joseph Drummondville	-	40 166,50 \$
. AUTOS 4 SAISONS (1987) INC. 2115 boul. Mercure Drummondville	-	49 050,00 \$



Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard et unanimement résolu que ces 2 soumissions soient refusées, étant jugées non conformes.

ADOPTÉ

537/7/90 - Nomination - Directeur adjoint du Service de la sécurité pub.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et unanimement résolu que M. Jean-Denis Lefebvre soit nommé au poste de directeur adjoint du Service de la sécurité publique de Drummondville et que cette nomination devienne effective le 10 août 1990, le tout selon la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

ADOPTÉ

538/7/90 - Adoption du règlement no 2065

Lecture est donnée du règlement no 2065 interdisant le stationnement de roulottes ou autres véhicules motorisés servant comme habitation dans les rues et places publiques et prohibant l'utilisation de ces véhicules comme habitation ou établissement commercial en dehors des terrains spécialement affectés à ces fins.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

539/7/90 - Protocole d'entente - Collectivité du Boisé Messier

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et unanimement résolu que M. Christian Chaput, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec les promoteurs du développement Collectivité du Boisé Messier en regard avec le pourcentage exigé pour fins de parc dans les développements domiciliaires.

ADOPTÉ

540/7/90 - Demande de Loi privée - Annexion du territoire de la Cité des Loisirs

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville est reconnue pour son intervention de première heure dans la reconnaissance et le soutien de la Corporation de la Cité des Loisirs depuis sa création en 1975;

ATTENDU QUE sans la contribution de la Ville de Drummondville au développement de cet équipement, la Cité des Loisirs n'aurait pu développer aussi adéquatement son potentiel récréatif;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a clairement démontré ses intentions de maintenir et de développer les équipements de loisir de plein air afin d'assurer une meilleure qualité de vie à sa population;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville respecte et favorise la prise en charge par les citoyens de la gestion des équipements et des programmes en entretenant un partenariat efficace avec un organisme mandataire sans but lucratif;



ATTENDU QU'historiquement les divers intervenants au dossier de la Cité des Loisirs ont toujours défendu la vocation récréative de plein air des deux sites de la Cité des Loisirs en garantissant et en protégeant cette vocation à l'intérieur de différents protocoles liant les parties en cause;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de Drummondville et de ses citoyens de collaborer étroitement avec les gestionnaires de la Cité des Loisirs afin de préserver et d'accroître la vocation exclusivement consacrée à la pratique d'activités récréatives de plein air sur les deux sites actuels de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a investi depuis 1975 jusqu'à aujourd'hui une somme de 562 000 \$, somme consacrée à défrayer des coûts d'immobilisations et de gestion des programmes à la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a démontré son intention de contribuer au redressement financier de la Cité des Loisirs en assumant les dettes d'immobilisations par l'injection de subventions directes totalisant 500 000 \$ et ainsi permettre à la direction de la Cité des Loisirs de consacrer ses efforts à la programmation et aux services à la clientèle;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville considère légitime de préserver les intérêts de ses contribuables en exigeant des garanties sur les actifs de la Cité des Loisirs afin de protéger ses investissements déjà consentis et à venir;

ATTENDU QUE la situation financière critique de la Cité des Loisirs l'empêche de suivre adéquatement son plan directeur de développement et de mise en marché tel que stipulé au rapport de la firme d'experts-conseils Desto (1986) et que cette situation met en péril l'avenir même de la Corporation;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville considère qu'il est de l'intérêt collectif de maintenir un des rares accès publics sur le bassin navigable de la rivière Saint-François;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond, malgré de nombreuses demandes répétées, n'a jamais offert de collaboration tangible au maintien et au développement de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE les récentes interférences de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond dans le dossier de la Cité des Loisirs n'ont pas réussi à convaincre les partenaires actuels du bien-fondé des intentions et des motivations de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond pour l'avancement des objectifs de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE l'analyse de la dernière offre finale d'achat du site Kounak par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond ne fournit pas aux dirigeants de la Cité des Loisirs les garanties financières à la survie de la Corporation et ne donne pas l'assurance indispensable au maintien et à la préservation de la vocation du site à des fins récréatives de plein air;

ATTENDU QUE l'offre d'achat du site Kounak au prix de l'évaluation municipale (162 970 \$) par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond aurait pour conséquence de diminuer les actifs de la Cité des Loisirs et de nuire au développement de la vocation actuelle du site par l'obligation fixée par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond d'y installer un débarcadere pour embarcations mues par moteur à essence;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Corporation de la Cité des Loisirs a unanimement rejeté les trois propositions transmises par la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville a soumis à la Cité des Loisirs une proposition de redressement en bonne et due forme et que cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres du conseil d'administration de la Corporation de la Cité des Loisirs;



ATTENDU QUE M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond, a reconnu publiquement la situation financière précaire de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par son ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ne semble posséder aucun programme susceptible d'intervenir financièrement dans le dossier de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond, s'est engagé au cours des derniers mois, devant des représentants de la Ville de Drummondville et de la Cité des Loisirs, à favoriser l'annexion du territoire de la Cité des Loisirs à la Ville de Drummondville advenant l'incapacité ou la non-volonté de la Municipalité de Saint-Charles-de-Drummond d'assurer le maintien, la survie à long terme et le développement de la Cité des Loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville possède tous les leviers nécessaires pour maintenir et développer la Cité des Loisirs;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BERNARD LOISELLE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-YVAN AUBÉ
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville adresse au ministre des Affaires municipales du Québec, conjointement avec la Corporation de la Cité des Loisirs, une demande d'annexion du territoire appartenant à la Cité des Loisirs au territoire de la Ville de Drummondville;

QUE demande soit faite à M. Jean-Guy St-Roch, député de Drummond, d'être solidaire de la Ville de Drummondville pour cette démarche et conséquemment de piloter une demande de Loi privée à l'effet d'annexer le territoire de la Cité des Loisirs et de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour que soit adoptée cette Loi privée dans les délais les plus raisonnables.

Mme Denise Boisclair-Poirier, conseillère, demande d'enregistrer sa dissidence compte tenu qu'elle aurait préféré qu'une rencontre ait eu lieu entre les parties concernées avant de prendre une décision.

Le conseiller Robert Lafrenière enregistre également sa dissidence pour les mêmes raisons.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert enregistre aussi sa dissidence et déclare, pour sa part, que la position de la Ville est prématurée et qu'il aurait souhaité que le député soit sensibilisé à la prise de position de la Ville.

Tous les autres conseillers émettent des commentaires positifs quant au projet de résolution soumis.

Madame la mairesse demande le vote.

Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Bernard Loisel
Me Céline Trottier
M. Gilles Fontaine.

Votent CONTRE

M. Robert Lafrenière
M. Jean-Marie Boisvert
Mme Denise Boisclair-Poirier

Madame la mairesse déclare la résolution adoptée majoritairement.

ADOPTÉ



541/7/90 - Caution de 856 000 \$ - Village québécois d'antan inc.

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville s'est engagée par sa résolution no 858/10/88 à participer financièrement pour 25% du coût du projet de construction du Pavillon thématique et multifonctionnel du Village québécois d'antan;

ABROGÉE
PAR RÉS.
570/8/90

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le décret 779-90 en date du 6 juin 1990, a autorisé l'Office de planification et de développement du Québec à verser au Village québécois d'antan inc. une subvention représentant 48,7% des coûts admissibles, soit un maximum de 1 500 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville juge que la Corporation du Village québécois d'antan inc. a répondu aux attentes de la Ville relativement au financement du projet de construction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-GUY SPÉNARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-YVAN AUBÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Village québécois d'antan inc. pour le remboursement d'une somme de 856 000 \$ à la Caisse populaire St-Pierre de Drummondville, le tout selon les termes, clauses et conditions mentionnés à une offre de financement datée du 5 juillet 1990;

QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous documents afférents à ladite caution, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉ

542/7/90 - C.C.U. - Acceptation de la résolution no 90.07.04

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine et unanimement résolu que la résolution no 90.07.04 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion tenue le 4 juillet 1990 soit acceptée et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

543/7/90 - C.C.U. - Résolutions nos 90.05.05, 90.06.04, 90.06.06 et 90.06.10

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que la résolution no 90.05.05 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 1er mai 1990 ainsi que les résolutions nos 90.06.06 et 90.06.10 adoptées par ledit Comité à sa réunion du 6 juin 1990, soient acceptées et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

La résolution no 90.06.04 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme le 6 juin 1990 n'est pas approuvée par les élus municipaux.

ADOPTÉ

544/7/90 - Feu d'artifices le 12 juillet 1990 - F.M.F.D.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Festival mondial de folklore Drummond inc. à tenir un feu d'artifices le 12 juillet 1990 dans le cadre des activités de la 9e édition du festival.

ADOPTÉ



545/7/90 - Balade du festival - F.M.F.D.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier et unanimement résolu que le Festival mondial de folklore Drummond inc. soit autorisé à opérer une balade durant la période du festival 1990, le tout selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉ

Madame la mairesse félicite M. Jean-Denis Lefebvre pour sa nomination au poste de directeur adjoint du Service de la sécurité publique et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

546/7/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Poirier
Greffière

.....
Marcelle Gauthier
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

6 août 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 août 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

547/8/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 33D. Dépotoir municipal (M. Bernard Loiselle)
- 33E. Information - Cité des Loisirs (M. Bernard Loiselle)
- 33F. Félicitations (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ

548/8/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 juillet 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 juillet 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

549/8/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 10 juillet 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 10 juillet 1990 à 18h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Intervention

Madame la mairesse informe les représentants d'un groupe de jeunes à faire part au Conseil de leur demande.

Mlle Guay et M. Audet demandent aux élus l'implantation d'un parc de rouli-roulant près du Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. Ils remettent à Madame la mairesse une pétition signée par plus de 400 personnes.

Ils font part également des exigences ou règlements à respecter par les utilisateurs. De plus, ils informent les personnes présentes que certaines villes comme Victoriaville, Plessisville et Brossard ont un tel parc et que tout se déroule bien.

Madame la mairesse remercie les jeunes et les assure que le dossier sera étudié par les élus de la Ville.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

550/8/90

1- PROJET D'AQUEDUC - RUES LINDSAY, BROCK ET DORION (No. 0589056)
(Soumissions ouvertes le 1er août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION CORMIER & LAVALLÉE LTÉE 3055 boulevard Queen Nord Sherbrooke	181 634,00 \$
. T.G.C. INC. 1304 Des Sables Sherbrooke	166 130,00 \$
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	123 313,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	134 293,28 \$

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions pour le projet d'aqueduc sur les rues Lindsay, Brock et Dorion;

Attendu que le bordereau de soumission préparé par la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés prévoyait deux lots;

Attendu que la Ville de Drummondville préfère réévaluer les travaux prévus au lot 2 dudit bordereau de soumission, compte tenu de la participation financière de l'entreprise privée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** au montant de 83 833 \$ pour le lot 1 soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



551/8/90

2- **ABAISSEMENT DE LA CONDUITE DE TROP-PLEIN SUR LA RUE MARCHAND**
(Soumissions ouvertes le 19 juillet 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	9 273,00 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	13 800,00 \$

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

552/8/90

3- **VOITURES DE POLICE (TP-90-11)**
(Soumission ouverte le 1er août 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. AUTOS-4-SAISONS (1987) INC. 2115 boulevard Mercure Drummondville	49 595,00 \$

Il est unanimement résolu que la soumission de Autos-4-Saisons (1987) Inc. ne soit pas retenue.

ADOPTÉ

553/8/90

4- **RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE DRUMMONDVILLE (No. DE 900406)**
(Soumissions ouvertes le 27 juin 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SOGEREX LTÉE 728 rue Farrell Drummondville	135 796,75 \$
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 St-Nicéphore	133 771,50 \$
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 rue St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	147 320,00 \$
. EXCAVATION JULIEN BAHL INC. 195 rue Stéphane St-Nicéphore	137 730,96 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	169 067,39 \$
. R.C. HÉBERT TRANSPORT INC. 900 rue St-Pierre Drummondville	120 439,30 \$

Attendu que les soumissions reçues sont de beaucoup supérieures aux dépenses prévues;

Attendu que le montant disponible pour effectuer les travaux est de l'ordre de 65 000 \$;

Attendu que la Ville de Drummondville désire effectuer certains travaux de réaménagement de l'aéroport tout en respectant l'enveloppe budgétaire retenue à cette fin;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **R.C. Hébert Transport Inc.** soit retenue pour la portion des travaux jugés prioritaires et évalués à 66 719,30 \$; ladite soumission étant la plus basse conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- . Mme Lyse T. Racine, ex-maire de Ste-Anne-de-la-Pérade (félicitations)
- . M. Ovelus Demers (remerciements)
- . M. Noël Sylvain, président/directeur général de l'Union-Vie (appréciation)
- . M. & Mme Antonio Godbout (remerciements)
- . Escadron 607 Drummondville (remerciements)
- . Comité du rassemblement de l'Association des familles Boisvert (remerciements).

554/8/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 juillet au 6 août 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 1 890 390,77 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

La conseillère Denise Boisclair-Poirier et les conseillers Robert Lafrenière et Jean-Marie Boisvert enregistrent leur dissidence en mentionnant qu'ils s'opposent au paiement du compte produit par Me Paul Biron.

Madame la mairesse demande le vote sur la proposition de M. Jean-Guy Spénard.

Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Bernard Loiselle
Me Céline Trottier
M. Gilles Fontaine

Votent CONTRE

Mme Denise Boisclair-Poirier
M. Robert Lafrenière
M. Jean-Marie Boisvert

Certains élus émettent des commentaires sur le dossier Cherbourg.

Madame la mairesse déclare la proposition adoptée majoritairement.

ADOPTÉ



555/8/90 - Campagne de financement - Centre Communautaire Drummondville-Sud

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Corporation du Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à tenir sa campagne de financement du 15 septembre au 15 octobre 1990.

ADOPTÉ

556/8/90 - Utilisation du parc St-Jean-Baptiste - Club Optimiste Drummondville

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Club Optimiste Drummondville Inc. à utiliser le parc St-Jean-Baptiste le 25 août 1990 pour un méchoui et une épluchette de blé d'inde et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site précité, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

557/8/90 - Utilisation du stade municipal - Drummond Sports Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Drummond Sports Inc. à utiliser le stade municipal le 27 août 1990 pour la présentation d'un match de balle lente du Canadien de Montréal, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

558/8/90 - Protocole d'entente avec Drummond Sports Inc. - Heures de glace

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation d'heures de glace au Centre Marcel Dionne et à l'Olympia Yvan Cournoyer pour la saison 1990/1991.

ADOPTÉ

559/8/90 - Addenda au protocole d'entente avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. - Entretien et utilisation du stade

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda au protocole d'entente intervenu avec le Club de baseball Les Olympiques de Drummondville Inc. concernant l'entretien et l'utilisation du stade municipal.

ADOPTÉ



560/8/90 - Opération du restaurant de l'O.Y.C. - Bail avec M. J.-G. Mélançon

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un bail à intervenir entre la Ville et M. Jean-Guy Mélançon pour la location du restaurant à l'Olympia Yvan Cournoyer pour la période du 1er septembre 1990 au 31 août 1991.

ADOPTÉ

561/8/90 - Fourniture de gaz naturel - addendas aux contrats de vente intervenus avec Gaz Métropolitain Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville des addendas "Prix du gaz et autres conditions" aux contrats de vente intervenus entre la Ville et Gaz Métropolitain Inc. relativement à la fourniture de gaz naturel pour certains édifices municipaux.

ADOPTÉ

562/8/90 - Modification de l'article 12 du règlement no. 2064

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'article 12 du règlement no. 2064 de la Ville de Drummondville soit et est modifié de manière à se lire comme suit:

- " 12. Le remboursement de la dépense décrétée par le présent règlement se fera par les propriétaires visés de la façon suivante, soit:
- 1) par paiement unique payable dans les trente (30) jours de la facturation préparée par le Service de la trésorerie de la Ville;
- ou
- 2) par paiement réparti sur une période de dix (10) ans, incluant capital et intérêt, et facturé sur le compte annuel de taxes de la Ville de Drummondville. "

ADOPTÉ

563/8/90 - Abrogation de la rés. 527/7/90 - Nom de rue (Joly)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la résolution no. 527/7/90 du 3 juillet 1990 soit abrogée à toutes fins que de droit et que le nom de rue Joly soit donné aux lots portant les numéros 124-456 et 124-457.

ADOPTÉ

564/8/90 - Mandat à Me Jean Shooner - Acte de quittance par la Fabrique de la paroisse St-Joseph à la Ville de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Jean Shooner, notaire, pour préparer et rédiger un acte de quittance générale et finale par la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Drummondville à la Ville pour toutes sommes à elle dues en capital, intérêts, frais et accessoires en vertu d'un acte passé devant



Me Jacques Beaudoin, notaire, dont copie a été enregistrée à Drummond le 15 juillet 1975 sous le numéro 215653 et lequel affecte hypothécairement les lots 148-7, -54, -55, -56, -57, -58, -60, -61, -62, -63, -64, -65, -66, -67, -68, -76, -77, -78, -79, -80, -81 et une partie des lots 148-6, -23, -24, -25, -26, -27, -28, -29, -30, -31, -32, -53, -59, -69, -82, -83, -84 et -85 au cadastre officiel du Canton de Grantham.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

565/8/90 - Mandat au Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Aménagement de stationnements, entre Marchand et Cockburn

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. soit mandatée aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement de stationnements sur l'emprise de la voie ferrée du CPR, entre les rues Marchand et Cockburn, le tout tel que prévu au règlement no. 2055.

ADOPTÉ

566/8/90 - Cession de terrains pour fins de parc - Les Jardins du Golf, Ph. III

Considérant que les plans d'aménagement d'ensemble pour le projet "Les Jardins du Golf, phase III" ont été étudiés et recommandés par le Comité consultatif d'urbanisme (résolution no. 89.11.18.) et que le Conseil a entériné cette recommandation par sa résolution no. 890/12/89;

Considérant que ce plan-projet a pour effet la production d'une opération cadastrale en subdivision;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement no. 1852, le promoteur doit, s'il veut obtenir son permis d'opération cadastrale, de l'avis du Conseil, remettre à la Ville l'équivalent, soit en terrain, soit en argent, ou la combinaison des deux (2), de dix pour cent (10%) de la superficie totale du projet pour fins de parc ou terrain de jeux;

Considérant que le choix du Conseil s'est arrêté sur une combinaison terrain/argent répartie de la façon suivante:

- l'équivalent de plus ou moins 5 275 mètres carrés en terrain;
- la balance en argent sur l'équivalent de plus ou moins 1 726 mètres carrés de terrain;

le tout tel qu'identifié à l'annexe II du document présenté à l'atelier de travail du 6 août 1990 par Christian Chaput, urbaniste, directeur du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le fonctionnaire désigné doive obtenir du requérant un engagement de cession de terrains et d'argent selon la formule retenue précédemment, tel que prévu à la section 4.3.5 du règlement de lotissement no. 1852 et selon les modalités, avant l'émission du permis de lotissement.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
690/10/90



567/8/90 - Convention avec Résidence L'Ermitage Inc. - Jardins du Golf, Ph. III

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir avec Résidence L'Ermitage Inc. pour que les rues projetées portant les numéros de cadastre 124-455, 124-456 et 124-457 du cadastre du Canton de Grantham, soient rétrocédées à la Ville pour la somme nominale de un dollar (1,00 \$), après que les infrastructures auront été installées et ce à la satisfaction de la Ville, le tout selon les plans et devis préparés par la firme Hamel, Beaulieu & Associés en date de mars 1990 (dossier numéro 0589053 - 4 feuillets de plan).

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 334/4/90 du 17 avril 1990.

ADOPTÉ

568/8/90 - Acceptation du procès-verbal (4/7/90) - C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 1990 soit accepté, sauf les résolutions nos 90.07.06 et 90.07.09 et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de juin 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2064

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2064 décrétant un emprunt de 56 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Laforest.

569/8/90 - Mandat à M. Pierre Grondin, a.-g. - Rue Gauthier

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Pierre Grondin, arpenteur-géomètre, aux fins de réaliser l'opération cadastrale en remplacement des lots 124-6P, 124P, 124-5P, 124-190P et 124-4P formant la rue Gauthier.

ADOPTÉ

570/8/90 - Caution de 856 000 \$ - Pavillon Thématique et Multifonctionnel

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville s'est engagée par sa résolution no 858/10/88 à participer financièrement pour 25 % du coût du projet de construction du Pavillon Thématique et Multifonctionnel du Village québécois d'antan;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le décret 779-90 en date du 6 juin 1990, a autorisé l'Office de planification et de développement du Québec à verser au Village québécois d'antan inc. une subvention représentant 48,7 % des coûts admissibles, soit un maximum de 1 500 000 \$;



ATTENDU QUE la Ville de Drummondville juge que la Corporation du Village québécois d'antan inc. a répondu aux attentes de la Ville relativement au financement du projet de construction;

ATTENDU QUE le Pavillon Thématique et Multifonctionnel (V.Q.A.) Inc. a été créé dans le but notamment de réaliser la construction du Pavillon Thématique et Multifonctionnel du Village québécois d'antan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DENISE BOISCLAIR-POIRIER,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PAUL-ANDRÉ JOLIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE la Ville de Drummondville se porte caution conjointe et solidaire du Pavillon Thématique et Multifonctionnel (V.Q.A.) Inc. pour le remboursement d'une somme de 856 000 \$ à la Caisse populaire St-Pierre de Drummondville, le tout selon les termes, clauses et conditions mentionnés à une offre de financement datée du 5 juillet 1990;

QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous documents afférents à ladite caution, le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no 541/7/90 du 10 juillet 1990.

ADOPTÉ

571/8/90 - Activités de financement - Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à utiliser deux terrains du Boisé de la Marconi les 25 et 26 août 1990 pour des activités de financement.

De plus, la Ville de Drummondville autorise le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à solliciter un permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

572/8/90 - Installation de panneaux - Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à installer quatre panneaux publicitaires afin de promouvoir le financement du Centre Communautaire, le tout sujet à l'approbation du Service de l'habitation.

ADOPTÉ

573/8/90 - Plan d'urbanisme de la Ville

Considérant qu'en vertu de l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A-19.1), la Ville de Drummondville est tenue, dans les vingt-quatre (24) mois de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme;

Considérant que le ministère des Affaires municipales du Québec a prolongé ce délai d'approbation pour une période supplémentaire de six (6) mois;

Considérant que la Ville de Drummondville a adopté, par règlement, en mai 1987, son plan d'urbanisme et en a transmis copie aux municipalités contiguës, au Conseil de la MRC de Drummond et à la Commission municipale du Québec;

Considérant qu'en vertu dudit article 33, la Ville de Drummondville doit en transmettre une copie aux municipalités dont le territoire est contigu (Grantham-Ouest, St-Charles de Drummond et St-Nicéphore), au Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Drummond et à la Commission pour enregistrement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville transmette à nouveau son plan d'urbanisme aux municipalités contiguës, au Conseil de la MRC de Drummond et à la Commission municipale du Québec et qu'elle obtienne les approbations prévues par la Loi (art. 36, L.R.Q., ch. A-19.1).

ADOPTÉ

574/8/90 - Épluchette de blé d'inde - Maximum corps de tambours et clairons

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Maximum corps de tambours et clairons de Drummondville à tenir une épluchette de blé d'inde au parc Ste-Thérèse le 18 août 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

575/8/90 - Tenue du Triathlon Drummondville (19 août 1990)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la tenue de la première édition du Triathlon Drummondville le 19 août 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires. De plus, les organisateurs sont autorisés à distribuer des feuillets d'information.

ADOPTÉ

576/8/90 - Vente trottoir - Sidac "Mon grand centre-ville"

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Sidac "Mon grand centre-ville" à tenir une vente trottoir les 16, 17 et 18 août 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

577/8/90 - Délégation de MM. B. Loiselle et J.-G. Spénard - Session de formation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que MM. Jean-Guy Spénard et Bernard Loiselle, conseillers, soient autorisés à participer à une session de formation organisée par l'Union des Municipalités du Québec et ayant comme thème "Un budget planifié".

ADOPTÉ



578/8/90 - Entente avec le CN - Usage d'une partie de l'emprise du CN

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec le Canadien National relativement à l'usage d'une partie de l'emprise du CN, le tout tel que défini aux contrats numéros:

01197 du 1er août 1964
43662 du 27 août 1951
0824 du 1er novembre 1963
50520 du 16 décembre 1957
14303 du 1er février 1987
53645 du 29 février 1960.

ADOPTÉ

579/8/90 - Subvention de 370 \$ - Rose des Vents

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 370 \$ à la Rose des Vents pour la réalisation d'un mémoire.

ADOPTÉ

580/8/90 - Subvention de 1 000 \$ - Club Optimiste St-Simon

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ au Club Optimiste St-Simon, Drummondville Inc. pour l'organisation des activités estivales dans le secteur sud de la Ville.

ADOPTÉ

581/8/90 - Subvention de 100 \$ - Fondation du CHUS Inc.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Fondation du CHUS Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

582/8/90 - Adoption du projet de règlement no. 2066 (zonage)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Bernard Loiselle,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2066 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone P07-34 à même le secteur de zone H07-28 (lots 139-735 et 139-736P) pour permettre l'implantation d'un organisme communautaire à but non lucratif au 1360 rue Goupil, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

583/8/90 - Adoption du projet de règlement no. 2067 (zonage)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
appuyé par le conseiller Paul-André Jolin,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2067 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C04-10 à même une partie du secteur de zone H04-11 (lot 146-244) afin de permettre l'agrandissement d'un usage commercial, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

584/8/90 - Adoption du projet de règlement no. 2068 (zonage)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2068 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C02-30 à même une partie du secteur de zone H02-48 (lots situés entre le boulevard Lemire et la rue Audet) afin de permettre sur ces lots les classes d'usages commerciales c2 (de détail et de service), c3 (artériel léger), c4 (artériel lourd) et c5 (services pétroliers), soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

585/8/90 - Adoption du règlement no. 2069 (lotissement)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2069 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but d'ajouter une disposition permettant les surlargeurs de rues jusqu'à un maximum d'emprise de quarante-cinq mètres (45 m) avec restrictions sur la circulation, la verdure, la longueur et l'emprise de surlargeur, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

586/8/90 - Adoption du règlement no. 2070 (affichage)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:



- 1° QUE le projet de règlement no. 2070 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de rajouter une nouvelle disposition à la catégorie d'enseignes "G" (zones à dominante industrielle) permettant à la fois une enseigne détachée et une autre rattachée au bâtiment et permettre l'implantation d'une enseigne communautaire sur un terrain autre que celui où l'usage est exercé, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

587/8/90 - Adoption du projet de règlement no. 2071 (zonage)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Gilles Fontaine,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2071 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'intégrer les classes d'usages h3 (4 à 12 logements) et h4 (12 logements et plus) au secteur de zone H08-31 et d'intégrer à la grille de la zone H08-31 des normes relatives auxdites classes d'usages h3 et h4, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

Le conseiller Gilles Fontaine quitte son siège.

588/8/90 - Adoption du projet de règlement no. 2072 (zonage)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier,
appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2072 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre le béton décoratif à la liste des matériaux de revêtement pour les bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin, de permettre dans la classe d'usages p1 (communautaire, institutionnel et administratif) les organismes communautaires à but non lucratif avec une disposition relative aux cases de stationnement, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

589/8/90 - Avis de motion d'un règlement - Travaux sur la rue Terrasse des Promenades

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 99 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades.

1. Bordures	21 600 \$
2. Pavage	35 750
3. Éclairage	<u>25 000</u>
	82 350 \$
Honoraires professionnels	12 400
Frais de règlement	<u>4 750</u>
TOTAL - EMPRUNT:	99 500 \$



Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à:

- MM. Jean-Marie Boisvert et Martial St-Cyr, à l'occasion du décès de leur belle-mère, Madame Laurina Boire Leclerc;
- Mme Geneviève Bordeleau, à l'occasion du décès de son époux, Me Paul-Émile Bordeleau;
- Me Claude Proulx, à l'occasion du décès de sa belle-mère, Madame Jeannine Beaudoin Dion.

Dépotoir St-Nicéphore (M. Bernard Loiseau)

Le conseiller Bernard Loiseau résume la correspondance du ministère de l'Environnement relative au site d'enfouissement sanitaire de St-Nicéphore. Il demande qu'une lettre soit transmise audit ministère afin qu'une surveillance permanente soit assurée sur le site.

Le conseiller Gilles Fontaine reprend son siège.

Cité des Loisirs (M. Bernard Loiseau)

M. Bernard Loiseau, conseiller, informe la population que les élus municipaux de Drummondville ont soumis 5 dates aux représentants de la municipalité de Saint-Charles de Drummond afin de discuter du dossier de la Cité des Loisirs.

Félicitations (M. Gilles Fontaine)

Le conseiller Gilles Fontaine félicite les organisateurs du tournoi de pétanque qui s'est tenu au parc St-Étienne les 4 et 5 août 1990.

Félicitations (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé félicite les organisateurs de l'épluchette de blé d'inde qui s'est tenue récemment pour les membres de l'Office municipal d'habitation.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

- A) Mme Céline Lefèbvre Horion
- B) M. Jean-Paul Robert
- C) M. Lionel Laplante

A) Mme Céline Lefèbvre Horion

Sujets: 1° Tarification - loisirs
2° Relation maire/conseillers
3° Personnel

- 1) Pourquoi la Ville charge-t-elle une tarification différente pour les participants extérieurs?

Le conseiller Bernard Loiseau explique la politique de tarification.

- 2) Pourquoi les membres de l'opposition n'ont-ils pas la chance d'être nommés "maire suppléant"?

Madame la mairesse cite la Loi sur les Cités et Villes et explique pourquoi la procédure est appliquée de la manière actuelle.

- 3) Mme Horion annonce qu'elle sera candidate dans le district no. 9.



M. Jean-Paul Robert

Pourquoi le Conseil refuse-t-il le changement de zonage à l'angle des boulevards Mercure et St-Joseph?

M. Gilles Fontaine fait lecture de la résolution du Comité consultatif d'urbanisme et Me Trottier explique la procédure.

Il est suggéré à M. Robert de rencontrer à nouveau les fonctionnaires du Service de l'habitation afin de rediscuter du dossier.

C) M. Lionel Laplante

M. Laplante traite également du zonage pour le secteur St-Joseph/Mercure et souhaite que le Conseil revise sa position.

Madame la mairesse répond à une question posée par M. Claude Robillard à la séance du 3 juillet 1990

De janvier 1988 à juillet 1990, 17 griefs ont été déposés par les cols bleus et blancs. Un grief a été retiré. Sur les 16 qui restent, 6 se sont rendus à l'arbitrage. 3 ont été gagnés par le Syndicat et 3 par la Ville.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 20 août 1990.**

590/8/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

..... *Therese Caplet*
Greffière

..... *Suzanne Gauthier*
Mairesse

9 août 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 9 août 1990 à 18h30, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
 Robert Lafrenière
 Jean-Guy Spénard
 Pierre-Yvan Aubé
 Denise Boisclair-Poirier
 Bernard Loïselle
 Céline Trottier
 Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
 Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

591/8/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

592/8/90

- AMÉNAGEMENT - PHASE 2 - BOULEVARD ST-JOSEPH (no. 0587158-2)
(Soumissions ouvertes le 1er août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	3 638 250,36 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	4 315 582,49 \$

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que soit retenue la plus basse soumission conforme, soit la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** pour l'exécution d'une partie des travaux décrits à ladite soumission, lesquels travaux sont évalués à 1 241 929,00 \$, représentant la phase 2A du projet.



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités, le tout sujet à l'approbation du ministre des transports du Québec.

ADOPTÉ

593/8/90 - Avis de motion (Construction et réfection de trottoirs)

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 98 000 \$ pour l'exécution de travaux de construction et réfection de trottoirs dans la Ville de Drummondville.

Coût des travaux	85 300 \$
Honoraires professionnels	8 600
Frais de financement	<u>4 100</u>
TOTAL - EMPRUNT:	98 000 \$

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

594/8/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Cajot
.....
Greffière

.....
Francine Rust
.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

20 août 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 août 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux fonctionnaires de La Roche-sur-Yon en visite chez-nous.

595/8/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 32A. Informations (M. Paul-André Jolin)
32B. Félicitations (M. Pierre-Yvan Aubé).

ADOPTÉ

596/8/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 août 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 août 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



597/8/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 9 août 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 9 août 1990 à 18h30 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- . Renée et Léo Biron, responsables pour l'équipe SOF Nicolet
- . Comité des Loisirs St-Pierre
- . La Commission administrative du 125e anniversaire de Saint-Félicien
- . Les membres de la chorale de La Chantanne
- . M. Jean-Léon Marquis, président du congrès 90 de l'Union des municipalités du Québec
- . M. J.R. Lacombe, directeur des Approvisionnements et Services Canada.

598/8/90 - Signature d'une convention avec le MAC, la MRC de Drummond et la Ville - Étude d'impact économique des activités culturelles

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé à la Ministre des Affaires culturelles une aide financière pour la réalisation d'une étude d'impact économique des activités culturelles sur le territoire de la MRC de Drummond;

Attendu que la Ministre des Affaires culturelles a confirmé en date du 10 juillet 1990 la participation de son ministère au financement d'une telle étude, et ce pour une somme de 10 000 \$;

Attendu que la Municipalité Régionale de Comté de Drummond a également confirmé une aide financière de 5 000 \$ audit projet;

Attendu qu'il y aurait lieu de signer une convention précisant les droits et devoirs de chacun des intervenants;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention à intervenir entre la Ministre des Affaires culturelles, la Municipalité Régionale de Comté de Drummond et la Ville de Drummondville pour la réalisation d'une étude d'impact économique des activités culturelles sur le territoire de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

599/8/90 - Appui à la démarche de la Sidac Alain Limoges - Rues Principales

Attendu que Héritage Canada offre un programme visant à améliorer l'aspect des immeubles de certains secteurs;

Attendu que la Sidac Alain Limoges a démontré aux autorités municipales son intérêt pour le programme Rues Principales;

Attendu que ledit projet peut être subventionné par Héritage Canada;



Attendu que l'implication financière de chacune des parties peut être évaluée en part égale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville appuie la démarche de la Sidac Alain Limoges auprès des autorités de Héritage Canada afin d'inscrire l'organisme au programme Rues Principales.

ADOPTÉ

600/8/90 - Délégation de Me Céline Trottier - Congrès de l'U.M.R.C.Q.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que Me Céline Trottier, conseillère, soit autorisée à participer au congrès de l'U.M.R.C.Q. qui se tiendra à Montréal les 27, 28 et 29 septembre 1990.

ADOPTÉ

601/8/90 - Délégation de M. Gilles Bélisle - Colloque de l'Ass. des cadres financiers

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint aux Services finances & administration, soit autorisé à participer au colloque annuel de l'Association des cadres financiers municipaux du Québec qui se tiendra à Ste-Adèle du 26 au 28 septembre 1990.

ADOPTÉ

602/8/90 - Délégation de M. Yvan Morin - Congrès de l'Ass. des informaticiens

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que M. Yvan Morin, assistant-trésorier, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des informaticiens municipaux du Québec qui se tiendra à Ste-Foy les 27 et 28 septembre 1990.

ADOPTÉ

603/8/90 - Autorisation de signature - Contrats d'embauche des brigadiers

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le directeur des Ressources humaines soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats d'embauche des brigadiers et brigadières scolaires adultes pour la saison 1990/1991.

ADOPTÉ

604/8/90 - Programme Développement de l'Emploi

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le directeur des Ressources humaines soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les formulaires de demandes présentées à Emploi et Immigration Canada dans le cadre du Programme Développement de l'Emploi.

ADOPTÉ



605/8/90 - Autorisation à l'U.P.D.I. - Partie d'huîtres le 20 octobre 1990

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. à tenir sa partie d'huîtres annuelle le 20 octobre 1990 au Pavillon du Maire et à solliciter un permis auprès de la Régie des permis d'alcool du Québec pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site précité.

ADOPTÉ

606/8/90 - Utilisation des parcs Michaud et Ferland - Tournoi industriel de balle donnée

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les organisateurs du tournoi industriel de balle donnée à utiliser les parcs Michaud et Ferland pour le tournoi annuel qui se tiendra au mois d'août 1990, le tout selon la politique établie par la Ville pour les manifestations populaires.

ADOPTÉ

607/8/90 - Permis de déménagement - Propriété sise au 455 boul. St-Joseph

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le Service de l'habitation soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour la propriété sise au 455 boulevard St-Joseph et devant être relocalisée au Club de Golf St-Majorique.

Le propriétaire devra verser une somme de 300 \$ pour couvrir les frais de surveillance et le transporteur devra fournir une preuve d'assurance-responsabilité civile pour un montant minimum de 1 000 000 \$.

ADOPTÉ

608/8/90 - Vente d'un terrain industriel - Sécurité Teckel Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Sécurité Teckel Inc. une partie du lot 281 et une partie du lot 282 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 1 457,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 8 août 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6086), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit trois mille cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (3 147,98 \$) payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Manon Adam et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ



609/8/90 - Mandat à Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. - C.I.D.C.S.G.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'ingénieurs-conseils Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. aux fins de vérifier les installations existantes de chauffage pour la bâtisse du 555 Des Écoles et d'évaluer les besoins de chauffage, de ventilation et de climatisation. Les honoraires maximums sont de l'ordre de 1 500 \$.

ADOPTÉ

610/8/90 - Mandat à Me Gaétan Ratté - Dossier: Société Immobilière du Québec

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Me Gaétan Ratté, avocat, aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans le dossier d'évaluation qui l'oppose à la Société Immobilière du Québec.

ADOPTÉ

611/8/90 - Subvention de 2 000 \$ - Centre Communautaire Drummondville-Sud

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 000 \$ au Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. à titre de subvention.

ADOPTÉ

612/8/90 - Subvention de 1 000 \$ - Fabrique St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une subvention de 1 000 \$ à la Fabrique St-Joseph dans le cadre du programme VASTE.

ADOPTÉ

613/8/90 - Subvention de 2 500 \$ - Multi-Sports 90

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 \$ à Multi-Sports 90 pour la réalisation des activités prévues en octobre 1990.

ADOPTÉ

614/8/90 - Subvention de 250 \$ - Maison des femmes de Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 250 \$ à la Maison des femmes de Drummondville pour la Journée d'action contre la violence faite aux femmes.

ADOPTÉ

615/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2066) - Zonage

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone P07-34 à même le secteur de zone H07-28 (lots 139-735 et -736P) pour permettre l'implantation d'un organisme communautaire à but non lucratif au 1360 rue Goupil.



616/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2067) - Zonage

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C04-10 à même une partie du secteur de zone H04-11 (lot 146-244) afin de permettre l'agrandissement d'un usage commercial.

617/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2068) - Zonage

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C02-30 à même une partie du secteur de zone H02-48 (lots situés entre le boulevard Lemire et la rue Audet) afin de permettre sur ces lots les classes d'usages commerciales c2 (de détail et de service), c3 (artériel léger), c4 (artériel lourd) et c5 (services pétroliers).

618/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2069) - Lotissement

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but d'ajouter une disposition permettant les surlargeurs de rues jusqu'à un maximum d'emprise de quarante-cinq mètres (45 m) avec restrictions sur la circulation, la verdure, la longueur et l'emprise de surlargeur.

619/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2070) - Affichage

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de rajouter une nouvelle disposition à la catégorie d'enseignes "G" (zones à dominante industrielle) permettant à la fois une enseigne détachée et une autre rattachée au bâtiment et de permettre l'implantation d'une enseigne communautaire sur un terrain autre que celui où l'usage est exercé.

620/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2071) - Zonage

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'y changer la classe d'usages hx (indéterminée) de la zone H08-31 par les classes d'usages h3 (4 à 12 logements) et h4 (12 logements et plus) et d'enlever la classe d'usages hx à la grille de la zone H08-31 et y intégrer des normes pour les nouvelles classes d'usages h3 et h4.

621/8/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2072) - Zonage

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre le béton décoratif à la liste des matériaux de revêtement pour les bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin et de permettre dans la classe d'usages pl (communautaire, institutionnel et administratif) les organismes communautaires à but non lucratif avec une disposition exigeant une (1) case de stationnement par quarante mètres carrés (40 m.c.) de superficie de plancher.

622/8/90 - Adoption du règlement no. 2073 - Pavage, bordures et éclairage
(rue Terrasse des Promenades)

Lecture est donnée du règlement no. 2073 décrétant un emprunt de 99 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2073 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 août 1990.

623/8/90 - Adoption du règlement no. 2074 - Réfection de trottoirs

Lecture est donnée du règlement no. 2074 décrétant un emprunt de 98 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs dans la Ville de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de l'article 556 de la Loi sur les Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2074 et ce de 9 heures à 19 heures le 28 août 1990.

Informations des membres du Conseil

Information (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe la population que la réfection des trottoirs débute cette semaine et que la Ville investit environ 600 000 \$ pour ces travaux.

Il invite également les automobilistes à faire preuve de prudence dans le secteur sud où des travaux majeurs sont en cours.

Félicitations (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé félicite le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste pour son activité "Le Cirque des Étoiles".

Invitation (Mme Francine Ruest-Jutras)

Madame la mairesse invite toute la population à participer à la Fête des Travailleurs qui se tiendra le 2 septembre 1990 au parc Woodyatt.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants: A) M. Jean-Pierre Richard, coordonnateur du Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc.
B) M. Lionel Laplante
C) M. Jean-Guy Therrien

A) M. Jean-Pierre Richard

M. Richard invite les élus, les employés municipaux et toute la population à participer aux activités du Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. qui se tiendront les 25 et 26 août 1990.



B) M. Lionel Laplante

Concernant le changement de zonage au coin du boulevard Mercure et du boulevard St-Joseph, où en sont rendues les procédures?

Madame la mairesse assure M. Laplante que le dossier chemine et qu'une réponse lui sera transmise sous peu.

C) M. Jean-Guy Therrien

M. Therrien demande une surveillance accrue sur les boulevards St-Joseph, Mercure et Lemire afin que les automobilistes respectent la vitesse.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **mardi le 4 septembre 1990.**

624/8/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Shirine Pajolet
.....
Greffière

Genevieve Bouchard
.....
Mairesse

4 septembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 4 septembre 1990 à 19h45, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
Mlle Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

624A/9/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Madame la mairesse explique la procédure de consultation publique édictée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et précise la nature et l'objet des projets de règlement suivants:

- **Règlement no. 2066** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone P07-34 à même le secteur de zone H07-28 (lots 139-735 et -736P);
- **Règlement no. 2067** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C04-10 à même une partie du secteur de zone H04-11 (lot 146-244);
- **Règlement no. 2068** amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C02-30 à même une partie du secteur de zone H02-48 (lots situés entre le boulevard Lemire et la rue Audet);

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

4 septembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 septembre 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

625/9/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 31A. Expérience environnementale (M. Bernard Loiselle)
- 31B. Assainissement - odeurs de la rivière Noire (M. Robert Lafrenière)
- 31C. Dossier "Les Entreprises Brouillette Enr." (M. Robert Lafrenière)
- 31D. Information (M. Paul-André Jolin)
- 31E. Information (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ

626/9/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 20 août 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 août 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

627/9/90

1- RÉPARATIONS - TOIT DE LA PISCINE DU CENTRE CULTUREL
(Soumissions ouvertes le 16 août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 2065 Laviolette Drummondville	52 967,00 \$
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	75 225,00 \$
. LES PROMOTIONS DUCHARME VERRIER INC. 2210 Des Grands Ducs Grantham-Ouest	74 906,00 \$

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu qu'aucune des soumissions reçues ne soit acceptée.

ADOPTÉ

628/9/90

2- PROJET D'AQUEDUC - RUES LINDSAY, BROCK ET DORION (No. 0589056)
(Soumissions ouvertes le 1er août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION CORMIER & LAVALLÉE LTÉE 3055 boulevard Queen Nord Sherbrooke	181 634,00 \$
. T.G.C. INC. 1304 Des Sables Sherbrooke	166 130,00 \$
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	123 313,00 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	134 293,28 \$

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions pour le projet d'aqueduc sur les rues Lindsay, Brock et Dorion;

Attendu que la Ville de Drummondville lors de la séance du 6 août 1990 a accepté en partie la soumission de Sintra Inc. (Centre du Québec);

Attendu que la Ville de Drummondville a réévalué les travaux prévus sur la rue Dorion et qu'elle juge opportun d'octroyer le contrat pour l'exécution desdits travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** au montant de 39 480,00 \$ pour les travaux du lot 2 soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière n'a aucune correspondance à faire part aux membres du Conseil.

629/9/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 6 août au 4 septembre 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 586 697,58 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

630/9/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 301 St-Jean

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 301 rue St-Jean;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'un conteneur à déchets sur la rue Brouillard;

Considérant que les conteneurs à déchets sont permis dans les marges latérales ou arrière;

Considérant que les marges latérales et arrière du bâtiment sous étude sont nulles;

Considérant que ce bâtiment a deux (2) marges avant, soit sur la rue St-Jean et sur la rue Brouillard;

Considérant que le demandeur est dans l'impossibilité de se conformer à la réglementation actuelle;

Considérant qu'actuellement, le conteneur est déjà implanté à l'endroit faisant l'objet de cette demande et ce sans mur écran;

Considérant qu'à l'étage, il y a quatorze (14) logements;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 301 rue St-Jean afin d'y permettre l'implantation d'un bâtiment fermé pour mettre le conteneur à déchets dans la cour avant sur la rue Brouillard et d'exiger du demandeur de soumettre à la section "permis-inspection" un plan complet du bâtiment pour l'obtention d'un permis de construction afin de s'assurer de sa qualité architecturale.

ADOPTÉ

631/9/90 - Appel d'offres pour fourniture de produits chimiques - Regroupement d'achats Mauricie/Bois-Francs

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise la diminution du prix de base des produits chimiques;

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;



Attendu que la Ville de Drummondville est invitée à adhérer au Regroupement d'achats Mauricie/Bois-Francs;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte d'adhérer au Regroupement d'achats Mauricie/Bois-Francs et de procéder, pour et au nom des municipalités participantes, à un appel d'offres relatif à la fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux pour l'année 1991.

ADOPTÉ

632/9/90 - Passage piétonnier - Échangeur autoroute 20/route 143 (boul. St-Joseph ouest)

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest désire améliorer la sécurité des piétons à l'échangeur autoroute 20/route 143 (boulevard St-Joseph Ouest);

Attendu qu'actuellement le fait de traverser à pied ou à bicyclette ledit échangeur représente un danger;

Attendu que le ministère des Transports prévoit modifier les approches de l'échangeur du viaduc en 1991;

Attendu qu'il y va de la sécurité de tous les contribuables qui empruntent cette artère;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu:

- 1° QUE la Ville de Drummondville appuie la démarche de la Municipalité de Grantham-Ouest et demande au ministère des Transports de prévoir un passage piétonnier lors de la réfection de l'échangeur autoroute 20/route 143 (boulevard St-Joseph ouest);
- 2° QU'une copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean-Guy St-Roch, député provincial.

ADOPTÉ

633/9/90 - Cession de rues - Boisé Messier

Attendu que la Ville de Drummondville a signé le 19 mars 1990 un protocole d'entente avec la compagnie 159188 Canada Inc. et la compagnie 160040 Canada Inc.;

Attendu que par ce protocole, lesdites compagnies s'engagent à rétrocéder à la Ville de Drummondville l'assiette des rues ainsi que les infrastructures et ce pour la somme de un dollar (1,00 \$);

Attendu que les travaux d'infrastructures sont terminés sur les lots 109-181 Ptie et 109-189 du cadastre du Canton de Wickham et ce à la satisfaction de la Ville de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession des lots 109-181 Ptie et 109-189 du cadastre du Canton de Wickham, propriété actuelle des compagnies 159188 Canada Inc. et 160040 Canada Inc. et ce pour la somme de un dollar (1,00 \$); lesdits lots devant servir de rues.

ADOPTÉ



634/9/90 - Résolution no. 90.07.06 du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la résolution no. 90.07.06 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 juillet 1990 soit adoptée et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

635/9/90 - Renonciation au droit de premier refus (lot 279-4)

Attendu que la Ville de Drummondville a, par sa résolution no. 966/12/87, accepté de vendre à Grandmont & Fils Ltée un terrain industriel désigné comme étant le lot 279-4 du cadastre du Canton de Grantham;

Attendu que le contrat de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 311527 prévoit à "Conditions spéciales" un droit de premier refus en faveur de la Ville de Drummondville;

Attendu que la compagnie Grandmont & Fils Ltée désire vendre une partie du terrain acquis en vertu dudit acte selon les conditions y prévues; le tout tel qu'en fait foi une lettre de la compagnie en date du 23 août 1990;

Attendu que la Ville de Drummondville souhaite le développement industriel;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à son droit de premier refus en faveur de la compagnie Grandmont & Fils Ltée et que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

636/9/90 - Embauche de personnel - Programme "Projet et travaux communautaires"

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que le directeur du Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, ou son représentant, soit autorisé à présenter au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu un projet Antifraude pour l'embauche de personnel dans le cadre d'un programme "Projet et travaux communautaires".

ADOPTÉ

637/9/90 - Installation de panneaux indicateurs - Multi-Sports 1990

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Multi-Sports 1990 à installer des panneaux indicateurs dans les limites de la Ville de Drummondville, le tout conformément à la réglementation actuellement en vigueur.

ADOPTÉ

638/9/90 - Vente d'un terrain industriel - Les Distributions Vanasco Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Distributions Vanasco Inc. une partie du lot 278 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 5 626,8 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 23 août 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6100), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit douze mille cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (12 153,89 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire André Jean et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

639/9/90 - Vente d'un terrain industriel - A.D.R. 2000 Enr.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie A.D.R. 2000 Enr. une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 7 468,5 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 28 août 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6106), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit seize mille cent trente-et-un dollars et quatre-vingt-seize cents (16 131,96 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Jean Shooner et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

640/9/90 - Mandat à Jodoin & Grondin - Emprise de la rue Des Lilas

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin & Grodin, aux fins de définir et délimiter l'emprise de la rue Des Lilas entre le boulevard St-Joseph et la rue Des Ormes.

ADOPTÉ

641/9/90 - Acceptation du compte rendu (22/8/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 22 août 1990 soit accepté et que copie soit versée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

642/9/90 - Interdiction de circulation lourde

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la circulation lourde soit interdite sur les artères suivantes:



- rue Hains, entre le boulevard St-Joseph et la rue Perron;
- rue Blanchette, entre le boulevard St-Joseph et la rue Perron;
- rue Paris, entre le boulevard St-Joseph et la rue Perron;
- rue Perron, entre la rue Paris et la rue Ayotte;
- rue Bernier, entre la rue Cormier et la rue Perron;
- boul. René-Lévesque, entre le boulevard St-Joseph et la rue Cormier.

et que le Service des travaux publics soit autorisé à procéder à l'installation d'enseignes interdisant l'accès aux camions sur lesdites rues.

ADOPTÉ

643/9/90 - Arrêt obligatoire rue Hériot - Intersection Bellevue

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à procéder à l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Hériot à l'intersection de la rue Bellevue.

ADOPTÉ

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2073 et 2074

Conformément à la loi, la greffière dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no. 2073 décrétant un emprunt de 99 500 \$ pour l'exécution de travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades;
- Règlement no. 2074 décrétant un emprunt de 98 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de trottoirs dans la Ville.

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'août 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

644/9/90 - Campagne de financement - Ligue Navale du Canada

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Ligue Navale du Canada à tenir une vente de roses le 14 octobre 1990 dans le cadre de la campagne de financement annuelle.

ADOPTÉ

645/9/90 - Délégation - Congrès de l'Ass. forestière des Cantons de l'Est

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que MM. Paul-André Jolin, conseiller, et Bertrand Allard, contremaître, soient autorisés à participer au 45e congrès annuel de l'Association forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à St-Georges de Beauce le 5 octobre 1990.

ADOPTÉ

646/9/90 - Délégation de M. Bernard Loiselle - Table de concertation en environnement du Bas Saint-François

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que M. Bernard Loiselle, conseiller, soit autorisé à siéger à la table de concertation en environnement du Bas Saint-François formé par le Comité d'assainissement du bassin de la rivière Saint-François.

ADOPTÉ



647/9/90 - Délégation de Mme Anik Bonvouloir - Journée d'échanges
sur le développement économique et patrimoine

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que Mme Anik Bonvouloir, conseillère en urbanisme, soit autorisée à assister à une journée d'échanges ayant comme thème "Développement économique et patrimoine" qui se tiendra à Québec le 12 septembre 1990.

ADOPTÉ

648/9/90 - Contrat de services bancaires et de crédit variable

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle son entente avec la Caisse populaire Desjardins de Drummondville pour la fourniture de services bancaires aux conditions précisées dans une offre de services financiers datée du 7 août 1990.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents à ladite entente, y compris un contrat de crédit variable s'il y a lieu pour un montant total de 6 000 000 \$ portant sur des règlements d'emprunt autorisés par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉ

649/9/90 - Autorisation de signatures - Ordres de paiement par inst. mécanique

Attendu que pour une raison d'efficacité administrative, il est opportun que les ordres de paiement émis par la Ville de Drummondville sur ses comptes d'épargne, tirés sur la Caisse populaire Desjardins de Drummondville, soient signés au moyen d'une machine à signer les ordres de paiement (chèques) ou de tout autre instrument mécanique; il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville:

- a) autorise et requière la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant la signature ou un fac-similé de la signature de la mairesse, Mme Francine Ruest-Jutras, du trésorier, M. Gilles Bélisle, qui sont dûment autorisés à signer les ordres de paiement pour le compte de la Ville;
- b) décrète que ces ordres de paiement (chèques) aient la même force légale et soient considérés à toutes fins pratiques comme tel et engagent la Ville de Drummondville aussi pleinement et efficacement que s'ils étaient signés de la main de et dûment émis par telles personnes désignées pour le compte de la Ville de Drummondville sans égard aux circonstances dans lesquelles ou à l'identité de la personne par qui ces fac-similés de signatures auront été apposés mécaniquement;
- c) autorise également, en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse Mme Francine Ruest-Jutras, la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant la signature authentique de l'un ou l'autre des membres du Conseil, et ce durant la période où le signataire agit à titre de maire suppléant ou mairesse suppléante. Ces ordres de paiement devront également être signés par le trésorier;
- d) autorise également, en cas d'absence ou d'incapacité du trésorier, la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à payer tous les ordres de paiement (chèques) de la Ville de Drummondville présentés pour paiement et portant en plus de la signature de la mairesse, la signature authentique de l'assistant-trésorier, M. Yvan Morin;



- e) pourvoie la Caisse populaire Desjardins de Drummondville d'une copie certifiée de la présente résolution ainsi que des spécimens certifiés véridiques des fac-similés de ces signatures.

La présente résolution demeurera en vigueur tant qu'un avis du contraire ou tout changement n'aura pas été donné au gérant de ladite Caisse populaire Desjardins de Drummondville.

ADOPTÉ

650/9/90 - Adoption du règlement no. 2066 (zonage)

Lecture est donnée du règlement no. 2066 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone P07-34 à même le secteur de zone H07-28 (lots 139-735 et -736P).

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2066 et ce de 9 heures à 19 heures le 10 octobre 1990.

651/9/90 - Adoption du règlement no. 2067 (zonage)

Lecture est donnée du règlement no. 2067 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C04-10 à même une partie du secteur de zone H04-11 (lot 146-244).

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2067 et ce de 9 heures à 19 heures le 1er octobre 1990.

652/9/90 - Adoption du règlement no. 2068 (zonage)

Lecture est donnée du règlement no. 2068 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C02-30 à même une partie du secteur de zone H02-48 (lots situés entre le boulevard Lemire et la rue Audet).

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des secteurs concernés pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2068 et ce de 9 heures à 19 heures le 1er octobre 1990.

653/9/90 - Adoption du règlement no. 2069 (lotissement)

Lecture est donnée du règlement no. 2069 amendant le règlement de lotissement municipal no. 1852 dans le but d'ajouter une disposition permettant les surlargeurs de rues jusqu'à un maximum d'emprise de quarante-cinq mètres (45 m) avec restrictions sur la circulation, la verdure, la longueur et l'emprise de surlargeur.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2069 et ce de 9 heures à 19 heures le 17 septembre 1990.

654/9/90 - Adoption du règlement no. 2070 (affichage)

Lecture est donnée du règlement no. 2070 amendant le règlement d'affichage municipal no. 1853 dans le but de permettre à la fois une enseigne détachée et une enseigne rattachée pour la catégorie d'enseignes "G" (à dominante industrielle) et l'implantation d'une enseigne communautaire sur un terrain autre que celui où l'usage est exercé.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2070 et ce de 9 heures à 19 heures le 17 septembre 1990.

655/9/90 - Adoption du règlement no. 2071 (zonage)

Lecture est donnée du règlement no. 2071 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'intégrer les classes d'usages h3 et h4 au secteur de zone H08-31 et d'intégrer à la grille de la zone H08-31 des normes relatives auxdites classes d'usages h3 et h4.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2071 et ce de 9 heures à 19 heures le 1er octobre 1990.

656/9/90 - Adoption du règlement no. 2072 (zonage)

Lecture est donnée du règlement no. 2072 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but de permettre le béton décoratif à la liste des matériaux de revêtement pour les bâtiments d'entreposage d'équipements de jardin et de permettre dans la classe d'usages pl (communautaire, institutionnel et administratif) les organismes communautaires à but non lucratif avec une disposition relative aux cases de stationnement.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et des articles 131 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, la greffière ouvrira un registre dans lequel les personnes habiles à voter et qui ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Drummondville pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement no. 2072 et ce de 9 heures à 19 heures le 17 septembre 1990.

Informations des membres du Conseil

Expérience environnementale (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle demande que les services municipaux évaluent la pertinence de procéder à la cueillette de feuilles pour obtenir du "compost" réutilisable dans les parcs de la Ville et/ou remis aux propriétaires.

Une évaluation des coûts devra également être faite.

Odeurs - rivière Noire (M. Robert Lafrenière)

M. Robert Lafrenière soulève le problème des odeurs qui se dégagent de la rivière Noire et demande que l'on soumette par écrit un rapport sur le comportement des stations de pompage Pépin et Marchand. De plus, il apprécierait qu'on lui fournisse les dates possibles de la réalisation de la station Cormier.

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé pour sa part demande que l'on étudie la possibilité de publier les échéanciers des différents travaux qualifiés de majeurs.

De plus, Madame la mairesse souhaite obtenir l'assurance écrite que les stations Marchand et Pépin sont en fonction et de quelle façon elles opèrent.

Dossier "Les Entreprises Brouillette Enr." (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière demande s'il y a du nouveau dans le dossier?

Une vérification sera faite.



Information (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe la population que le dévoilement des lauréats du concours provincial "Villes, villages fleuris 1990" se fera le 8 septembre 1990 et il rend hommage aux employés municipaux et à tous les citoyens de la Ville pour l'effort concerté afin de rendre nos lieux plus attrayants et plus propres.

Information (M. Gilles Fontaine)

M. Gilles Fontaine, conseiller, désire savoir où en sont rendues les démarches dans le dossier "skate park".

Fête des travailleurs - parc Woodyatt

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras félicite et remercie les organisateurs de la Fête des travailleurs, en particulier M. Martin Dupont et son équipe, les commanditaires et les bénévoles.

Elle remercie également la population pour sa participation.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 17 septembre 1990.**

657/9/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Alexis Capet
.....
Greffière

Francine Ruest-Jutras
.....
Mairesse

17 septembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 septembre 1990, **sous la présidence de la mairesse suppléante, Me Céline Trottier**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration

- Secrétaire:

Me Claude Proulx, assistant-greffier.

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

L'assistant-greffier récite la prière.

658/9/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 17.1 Dépôt du rapport du mois de septembre - comité du personnel (M. Pierre-Yvan Aubé)
- 17.2 Communiqué à la population (M. Paul-André Jolin)
- 17.3 Cas de M. Larivière (M. Robert Lafrenière)
- 17.4 Rapport sur les stations de pompage (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

659/9/90 - Adoption du procès-verbal - Ass. publ. cons. du 4 septembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 septembre 1990 à 19h45 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



660/9/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 septembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 septembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que l'assistant-greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

661/10/90

1- **FOURNITURE DE FLEURS (TP-90-12)**
(Soumissions ouvertes le 29 août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERRES BINETTE INC. 2568 boul. Mercure St-Nicéphore	6 197,25 \$
. SERRES TROPICELL ENR. 7e Rang Wickham	6 535,90 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Serres Binette Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

662/9/90

2- **AMÉNAGEMENTS FLORAUX (TP-90-13)**
(Soumission ouverte le 29 août 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SERRES BINETTE INC. 2568 boul. Mercure St-Nicéphore	2 000,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la soumission de **Serres Binette Inc.** soit retenue, étant la seule soumission reçue et jugée conforme.

ADOPTÉ

663/9/90

3- **FOURNITURE DE FLEURS POUR POTS EN FORME DE DEMI-LUNE (TP-90-14)**
(Soumissions ouvertes le 29 août 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERRES BINETTE INC. 2568 boul. Mercure St-Nicéphore	8 835,75 \$
. SERRES TROPICELL ENR. 7e Rang Wickham	9 817,50 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Serres Binette Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ



664/9/90

4- **LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT - NIVELEUSES (TP-90-09)**
(Soumissions ouvertes le 4 juillet 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Taux horaires</u>		
	<u>NIVELEUSE #1</u>	<u>NIVELEUSE #2</u>	<u>NIVELEUSE #3</u>
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	85,00 \$	85,00 \$	80,00 \$
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE 4235 boul. Terra-Jet St-Cyrille	136,50 \$	136,50 \$	136,50 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu qu'aucune des soumissions reçues ne soit acceptée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

L'assistant-greffier n'a aucune correspondance à faire part aux membres du Conseil.

665/9/90 - **Mandat à René Laporte & Associés Enr. - Renouvellement du portefeuille d'assurances**

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme René Laporte & Associés Enr., consultants en assurance, aux fins de préparer et rédiger le cahier des charges pour le renouvellement du portefeuille d'assurances de la Ville pour l'année 1991. De plus, la firme de consultants en assurance assurera le suivi auprès de l'assureur et de la Ville.

Les honoraires maximums seront de l'ordre de 4 850 \$.

ADOPTÉ

666/9/90 - **Nomination de M. Gérard Allard - Préposé aux stations de pompage et piscines**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que M. Gérard Allard soit embauché à titre de salarié à l'essai au poste de préposé aux stations de pompage et piscines de la Ville de Drummondville, le tout selon la convention collective des employés municipaux, cols blancs et cols bleus.

De plus, M. Gérard Allard devra s'engager à se conformer aux exigences du règlement no. 2034 de la Ville de Drummondville et à élire domicile dans les limites de ladite Ville dans un délai de 6 mois de la date des présentes.

ADOPTÉ



667/9/90 - Nomination de M. Gérard Pitre - Lieutenant au S.S.P.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que M. Gérard Pitre soit nommé au poste de lieutenant au Service de la sécurité publique, le tout conformément à la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

668/9/90 - Subvention de 2 500 \$ au Théâtre 1000 Tours Inc.

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 500 \$ au Théâtre 1000 Tours Inc. pour assurer sa participation au projet de Canal Famille.

ADOPTÉ

669/9/90 - Acceptation du compte rendu (11/9/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 11 septembre 1990 soit accepté et que copie soit versée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

M. Jean-Marie Boisvert informe la population que les utilisateurs du transport en commun bénéficieront d'un service gratuit, samedi le 13 octobre 1990.

M. Boisvert informe également la population des modifications mineures apportées à certains trajets du Service de transport en commun.

670/9/90 - Acceptation du procès-verbal (5/9/90) - C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 1990 soit accepté, sauf les résolutions nos 90.09.07 et 90.09.10, et que copie soit versée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé s'oppose à la résolution no. 90.09.08.

Rapport trimestriel du trésorier au 31 août 1990

Le conseiller Jean-Guy Spénard commente le rapport du trésorier pour la période se terminant le 31 août 1990.

M. Bernard Loiselle souhaite qu'une marge de manoeuvre de 2,5 % du budget soit atteinte et que toutes les personnes concernées fassent un effort en ce sens.

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2069, 2070 et 2072

Conformément à la loi, l'assistant-greffier dépose les certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no. 2069 amendant le règlement de lotissement no. 1852;
- Règlement no. 2070 amendant le règlement d'affichage no. 1853;
- Règlement no. 2072 amendant le règlement de zonage no. 1850.

Ces 3 procédures d'enregistrement ont eu lieu aujourd'hui et se sont terminées à 19h00. Aucune personne habile à voter n'a demandé, dans chaque cas, la tenue d'un référendum.

671/9/90 - Rétrocession des lots 124-447 et 124-448 (rues) à la Ville

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de rétrocession des lots 124-447 et 124-448 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, propriété actuelle de la compagnie 2545-5536 Québec Inc. Ces lots servent de rues et sont rétrocédés à la Ville pour la somme de 1,00 \$.

La présente rétrocession est faite en exécution d'une entente/convention signée devant Me Yvon Langevin, notaire, le 8 mars 1989.

ADOPTÉ

672/9/90 - Acte de mainlevée (clause résolutoire) - Groupe Yvan Pague Inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de mainlevée d'une clause résolutoire affectant le lot 166D-25 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et plus clairement énoncée dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 300723.

ADOPTÉ

Rapport du trésorier - Activités électorales pour l'année 1989

Conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le trésorier d'élection dépose le compte rendu des activités électorales de l'année 1989.

Les membres du Conseil en prennent connaissance et copie est transmise aux archives de la Ville.

673/9/90 - Subvention de 100 \$ - Société d'Arthrite

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 100 \$ à la Société d'Arthrite à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

674/9/90 - Acte dégageant la cie CP de toute responsabilité face à l'enlèvement des voies ferrées

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert,
et unanimement résolu:



- 1° QUE la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un document dégageant la compagnie Canadien Pacifique Limitée de toute responsabilité à l'égard de pertes, dommages ou blessures découlant de l'utilisation et/ou de l'occupation temporaire de l'emprise du chemin de fer entre la rue St-Albert et le boulevard St-Joseph;
- 2° ET QUE la Ville de Drummondville assume, au même endroit, toute responsabilité à l'égard de pertes, dommages ou blessures que des tiers pourraient subir sur lesdits lieux lors d'une utilisation et/ou d'une occupation autorisée par la Ville.

De plus, la présente acceptation est faite afin de permettre l'usage temporaire dudit terrain à des fins de stationnement municipal, et ce durant la construction du marché public, laquelle doit être terminée vers le mois de décembre 1990.

ADOPTÉ

675/9/90 - Journée de transport gratuit le 13 octobre 1990

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit autorisé à tenir une journée de transport gratuit le 13 octobre 1990.

ADOPTÉ

676/9/90 - Engagement et nomination de M. Jean L. Grenier

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et résolu que M. Jean L. Grenier soit engagé au poste de capitaine au Service de la sécurité publique de la Ville de Drummondville, le tout en conformité avec la politique salariale et les conditions de travail du personnel cadre de la Ville.

De plus, M. Jean L. Grenier devra s'engager à respecter le règlement no. 2034 de la Ville quant au lieu de résidence.

Madame la mairesse suppléante demande le vote sur la proposition.

Votent POUR

M. Paul-André Jolin
M. Jean-Guy Spénard
M. Pierre-Yvan Aubé
M. Jean-Marie Boisvert
M. Bernard Loiselle
M. Gilles Fontaine

Votent CONTRE

Mme Denise Boisclair Poirier
M. Robert Lafrenière

La résolution est déclarée adoptée majoritairement.

ADOPTÉ

677/9/90 - Mandat à CRCAC - État du réseau des trottoirs

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate le Centre de Recherche et du Contrôle appliqué à la Construction (CRCAC) aux fins de procéder à l'évaluation de l'état du réseau des trottoirs et à l'établissement des besoins d'entretien.

Les honoraires maximums seront de l'ordre de 18 400,00 \$.

ADOPTÉ



678/9/90 - Avis de motion d'un règlement (Entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Charles)

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement autorisant la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de Saint-Charles de Drummond afin de permettre la création d'une régie intermunicipale relativement aux loisirs, sports, activités de plein air et autres exercés à la Cité des Loisirs et au site Kounak.

Informations des membres du Conseil

Condoléances

Madame la mairesse suppléante, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à Mme Patricia Rousseau, directrice générale de la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Lucille Chainé.

Dépôt du rapport du comité de personnel (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé demande que le rapport du comité de personnel soit déposé aux archives.

Communiqué à la population (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin rappelle à la population que le stationnement est interdit dans l'emprise des pistes cyclables et il demande aux citoyens riverains de ces pistes de ne pas déposer les conteneurs à déchets dans l'emprise desdites pistes.

Cas de M. Larivière (M. Robert Lafrenière)

M. Robert Lafrenière, conseiller, demande au directeur général s'il est possible qu'un terrain du Domaine Cherbourg n'ait pas été acheté par la Ville mais payé à un tiers.

Le conseiller Jean-Guy Spénard mentionne que le dossier dont il est question a été soumis au notaire instrumentant, Me André Jean, qui dès son retour de vacances, vérifiera les titres.

Rapport sur les stations de pompage (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière demande si le rapport sur les stations de pompage sera bientôt disponible.

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général, indique qu'un rapport exhaustif sera soumis sous peu.

Émondage d'arbres (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle soulève la question de l'émondage excessif d'arbres sur le boulevard St-Joseph et indique que des fonctionnaires compétents ont été assignés afin de régler ce problème.

Félicitations (Me Céline Trottier)

Me Céline Trottier, mairesse suppléante, félicite le directeur du Service de la sécurité publique, M. J.-Marcel Lefebvre, pour sa nomination au conseil d'administration de l'Institut de Police de Nicolet.



Elle félicite également M. Pierre Dagenais qui a été nommé membre au conseil d'administration de l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie du Québec.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenant: M. André Audet, rue Audet.

M. Audet s'inquiète des changements de zonage dans le secteur de la rue Audet.

M. Robert Lafrenière explique les motifs du Conseil et indique que la procédure d'enregistrement ne sera tenue que pour les citoyens des secteurs visés.

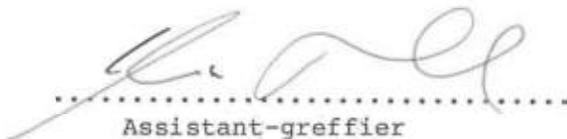
Prochaine assemblée du Conseil

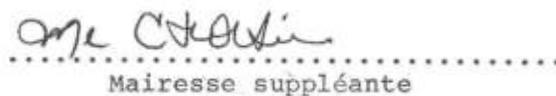
Madame la mairesse suppléante informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 1er octobre 1990.**

679/9/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ


.....
Assistant-greffier


.....
Mairesse suppléante

1er octobre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 1er octobre 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

680/10/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 28.3 Multi-Sports 90 (M. Bernard Loiselle)
- 28.4 Fêtes du 175e Anniversaire (M. Bernard Loiselle)
- 28.5 Transport en commun (M. Jean-Marie Boisvert)
- 28.6 Commentaires - article dans le journal La Tribune (M. Pierre-Yvan Aubé)
- 28.7 Félicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier).

ADOPTÉ

Proclamation - Semaine de la Famille

Madame la mairesse proclame la période du 1er au 7 octobre 1990 "Semaine de la Famille".



681/10/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 17 septembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 septembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

682/10/90

1- AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR - RUE TERRASSE DES PROMENADES (PLATEAU DES PROMENADES - PHASE 1) - (Soumissions ouvertes le 26 septembre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES CONSTRUCTIONS RCR INC. 132 boulevard St-Joseph Charlesbourg-Ouest	81 517,90 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	70 927,72 \$
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900 boulevard Tourville R.R. 1 - Drummondville	88 066,57 \$
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	62 573,75 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

683/10/90

2- TRAVAUX - TOIT DE LA PISCINE DU CENTRE CULTUREL (Soumissions ouvertes le 27 septembre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 2065 Laviolette Drummondville	34 767,00 \$
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	34 428,00 \$
. LES PROMOTIONS DUCHARME VERRIER INC. 460 Sauvé Drummondville	33 764,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Les Promotions Ducharme Verrier Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- . Ministère des Affaires culturelles (félicitations)
- . Centre Communautaire Drummondville-Sud Inc. (remerciements)
- . La Rose des Vents (remerciements)
- . Association Régionale de Loisir pour Personnes handicapées du Centre du Québec Inc. (remerciements)
- . Paroisse St-Joseph - projet Vaste (remerciements)
- . Ministère de l'Environnement (Maintien d'une surveillance régulière et constante du site d'enfouissement sanitaire de St-Nicéphore).

684/10/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 4 septembre au 1er octobre 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 761 136,34 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

685/10/90 - Campagne de financement - Légion Royale Canadienne

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Légion Royale Canadienne à tenir:

- 1° sa campagne annuelle du Coquelicot du 26 octobre au 10 novembre 1990;
- 2° la parade de l'Armistice le 11 novembre 1990 selon un parcours approuvé par le Service de la sécurité publique.

De plus, la Ville assumera le coût d'une couronne de fleurs pour une somme maximale de 55,00 \$.

ADOPTÉ

686/10/90 - Entente avec la S.Q.A.E. - Élargissement du boulevard St-Joseph

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux relative à l'exécution de travaux d'assainissement simultanément à des travaux municipaux, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la municipalité et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la municipalité. La description des travaux d'assainissement faisant l'objet de la présente est jointe en annexe.

ADOPTÉ



687/10/90 - Convention avec Sintra Inc. - Élargissement du boulevard St-Joseph

Attendu que la Ville de Drummondville a, le 1er août 1990, ouvert des soumissions pour l'aménagement du boulevard St-Joseph (Phase 2);

Attendu qu'à la séance ordinaire du 9 août 1990, le Conseil de la Ville de Drummondville a accepté la soumission de Sintra Inc. (Centre du Québec), au montant de 1 241 929,00 \$, pour la phase 2A du projet;

Attendu qu'à même la phase 2B du projet, il y a lieu que les travaux soient partagés entre la Ville de Drummondville et la Municipalité de St-Nicéphore, suite à une entente intermunicipale intervenue entre les parties;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer le contrat de la partie des travaux prévus à la phase 2B à être défrayés par la Ville de Drummondville;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Centre du Québec)** soit retenue pour l'exécution d'une partie des travaux décrits à ladite soumission, lesquels travaux sont évalués à 1 683 478,70 \$, représentant la phase 2B-1 du projet.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

688/10/90 - Protocole d'entente avec le Club de Hockey Drummond (Les Voltigeurs)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec le Club de Hockey Drummond Inc. (Les Voltigeurs) pour la période du 1er juin 1990 au 31 mai 1991.

ADOPTÉ

689/10/90 - Destruction des dossiers de la Cour municipale

Attendu que la Ville de Drummondville possède de nombreux dossiers fermés de la Cour municipale;

Attendu que la Ville de Drummondville dispose d'espaces limités pour conserver ces documents;

Attendu que la Ville de Drummondville en vertu d'une loi privée peut détruire certains dossiers de la Cour municipale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la destruction de tous les dossiers de la Cour municipale antérieurs au 1er novembre 1985, le tout conformément à l'article 7 de la loi privée no. 282.

ADOPTÉ

690/10/90 - Cession de terrains pour fins de parc - Les Jardins du Golf, Ph. III

Considérant que les plans d'aménagement d'ensemble pour le projet "Les Jardins du Golf, phase III" ont été étudiés et recommandés par le Comité consultatif d'urbanisme (résolution no. 89.11.18) et que le Conseil a entériné cette recommandation par sa résolution no. 890/12/89;

ABROGÉE
PAR RÉS.
728/10/91



Considérant que ce plan-projet a pour effet la production d'une opération cadastrale en subdivision;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement no. 1852, le promoteur doit, s'il veut obtenir son permis d'opération cadastrale, de l'avis du Conseil, remettre à la Ville l'équivalent, soit en terrain, soit en argent, ou la combinaison des deux (2), de dix pour cent (10%) de la superficie totale du projet pour fins de parc ou terrain de jeux;

Considérant que le Conseil, à la lumière d'un plan-projet du développement, avait arrêté son choix sur deux (2) parcelles de terrains et une partie payable en argent;

Considérant que le promoteur désire présenter un nouveau plan d'aménagement pour la balance du développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le promoteur s'engage à acquitter la totalité des frais de cession de terrains pour fins de parc pour l'ensemble du développement Les Jardins du Golf, phase III, à même la phase subséquente de son développement à la satisfaction des deux parties.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 566/8/90 du 6 août 1990.

ADOPTÉ

691/10/90 - Mandat à M. Laurent Joyal, arch. - Travaux au P.T.I. 1991

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal aux fins d'assister le personnel de la Ville dans l'évaluation des travaux à prévoir au programme triennal d'immobilisations 1991.

ADOPTÉ

692/10/90 - Mandat à H.B.A. - Travaux de génie au P.T.I. 1991

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins d'assister le personnel de la Ville dans l'évaluation des travaux de génie à prévoir au programme triennal d'immobilisations 1991.

ADOPTÉ

693/10/90 - Mandat à Les Consultants Audet & Ass. Inc. - Travaux de réfection de trottoirs

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs consultants en génie Les Consultants Audet et Associés Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de réfection de trottoirs, le tout tel que prévu au règlement no. 2074.

ADOPTÉ



694/10/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux de réfection de trottoirs

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux de réfection de trottoirs, le tout tel que prévu au règlement no. 2074.

ADOPTÉ

695/10/90 - Mandat à Le Groupe Conseil Robert Malouin Inc. - Travaux, rue Terrasse des Promenades

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du Groupe Conseil Robert Malouin Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Terrasse des Promenades, le tout tel que prévu au règlement no. 2073.

ADOPTÉ

696/10/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux de pavage et bordures, rue Terrasse des Promenades

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux de pavage et de bordures sur la rue Terrasse des Promenades, le tout tel que prévu au règlement no. 2073.

ADOPTÉ

697/10/90 - Mandat à H.B.A. - Travaux, rue Laforest

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Laforest, le tout tel que prévu au règlement no. 2064.

ADOPTÉ

698/10/90 - Mandat à Les Laboratoires Shermont Inc. - Travaux, rue Laforest

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate la firme Les Laboratoires Shermont Inc. aux fins de procéder à l'analyse qualitative et quantitative des matériaux utilisés pour les travaux de pavage et bordures sur la rue Laforest, le tout tel que prévu au règlement no. 2064.

ADOPTÉ

699/10/90 - Subvention de 2 000 \$ - Les Jumelages et Échanges Socio-Culturels

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 2 000 \$ à Les Jumelages et Échanges Socio-Culturels de Drummondville Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ



700/10/90 - Acceptation du procès-verbal (18/9/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 septembre 1990 soit accepté et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

701/10/90 - Acceptation du compte rendu (19/9/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 19 septembre 1990 soit accepté et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

702/10/90 - Installation d'enseignes interdisant le stationnement, rue Ringuet

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Ringuet face à l'entrée pour personnes handicapées donnant accès à l'école St-Pierre.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de septembre 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

Dépôt des certificats relatifs aux règlements nos 2067, 2068 et 2071

Conformément à la loi, la greffière fait lecture des certificats concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants:

- Règlement no. 2067 amendant le règlement de zonage no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C04-10 à même une partie du secteur de zone H04-11 (lot 146-244);
- Règlement no. 2068 amendant le règlement de zonage no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à agrandir le secteur de zone C02-30 à même une partie du secteur de zone H02-48 (lots situés entre le boulevard Lemire et la rue Audet).
- Règlement no. 2071 amendant le règlement de zonage no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage afin d'intégrer les classes d'usages h3 et h4 au secteur de zone H08-31 et d'intégrer à la grille de la zone H08-31 des normes relatives auxdites classes d'usages h3 et h4.

Le règlement no. 2067 est réputé approuvé.

Les règlements nos 2068 et 2071 ayant été contestés, les élus municipaux devront prendre une décision quant à la poursuite des procédures.

Informations des membres du Conseil

Stations de pompage (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière résume le rapport relatif aux stations de pompage.



Travaux - rues Lindsay/Brock (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe la population sur la nature des travaux effectués par la firme Sintra Inc. sur les rues Lindsay et Brock.

Travaux - rue Terrasse des Promenades (M. Paul-André Jolin)

M. Paul-André Jolin rappelle aux élus que les travaux sur la rue Terrasse des Promenades sont défrayés en entier par les propriétaires du secteur.

Cueillette des gros rebuts (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe les résidents de Drummondville qu'une cueillette de gros rebuts se tiendra du 22 au 26 octobre 1990.

Multi-Sports 90 (M. Bernard Loiseau)

Le conseiller Bernard Loiseau invite la population à assister aux activités de Multi-Sports 90 qui se tiendront les 5, 6, 7 et 8 octobre 1990. Il souhaite la meilleure des chances aux organisateurs.

Fêtes du 175e Anniversaire (M. Bernard Loiseau)

Le conseiller Bernard Loiseau invite les résidents du secteur Ste-Thérèse à participer à la fête du 6 octobre prochain où on rendra hommage aux aînés.

Dépotoir (M. Bernard Loiseau)

Suite à la lecture d'une lettre du ministère de l'Environnement relative à la surveillance exercée au site d'enfouissement sanitaire, le conseiller Bernard Loiseau désire qu'une rencontre réunissant les représentants de Drummondville, St-Nicéphore, Grantham-Ouest et Saint-Charles de Drummond, ait lieu afin d'établir des moyens à prendre pour éviter des situations désastreuses.

Transport en commun (M. Jean-Marie Boisvert)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne le 3e anniversaire de la Commission de transport en commun de la Ville de Drummondville et fait état des résultats obtenus.

Par ailleurs, il invite la population à utiliser gratuitement le service de transport en commun, samedi le 13 octobre 1990.

Pour sa part, le conseiller Paul-André Jolin demande aux membres du Comité de transport en commun d'étudier le problème de hauteur de la marche d'autobus.

Article du journal La Tribune (M. Pierre-Yvan Aubé)

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé tient à préciser que les élus municipaux ne se sentent pas frustrés par la problématique de la desserte policière pour les municipalités de 5 000 habitants et plus.

Il s'agit uniquement d'une question d'équité pour l'ensemble des municipalités du Québec.



Pélicitations (Mme Denise Boisclair-Poirier)

La conseillère Denise Boisclair-Poirier félicite les religieuses de la Présentation de Marie à l'occasion du 100e anniversaire du Pensionnat de Drummondville.

Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras rend hommage aux religieuses et souhaite que leur rayonnement se poursuive.

Mission en Allemagne (Madame la mairesse)

Madame la mairesse résume son voyage en Allemagne et se dit confiante que des résultats tangibles couronnent cette mission.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Lionel Laplante

M. Lionel Laplante désire connaître la décision du Conseil sur la modification de zonage à l'angle du boulevard Mercure et du boulevard St-Joseph dans le secteur Sud de la Ville.

Madame la mairesse assure M. Laplante que le Conseil prendra connaissance du nouveau projet et qu'une réponse sera transmise sous peu.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 15 octobre 1990**.

703/10/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therèse Laplante
.....
Greffière

.....
Francine Ruest-Jutras
.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

10 octobre 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 10 octobre 1990 à 18h00, **sous la présidence de la mairesse suppléante, Me Céline Trottier**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

704/10/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

705/10/90 - Intervention de la Ville - Acte d'obligation hypothécaire à la Coopérative du Marché de Drummondville

Attendu que la Ville de Drummondville a consenti un bail emphytéotique à la Coopérative du Marché de Drummondville en date du 3 avril 1990 et dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 327894;

Attendu qu'en vertu de l'article 9 de la clause "Obligations du preneur" prévu au bail emphytéotique, la Ville de Drummondville doit donner son consentement à une cession de droits par la Coopérative du Marché de Drummondville;

Attendu que la Coopérative du Marché de Drummondville désire emprunter de la Caisse populaire Desjardins de Drummondville, afin de financer la construction du marché public;

Attendu que la Ville de Drummondville souhaite la construction dudit marché;



En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une intervention à un acte d'obligation hypothécaire comportant une dation en paiement à être consenti par la Caisse populaire Desjardins de Drummondville à la Coopérative du Marché de Drummondville, suivant un acte préparé par Me André Jean, notaire, et dont copie du projet demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

706/10/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....
Therese Gajolet
Greffière

.....
C. Chastin
Mairesse suppléante



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

15 octobre 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 15 octobre 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapière, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques
M. J.-Marcel Lefebvre, directeur du Service de la sécurité publique

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

707/10/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 23A. Information (Me Céline Trottier)
- 23B. Information - rôle d'évaluation (M. Jean-Guy Spénard)
- 23C. Information (M. Bernard Loiselle)
- 23D. Information (M. Robert Lafrenière).

ADOPTÉ

708/10/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 1er octobre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er octobre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



709/10/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 10 octobre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 10 octobre 1990 à 18h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

710/10/90

1- **PROJET D'ÉCLAIRAGE - AVENUE DES LILAS (No. 0390107)**
(Soumissions ouvertes le 12 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD INC. 532 Lindsay Drummondville	31 143,64 \$
. ÉLECTRO-SYSTÈME P.L. INC. 235 Lévis Drummondville	33 343,43 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Paul Savard Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

711/10/90

2- **FOURNITURE DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR 1991**
(Soumissions ouvertes le 17 septembre 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Attendu que la Ville de Drummondville, par sa résolution no. 631/9/90 du 4 septembre 1990, a accepté d'adhérer au Regroupement d'achats Mauricie/Bois-Francs;

Attendu que par la même résolution, la Ville de Drummondville a accepté de procéder, pour et au nom des municipalités participantes, à un appel d'offres relatif à la fourniture des produits chimiques nécessaires au traitement des eaux pour l'année 1991;

Attendu que la Ville de Drummondville a, le 17 septembre 1990, procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture desdits produits chimiques;

Attendu que suite à l'analyse desdites soumissions, il y a lieu de retenir certains soumissionnaires pour les différents produits;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que les plus basses soumissions conformes soient retenues pour les produits ci-après décrits, à savoir:



<u>Produits</u>	<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
1. Aluminat de soude liquide à 45%	Produits chimiques Handy Ltée	1,2042 \$/KG
2. Carbonate de soude	Van Waters & Rodgers Ltée	0,33 \$/KG
3. Polymère	Calgon Canada Inc. pour le calgon-233	6,73 \$/KG
	Produits chimiques Dearborn Ltée pour l'aquafloc-464	6,07 \$/KG
4. Polyphosphate de sodium et de zinc	Calgon Canada Inc.	2,68 \$/KG
	Drainamar Inc.	3,85 \$/L
5. Charbon actif	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	1,12 \$/KG (EN SAC)
	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	1,05 \$/KG (EN VRAC)
6. Chaux hydratée	Graybec Inc., division Jolichaux	110,60 \$/T.M. (EN VRAC)
	Graybec Inc., division Domlim	106,80 \$/T.M. (EN VRAC)
	Produits Chimiques Shefford	0,175 \$/KG (EN SAC)
7. Chlore	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	1,32 \$/KG (cylindre de 68 KG)
	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	0,71 \$/KG (cylindre de 907,2 KG)
8. Hypochlorite de sodium	Produits Chimiques Shefford	0,245 \$/L (20 litres)
	Produits Chimiques Shefford	0,225 \$/L (205 litres)
9. Sulfate d'aluminium	Alcan, Produits Chimiques	243,05 \$/T.M.S.
	Produits Chimiques Shefford	0,37 \$/KG
10. Soude caustique	Chemarketing Industries Inc.	590,00 \$/T.M.S.
11. Silicate de sodium	Silicates National Ltée	190,00 \$/T.M. (VRAC)
	Van Waters & Rodgers Ltée	392,00\$/T.M. (BARIL DE 290 KG)
12. Chlorite de sodium	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	1,37 \$/KG
13. Acide chlorhydrique	Produits Chimiques Shefford	0,315 \$/KG
14. Permanganate de potassium	Stanchem, Groupe ICI Canada Inc.	2,50 \$/KG
15. Polysulfate d'aluminium	Produits Chimiques Handy Ltée	0,2508 \$/KG

ADOPTÉ

712/10/90

3- CHLORURE DE SODIUM (No. 0-324-04-66)
(Soumissions ouvertes le 10 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SEL AKZO LTÉE 507 Place d'Armes, suite 2200 Montréal	48,00 \$/T.M.
. MINES SELEINE, une division de LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL LTÉE 10 701 boulevard Parkway Ville d'Anjou	46,74 \$/T.M.
. SIFTO CANADA INC. 5960 Jean Talon Est, Bureau 310 Montréal	48,00 \$/T.M.



Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Mines Seleine, division de la Société Canadienne de Sel Ltée**, soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

713/10/90

4- **RÉFECTION DE TROTTOIRS (No. AE90DR03)**
(Soumissions ouvertes le 10 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	97 800,00 \$
. LAVAL CONSTRUCTION ET BÉTON INC. (Division de Union des Carrières et Pavages Ltée) - 8090 Boyer Québec	92 735,00 \$
. LES CONSTRUCTIONS RCR INC. 1054 boulevard St-Joseph Québec	94 842,00 \$
. LAMBERT & GRENIER INC. 1244 Chemin Quatre-Saisons N.D. Bon-Conseil	91 800,00 \$

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Lambert & Grenier Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

714/10/90

5- **PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE - RUES LAFOREST ET DE LA PROMENADE**
(Soumissions ouvertes le 10 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	79 042,10 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	81 577,29 \$

Attendu que la Ville de Drummondville a demandé des soumissions pour le pavage, les bordures et l'éclairage de la rue Laforest et que dans cet appel d'offres était inclus la construction d'un trottoir sur la rue de la Promenade;

Attendu que la Ville de Drummondville désire reporter la construction dudit trottoir sur la rue de la Promenade, lequel est évalué à 27 082,50 \$;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Sintra Inc. (Région Centre du Québec)**, étant la plus basse soumission conforme, soit retenue pour les travaux de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Laforest et ce pour un montant de 50 459,60 \$.



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- Le Théâtre 1000 Tours (remerciements)
- École St-Pierre (remerciements).

715/10/90 - Avis de motion d'un req. modifiant le plan d'urbanisme de la Ville

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.

716/10/90 - Dérogation mineure - Propriété située au 125 Ringuet

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 125 de la rue Ringuet;

Considérant que cette dérogation mineure consiste à permettre l'installation d'une thermopompe face à la rue St-Georges;

Considérant que l'utilisation de cette thermopompe a un but purement pédagogique;

Considérant que la thermopompe est dissimulée par le transformateur de l'Hydro-Québec ainsi que par un écran de verdure;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 125 de la rue Ringuet afin d'y permettre l'implantation d'une thermopompe en façade sur la rue St-Georges et d'exiger qu'elle soit dissimulée, de la voie publique, par un écran de verdure.

ADOPTÉ

717/10/90 - Autorisation à Moto Club Drummond Inc. - Utilisation du terrain longeant l'aéroport comme sentier pour véhicule tout terrain

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec Moto Club Drummond Inc. pour l'utilisation du terrain longeant l'aéroport municipal comme sentier pour véhicule tout terrain et ce pour la période du 15 novembre 1990 au 1er avril 1991.

Cet organisme devra fournir à la Ville de Drummondville une preuve d'assurance-responsabilité pour un montant minimum de 1 000 000 \$.

ADOPTÉ

718/10/90 - Acceptation des rés. 90.09.07 et 90.09.10 - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que les résolutions nos 90.09.07 et 90.09.10 du procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 septembre 1990 soient acceptées et que copie soit déposée aux archives de la Ville.

ADOPTÉ



Le conseiller Bernard Loiselle précise que le Service d'urbanisme se penchera sur un zonage qui pourrait prévoir la construction de logements pour personnes âgées.

719/10/90 - Demande au ministère des Transports - Élargissement de l'autoroute 55

Attendu que depuis la construction de l'autoroute 55 les automobilistes utilisent de plus en plus cette artère qui relie Sherbrooke à l'autoroute Jean-Lesage;

Attendu que la vocation de cette route en fait une autoroute à circulation plus ou moins rapide;

Attendu que le ministère des Transports du Québec aurait déjà autorisé un élargissement de ladite route entre Sherbrooke et Richmond de façon à favoriser la circulation à double voie;

Attendu que la Ville de Drummondville est située au centre du Québec et que la partie entre l'autoroute Jean-Lesage et Richmond est de plus en plus achalandée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre des Transports du Québec d'affecter les sommes requises pour le doublement des voies de la route 55 entre l'autoroute Jean-Lesage et la Ville de Richmond. De plus, copie de la présente résolution sera adressée aux municipalités limitrophes afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉ

720/10/90 - Permis de déménagement - Propriété sise au 595 boul. St-Joseph

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que le Service de l'habitation soit autorisé à émettre un permis de déménagement pour la propriété sise au 595 boulevard St-Joseph et devant être relocalisée au 2035 Place Montgrand à Grantham-Ouest.

Le propriétaire devra verser une somme de 300 \$ pour couvrir les frais de surveillance et le transporteur devra fournir une preuve d'assurance-responsabilité civile pour un montant minimum de 1 000 000 \$.

ADOPTÉ

721/10/90 - Délégation de M. Gérald Lapierre - Colloque sur la valorisation des déchets et l'enfouissement sanitaire au Québec

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain, soit autorisé à participer au colloque sur la valorisation des déchets et l'enfouissement sanitaire au Québec qui se tiendra les 31 octobre et 1er novembre 1990 à Québec.

ADOPTÉ

722/10/90 - Délégation - Journée de formation à l'Université Laval

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que Me Céline Trottier, conseillère, et qu'un responsable du Service de l'habitation soient autorisés à participer à une journée de formation qui se tiendra à l'Université Laval le 31 octobre 1990 et qui aura pour objet "L'élaboration d'une stratégie de développement économique au centre-ville".

ADOPTÉ



723/10/90 - Autorisation à la Ville de Grand-Mère de procéder à un appel d'offres pour des analyses d'eau

Attendu que la Ville de Drummondville a, par sa résolution no. 631/9/90, accepté d'adhérer au Regroupement d'achats Mauricie/Bois-Francs;

Attendu qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence;

Attendu qu'il y aurait lieu de procéder à des appels d'offres pour des analyses d'eau lorsque requis par l'Usine de traitement d'eau;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la Ville de Grand-Mère à demander des soumissions pour les analyses d'eau nécessaires à l'Usine de traitement d'eau.

ADOPTÉ

724/10/90 - Mandat à H.B.A. - Plan directeur d'éclairage

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de réaliser un plan directeur d'éclairage pour la Ville.

Les honoraires maximums seront de l'ordre de 22 538 \$.

ADOPTÉ

725/10/90 - Acceptation des prévisions budgétaires 1991 - O.M.H.D.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Drummondville pour l'année 1991.

ADOPTÉ

726/10/90 - Acceptation du compte rendu (9/10/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 9 octobre 1990 soit accepté et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

727/10/90 - Acceptation du procès-verbal (2/10/90) - C.C.U.

Il est proposé par le conseiller Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 octobre 1990 soit accepté, sauf la résolution no. 90.10.08, et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ



Position du Conseil de Ville relativement aux règlements nos 2068 et 2071

- Règlement no. 2068

Le 1er octobre 1990, le règlement no. 2068 a fait l'objet d'un registre au cours duquel 33 contribuables ont signifié leur opposition, excédant ainsi le minimum requis de 23.

Suite à la volonté exprimée lors du registre, les élus se disent d'avis que la procédure de réglementation doit être abandonnée, donc pas de référendum.

La conseillère Denise Boisclair-Poirier aurait souhaité par contre que l'on tienne le référendum.

- Règlement no. 2071

Le règlement no. 2071 a fait l'objet d'une procédure de registre le 1er octobre dernier et 7 personnes sur 8 se sont prévaluées de leur droit de s'opposer à la modification de zonage proposée. Compte tenu que les personnes habiles à se prononcer lors d'un référendum seraient les mêmes que celles qui se sont présentées au registre et ce en raison du peu de résidences dans le secteur visé, les élus abandonnent la modification de zonage prévue au règlement no. 2071.

Le conseiller Gilles Fontaine trouve déplorable le rejet du projet et souhaite que la Société d'habitation du Québec puisse implanter un 30 logements dans la Ville de Drummondville.

Dépôt du certificat relatif au règlement no. 2066

Conformément à la loi, la greffière dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no. 2066 amendant le règlement de zonage no. 1850.

728/10/90 - Nomination de rue (lots 108-62, 109-179, 109-180 et 109-181)

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que les lots 108-62, 109-179, 109-180 et 109-181 du cadastre du Canton de Wickham soient dorénavant connus sous le nom de rue Fradet.

ADOPTÉ

729/10/90 - Identification des parcs industriels de la Ville sur panneaux de signalisation

Attendu que la Ville de Drummondville a développé deux parcs industriels et qu'elle entend faire connaître sa vitrine industrielle de façon à attirer les promoteurs;

Attendu qu'actuellement l'accessibilité aux secteurs industriels cause certains problèmes à la clientèle industrielle qui circule sur l'autoroute Jean-Lesage;

Attendu que la circulation lourde engendrée par les industries manufacturières risque d'affecter la sécurité des automobilistes et de plus cause certains problèmes aux infrastructures des artères commerciales;

Attendu qu'une circulation dirigée par le boulevard Lemire désengorgerait le secteur commercial et permettrait une circulation industrielle dans un secteur approprié;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que:



- 1° la Ville de Drummondville demande au ministère des Transports du Québec d'identifier ses parcs industriels sur les panneaux de signalisation de l'autoroute 20 à la sortie du boulevard Lemire et à la sortie de l'autoroute 55;
- 2° copie de cette résolution soit adressée au député du Comté de Drummond, M. Jean-Guy St-Roch.

ADOPTÉ

730/10/90 - Mandat à Environnement-Conseil B.G.A. Inc. et à la Société Biancamano Bolduc - Étude de planification de développement

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du consortium formé par la firme Environnement-Conseil B.G.A. Inc. et la Société Biancamano Bolduc aux fins de réaliser une étude de planification de développement dans le secteur Sud de la Ville de Drummondville et ce dans le cadre d'un projet intégré. Les honoraires maximums seront de l'ordre de 33 000,00 \$.

ADOPTÉ

731/10/90 - Subvention de 500 \$ - Centraide Coeur du Québec Inc.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ à Centraide Coeur du Québec Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

732/10/90 - Subvention de 1 500 \$ - Fondation Ste-Croix Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 500 \$ à la Fondation Ste-Croix Inc. à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

- Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à:

- M. Ronald Rousseau, employé à l'Usine de traitement d'eau, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Aurore Rousseau;
- Mme Manon Dubuc, employée au Centre d'information documentaire Côte St-Germain, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Hermance Dubuc.

- La conseillère Céline Trottier invite toute la population à participer à la fête patronale de la paroisse St-Simon qui se tiendra le 28 octobre 1990 et qui aura comme thème "La famille".

- Le conseiller Jean-Guy Spénard informe les contribuables de la mise à jour du rôle d'évaluation pour 1991.

- Le conseiller Bernard Loiselle félicite les membres du comité organisateur de Multi-Sports 1990.

- Pour sa part, le conseiller Robert Lafrenière demande que tous les directeurs de services soient avisés que l'on ne doit pas favoriser qui que ce soit et qu'il faut veiller à sauvegarder l'intégrité de la Ville.

Le directeur du Service de la sécurité publique précise que son service est visé par cette demande du conseiller Lafrenière et explique le processus ainsi que le principe du communiqué.

- Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras fait part de plaintes reçues relativement à certains puisards situés dans l'élargissement du boulevard St-Joseph.

M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain, explique la situation et promet que des correctifs seront demandés.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

Intervenants:

- A) M. Fernand Morin - Association des taxis
- B) M. Gilles Pellerin - Club des cyclophiles
- C) Mme Caroline Pratte - Journaliste à CJDM-FM 92 (règ. 2071)
- D) M. Stéphane Mélançon - Règlement no. 2071
- E) M. Claude Robillard - Ouverture du boul. des Chutes
- F) M. Lionel Laplante - Zonage, angle boul. Mercure/boul. St-Joseph

A) M. Fernand Morin

M. Morin demande la position du Conseil de Ville sur l'emplacement réservé aux taxis sur la rue Cockburn dans le cadre des activités de la Sidac Centre-Ville.

Madame la mairesse et le conseiller Paul-André Jolin assurent M. Morin que toutes les parties concernées seront sensibilisées au problème et qu'il faudra une concertation.

B) M. Gilles Pellerin

M. Pellerin remercie la Ville pour la modification faite sur la rue Cartier et le Service de la sécurité publique pour son travail de surveillance.

De plus, M. Pellerin veut connaître la position de la Ville face à l'aménagement de l'emprise des voies ferrées surtout entre le boulevard Lemire et le centre-ville.

Madame la mairesse précise que la décision n'est pas arrêtée mais qu'un mandat sera présumément accordé au début novembre pour l'élaboration d'un aménagement.

M. Pellerin mentionne qu'il y aurait lieu d'ajouter certaines indications pour les pistes cyclables, entre autres pour celle de la rue St-Pierre.

C) Mme Caroline Pratte

Pourquoi seulement 8 personnes peuvent s'objecter à un projet?

Mme Francine Ruest-Jutras mentionne qu'effectivement seulement 3 propriétaires contrôlent le développement du secteur visé, les zones contiguës n'ayant pas présenté de requêtes pour s'inscrire au registre.



D) M. Stéphane Mélançon

Suite à l'intervention de Mme Caroline Pratte, M. Mélançon a obtenu les réponses à ses interrogations.

E) M. Claude Robillard

L'ouverture du boulevard des Chutes devait faire l'objet d'une consultation et était sujette au développement du Boisé Messier. Le conseiller Gilles Fontaine savait-il en juillet dernier que le boulevard St-Joseph serait ouvert à la hauteur du boulevard des Chutes?

Le conseiller Gilles Fontaine précise qu'il a toujours été au courant de l'ouverture du boulevard St-Joseph de façon à prioriser l'accès au boulevard des Chutes.

M. Gérald Lapierre rappelle les différentes étapes du processus et ce qui a amené à l'ouverture du terre-plein du boulevard St-Joseph.

M. Robillard demande s'il existe une politique pour l'utilisation des services de restaurateurs pour les prisonniers.

Le directeur du Service de la sécurité publique, M. J.-Marcel Lefebvre, explique la politique et précise qu'il s'agit de repas minimums.

F) M. Lionel Laplante

M. Laplante veut connaître la décision du Conseil sur la modification de zonage demandée à l'angle du boulevard Mercure et du boulevard St-Joseph.

Madame la mairesse informe M. Laplante que les élus acceptent d'enclencher le processus de modification de zonage, lequel suivra le cours normal de la réglementation.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu lundi le 5 novembre 1990.

733/10/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Thérèse Caput
.....
Greffière

Suzanne Bouchard
.....
Mairesse

5 novembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 novembre 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérard Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

734/11/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Proclamation - "Semaine de l'appréciation de la jeunesse"

Madame la mairesse proclame la semaine du 4 au 10 novembre 1990 "Semaine de l'appréciation de la jeunesse".

Proclamation - "Semaine de la prévention du crime"

Madame la mairesse proclame la semaine du 4 au 10 novembre 1990 "Semaine de la prévention du crime".



735/11/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 15 octobre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 octobre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loisselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

1- **ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX**
(Soumissions ouvertes le 12 septembre 1990)

736/11/90

A) **GARAGE MUNICIPAL (TP-90-15A)**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau C.P. 97, station C Montréal	31 251,00 \$
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND 252 Lorraine Drummondville	28 005,00 \$
. RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. 5620 St-Roch Drummondville	23 400,00 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 330 boulevard Fiset Sorel	19 200,00 \$
. MAINTENANCE EUREKA LTÉE 700 des Érables Thetford-Mines	21 000,00 \$
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. 2060 Gagnon Drummondville	25 662,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **Entretien Chevalier (Rive Sud) Ltée** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

737/11/90

B) **Hôtel de ville, poste de police et caserne d'incendie (TP-90-15B)**

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MAINTENANCE EUREKA LTÉE 700 des Érables Thetford-Mines	32 789,00 \$
. SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau C.P. 97, station C Montréal	53 820,00 \$



- . ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 54 600,00 \$
330 boulevard Fiset
Sorel
- . RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. 34 750,00 \$
5620 St-Roch
Drummondville

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Récupération Centre du Québec Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

738/11/90

C) Centre d'information documentaire Côme St-Germain (TP-90-15C)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. MAINTENANCE EUREKA LTÉE 700 des Érables Thetford-Mines	14 900,00 \$
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND 252 Lorraine Drummondville	34 443,00 \$
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUÉBEC LTÉE 1026 boulevard Mercure Drummondville	23 950,00 \$
. SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau C.P. 97, station C Montréal	50 715,00 \$
. RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. 5620 St-Roch Drummondville	27 600,00 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE SUD) LTÉE 330 boulevard Fiset Sorel	48 600,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la soumission de **Récupération Centre du Québec Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

739/11/90

D) Édifice Thomas-Louis-Gauthier (TP-90-15D)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SERVICE D'ENTRETIEN D'ÉDIFICES PUBLICS ET COMMERCIAUX DRUMMOND 252 Lorraine Drummondville	5 950,00 \$



. MAINTENANCE EUREKA LTÉE 700 des Érables Thetford-Mines	7 600,00 \$
. ENTRETIEN CHEVALIER (RIVE-SUD) LTÉE 330 boulevard Fiset Sorel	8 160,00 \$
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUÉBEC LTÉE 1026 boulevard Mercure Drummondville	6 509,00 \$
. SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE 2073 Papineau C.P. 97, station C Montréal	17 940,00 \$
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. 2060 Gagnon Drummondville	9 734,00 \$
. RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. 5620 St-Roch Drummondville	8 500,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loïsele, et unanimement résolu que la soumission de **Service d'entretien d'édifices publics et commerciaux drummond** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

740/11/90

2- **DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD 1990 - 1993 (TP-90-17)**
(Soumissions ouvertes le 3 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (RÉGION CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. Bon-Conseil	407 047,72 \$
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	416 992,30 \$
. J.A. SIMARD INC. & LES ENTREPRISES CAMVRAC INC. 389 Notre-Dame N.D. Bon-Conseil	217 246,90 \$
. SOCIÉTÉ J.G. LEFEBVRE & FRÈRES LTÉE 4235 boul. Terra-Jet St-Cyrille	218 151,91 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la soumission de **J.A. Simard Inc. & Les Entreprises Camvrac Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec les entrepreneurs pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ



741/11/90

3- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT (NIVELEUSE) - TP-90-18
(Soumissions sur invitation ouvertes le 29 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	96,00 \$/heure
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boul. Lemire Drummondville	66,25 \$/heure
. SOCIÉTÉ J.G. LEFÈBVRE & FRÈRES LTÉE Boul. Terra-Jet St-Cyrille	136,50 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉ

742/11/90

4- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT (NIVELEUSE ET CAMION) - TP-90-10
(Soumissions ouvertes le 4 juillet 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Taux horaires</u>	
	<u>NIVELEUSE</u>	<u>CAMION</u>
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	85,00 \$	-
. M. GERMAIN BENOIT 1900 - 6e Rang St-Cyrill	58,15 \$	42,50 \$
. TRANSPORT N.D.G. LEFÈBVRE INC. Boul. Terra-Jet St-Cyrille	81,70 \$	31,95 \$

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu qu'aucune des soumissions reçues ne soit retenue.

ADOPTÉ

743/11/90

5- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT (NIVELEUSE) - TP-90-19
(Soumission sur invitation ouverte le 29 octobre 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SOCIÉTÉ J.G. LEFÈBVRE ET FRÈRES LTÉE Boul. Terra-Jet St-Cyrille	136,50 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que cette soumission ne soit pas retenue.

ADOPTÉ



744/11/90

6- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT (NIVELEUSE) - TP-90-20
(Soumission sur invitation ouverte le 29 octobre 1990)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. SOCIÉTÉ J.G. LEFÈVRE ET FRÈRES LTÉE Boul. Terra-Jet St-Cyrille	136,50 \$/heure

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que cette soumission ne soit pas retenue.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres provenant de:

- M. Gaspard Lemay (félicitations)
- Maison des Femmes de Drummondville (remerciements)

745/11/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 1er octobre au 5 novembre 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 683 265,77 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

746/11/90 - Diminution des horaires - Service de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les horaires du Service de transport en commun de la Ville pour les mercredis 26 décembre 1990 et 2 janvier 1991 soient établis comme suit:

- 26 décembre 1990 : 13h00 à 18h00
- 2 janvier 1991 : aucun service.

ADOPTÉ

747/11/90 - Prolongation des horaires - Service de transport en commun

Abrogation de la rés. 838/12/90 Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que les horaires du Service de transport en commun de la Ville soient prolongés durant la période des fêtes 1990, et ce de la façon suivante:

- de 19h00 à 22h00 les 17, 18 et 19 décembre 1990
- de 17h30 à 22h00 le 22 décembre 1990.

Par ailleurs, l'horaire régulier sera maintenu pour la journée du 24 décembre 1990, soit de 6h50 à 19h00.

ADOPTÉ

748/11/90 - Subvention de 200 \$ - Légion Royale Canadienne

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 200,00 \$ à la Légion Royale Canadienne à titre de subvention 1990.

ADOPTÉ

749/11/90 - Appui - Aménagement des alentours des voies du C.N.

Considérant que la Ville de Drummondville a reçu de nombreuses plaintes de citoyens résidant dans le secteur des voies ferrées du C.N.;

Considérant que la Ville de Drummondville est consciente qu'il y a possibilité d'améliorer l'environnement des voies ferrées du C.N.;

Considérant que les représentants de la Ville de Drummondville jugent qu'il est important de s'assurer la collaboration du Service Environnement de la compagnie C.N.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spé-
nard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au Service Environnement de la compagnie C.N. sa collaboration afin d'améliorer la visibilité des alentours des voies ferrées du C.N.

ADOPTÉ

750/11/90 - Appropriation de soldes disponibles au F.D.I.

Considérant le montant des soldes disponibles au fonds de dépenses en immobilisations;

Considérant le montant d'une échéance à rembourser en décembre 1990;

Considérant qu'il serait préférable pour la Ville de Drummondville d'approprier le montant des soldes disponibles, soit 450 193 \$ au remboursement de ladite échéance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spé-
nard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville approprie au remboursement partiel d'une échéance de 459 000 \$ due en décembre 1990 une somme de 450 193,00 \$ provenant des soldes disponibles au fonds de dépenses en immobilisations, tel que ci-après décrit:

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Solde disponible</u>
1770	Travaux d'infrastructures - rues Perron et Bernier	106 598 \$
1831	Eau et égouts 1987	34 984
1832	Entretien des édifices mun. en 1987	88 236
1833	Achat de machinerie en 1987	61 386
1834	Étude technique & confection de plans	23 719
1859	Revi-Centre Lindsay	1 666
1868	Aménagement stationnement St-Frédéric	35 687
1870	Plan & devis - secteur Nasquategua	22 434
1872	Réfection - trottoirs Moisan/Dumoulin	2 527
1876	Infrastructures - Boisé Marconi Ph 1, bloc C	3 662
1877	Pavage - Taillon/Bonne Entente	32 158
1896	Travaux publics 1988	4 096
1899	Eau et égouts 1988	734
1902	Équipement de loisirs & aménagement de parcs	1 018
1911	Travaux municipaux - Intercepteur Des Forges	30 410
1925	Travaux municipaux - Intercepteur du filtre	878
TOTAL DE L'APPROPRIATION:		450 193 \$

ABROGÉE
PAR RÉS.
20/1/91



De plus, le solde de 8 807 \$ sera pris à même le fonds général.

La présente résolution sera soumise au ministère des Affaires municipales pour approbation.

ADOPTÉ

751/11/90 - Stationnement de nuit en période hivernale

Attendu que la Ville de Drummondville désire répondre aux attentes des résidents de certains secteurs face au problème de stationnement hivernal durant la nuit;

Attendu que la Ville de Drummondville a offert au cours des années 1988-89 et 1989-90 des alternatives de stationnement hivernal;

Attendu que les élus municipaux jugent qu'il y va de l'intérêt des résidents de certains secteurs de fixer des normes d'utilisation d'espaces de stationnement durant la saison hivernale 1990-91;

En conséquence, il est proposé le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le stationnement hivernal durant la nuit sur les rues Bellevue, Bérard, Frontenac, Holmes, Des Forges et Garceau. De plus, la Ville de Drummondville autorise l'utilisation de nuit du stationnement sis et situé sur la rue Brock à l'arrière du commerce Mini-Prix et ce à titre de projet pilote. Dans les deux cas, le stationnement se fera par alternance durant la période du 1er décembre 1990 au 31 mars 1991, de minuit à 7 heures.

ADOPTÉ

752/11/90 - Droit de premier refus - Ptie du lot 167

Il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renonce à son droit de premier refus sur une partie du lot 167 du cadastre du Canton de Grantham, propriété de la compagnie Sogorex Ltée, lequel droit de premier refus a été enregistré au bureau d'enregistrement de Drummond sous le numéro 319669.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

753/11/90 - Contrat d'approvisionnement en gaz naturel - Olympia Yvan Cournoyer

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat d'approvisionnement en gaz naturel avec la compagnie Gaz Métropolitain Inc. afin de desservir l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

754/11/90 - Mandat à Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. - Travaux au 555 Des Écoles

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs consultants Le Groupe Conseil V.T.T. Inc. aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux de chauffage et de climatisation des locaux administratifs au 555 rue Des Écoles, abritant le Drummondville Olympique.

ADOPTÉ



755/11/90 - Mandat à Me Daniel Beaulac - Actes de servitudes (travaux d'éclairage, ave. des Lilas)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville mandate Me Daniel Beaulac, notaire, aux fins de préparer et rédiger les actes de servitudes à être consentis en faveur de la Ville par les propriétaires des lots P.136A-116, P.136A-224, P.136A-223, P.136A-222, P.136A-221, P.136A-220, P.135-82, P.135-77 et P.135-65 du cadastre du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

Ces servitudes sont consenties à la Ville de Drummondville aux fins de localiser les conduites et les lampadaires sur l'avenue des Lilas.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

756/11/90 - Mandat à H.B.A. - Poste de pompage temporaire (Rive Nord)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés aux fins de préparer les plans, devis et appel d'offres et d'assurer la surveillance des travaux pour l'installation d'un poste de pompage temporaire sur la Rive Nord.

ADOPTÉ

757/11/90 - Vente d'un terrain industriel - Les Entreprises D M C Enr.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Entreprises D M C Enr. une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 3 068,0 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 26 octobre 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6161), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit six mille six cent vingt-six dollars et quatre-vingt-huit cents (6 626,88 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Manon Adam et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

758/11/90 - Acceptation du compte rendu (17/10/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 17 octobre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ



759/11/90 - Espace de stationnement et parcomètre - 477 Lindsay

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à ajouter un espace de stationnement face au 477 rue Lindsay et à y installer un parcomètre.

ADOPTÉ

760/11/90 - Enseignes limitant le stationnement - rue Des Forges

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer une enseigne limitant le stationnement à 60 minutes, du lundi au vendredi, et ce du 1er septembre au 30 juin, sur la rue Des Forges, entre la rue Hériot et la rivière St-François.

ADOPTÉ

761/11/90 - Enseigne "Arrêt" - Rue Georges-Couture/boul. des Chutes

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer une enseigne "Arrêt" sur la rue Georges-Couture à l'intersection du boulevard des Chutes.

ADOPTÉ

762/11/90 - Enseigne "Arrêt" - Boul. des Chutes/boul. St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer une enseigne "Arrêt" sur le boulevard des Chutes à l'intersection du boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

763/11/90 - Enseigne "Obligation de tourner à droite" - Boul. des Chutes/
boul. St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Service des travaux publics de la Ville de Drummondville soit autorisé à installer une enseigne "Obligation de tourner à droite" pour les véhicules en provenance du boulevard des Chutes et voulant emprunter le boulevard St-Joseph.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois d'octobre 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

764/11/90 - Tarification - Utilisation de la balance municipale

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que la tarification pour l'utilisation de la balance municipale soit fixée à 12,00 \$ à compter du 6 novembre 1990.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 744/12/81 du 14 décembre 1981.

ADOPTÉ

765/11/90 - Demande à la S.H.Q. - Enveloppe budgétaire supplémentaire (PRIL)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande à la Société d'habitation du Québec de lui allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire dans le cadre du Programme de rénovation des immeubles locatifs (PRIL).

ADOPTÉ

766/11/90 - Adoption d'un projet de règlement (no. 2075)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine,
appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé,
et unanimement résolu:

- 1° QUE le projet de règlement no. 2075 amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie des zones C09-26 et H09-25, une nouvelle zone commerciale (C09-46) permettant les classes d'usages c2, c3 et c4, soit et est adopté;
- 2° ET QU'il soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions des articles 124 à 129 inclusivement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A.-19.1).

ADOPTÉ

767/11/90 - Avis de motion d'un règlement - Gratuité des parcomètres

Le conseiller Robert Lafrenière donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1050 et ses amendements de façon à prévoir la gratuité des parcomètres à certaines heures durant la période du 15 novembre 1990 au 15 janvier 1991.

768/11/90 - Avis de motion d'un règlement - Programme de revitalisation

Le conseiller Bernard Loïselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant un programme de revitalisation pour stimuler le développement dans les parcs et les secteurs industriels définis audit règlement.

Informations des membres du Conseil

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à M. Roger Jacques, employé au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son père, M. Fernand Jacques.



Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenants:
- A) **M. Claude Robillard**
Sujets: - Parc école St-Étienne
- Dossier Brouillette
- Circulation, boul. des Chutes/rue Georges-Couture
- B) **M. Gilles Fortin**
Sujet: Dossier C.N.

A) **M. Claude Robillard**

Le 10% de la valeur des terrains pour fins de parc a-t-il été versé par le promoteur du Boisé Messier et la Ville affecte-t-elle la somme à l'aménagement du parc école St-Étienne?

Mme Francine Ruest-Jutras précise que tout promoteur doit effectivement remettre 10% de la valeur des terrains pour fins de parc à la Ville. Le 10% peut être remis en terrain, en argent ou en terrain/argent.

Le directeur général informe M. Robillard que dans le cas du Boisé Messier le 10% sera prévu dans la 2e phase du projet.

Dossier Brouillette

Y a-t-il des développements dans le dossier Brouillette?

Madame la mairesse déclare que le dossier suit son cours.

Circulation, boul. des Chutes/rue Georges-Couture

M. Robillard suggère que la circulation sur la rue Georges-Couture se fasse à sens unique entre le boulevard des Chutes et la 113e Avenue.

B) **M. Gilles Fortin**

M. Fortin résume aux élus les plaintes des résidents du centre-ville et souhaite que la Ville de Drummondville se montre ferme face au C.N.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 19 novembre 1990**.

769/11/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Sherrin Cayoet
.....
Greffière

Francine Ruest-Jutras
.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

19 novembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 19 novembre 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

770/11/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 30A. Fête patronale - Paroisse Christ-Roi (Me Céline Trottier)
- 30B. Invitation (Pierre-Yvan Aubé)
- 30C. Dépôt de neige (Robert Lafrenière)
- 30D. Information (Paul-André Jolin).

ADOPTÉ

771/11/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 novembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 novembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



Lecture du discours sur les états financiers 89, le budget et le plan triennal d'immobilisations 90 et les prévisions budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 91

Madame la mairesse procède à la lecture du discours sur les états financiers 1989, le budget et le plan triennal d'immobilisations 90 et les orientations budgétaires et le plan triennal d'immobilisations 91; lequel discours est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long relaté.

Ledit discours sera publié dans un journal local, conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

772/11/90

1- ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES (TP-90-16)
(Soumissions ouvertes le 24 octobre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENTREPRISES DE REBUTS SANIPAN INC. 2457 Chemin du Lac Longueuil	42,00 \$/T.M.
. GESTION DES REBUTS D.M.P INC. 1 boul. de la Gabelle St-Étienne-des-Grès	40,00 \$/T.M.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Gestion des Rebutts D.M.P. Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

773/11/90

2- DISPOSITION D'ACTIFS (VENTE DE BIENS) - No. 0-099-12-79
(Soumissions ouvertes le 13 novembre 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service de l'approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les soumissionnaires suivants soient retenus pour chaque lot ou pour chacun des groupes composant un tout:

1. O.G. Moteurs Électriques Inc.	pour un montant total de: 595,00 \$
2. Hervé Poirier	pour un montant total de: 35,00 \$
3. Accessoires Outillage Ltée	pour un montant total de: 200,00 \$
4. Tanny Équipement Ltée	pour un montant total de: 250,00 \$
5. Électroméga Ltée	pour un montant total de: 125,00 \$
6. Roger Lambert	pour un montant total de: 25,00 \$
7. Loisirs St-Bonaventure Inc.	pour un montant total de: 225,00 \$
8. Pierre Godin	pour un montant total de: 40,00 \$
9. Gabriel Champagne	pour un montant total de: 58,00 \$
10. Claude St-Pierre	pour un montant total de: 20,00 \$
11. Mario Chauvette	pour un montant total de: 135,00 \$
12. Marcel Gendron	pour un montant total de: 55,50 \$
13. Robert Lauzière	pour un montant total de: <u>32,00 \$</u>
TOTAL:	1 795,50 \$

ADOPTÉ



C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de:

- Groupe de Relation d'Aide des Maladies Intestinales
- Chambre de Commerce de Drummond.

774/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé aux 570 et 572 Mélançon

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé aux 570 et 572 Mélançon;

Considérant que cette demande concerne une augmentation de la superficie maximum prescrite pour les bâtiments accessoires;

Considérant que la superficie totale des bâtiments accessoires ne doit pas être supérieure à dix pour cent (10%) de la superficie de terrain;

Considérant qu'aux 570 et 572 de la rue Mélançon, la superficie totale de tous les équipements accessoires, dont le pavillon de jardin (gazebo), atteint une superficie de douze virgule deux pour cent (12,2%);

Considérant qu'actuellement la construction du pavillon de jardin est déjà fort avancée;

Considérant que les travaux ont été faits de bonne foi;

Considérant que cette dérogation mineure ne porte pas préjudice aux propriétés voisines;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 570 et 572 rue Mélançon afin d'augmenter à douze virgule deux pour cent (12,2%) la superficie totale des bâtiments accessoires.

ADOPTÉ

775/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 40 Comtois

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 40 rue Comtois;

Considérant que cette demande concerne la marge arrière de son bâtiment qui serait non respectée par l'agrandissement de son solarium;

Considérant que la marge arrière est fixée à neuf mètres (9 m) à la grille des usages et normes;

Considérant que l'agrandissement du solarium aurait six virgule quatre-vingt-dix-sept mètres (6,97 m) comme marge arrière;

Considérant que la profondeur du terrain, du côté latéral droit, est de vingt-cinq mètres (25 m);

Considérant qu'en février 1988, une dérogation mineure pour la marge arrière avait été acceptée à sept virgule trois mètres (7,3 m) plutôt qu'à neuf mètres (9 m);

Considérant que l'agrandissement du solarium occasionnerait un empiètement supérieur dans la marge arrière parce que la ligne de lot n'est pas parallèle à la ligne de rue;

Considérant que cette dérogation mineure ne porte pas préjudice aux droits de propriété des voisins;



Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 40 rue Comtois afin de réduire la marge arrière de neuf mètres (9 m) à six virgule quatre-vingt-dix-sept mètres (6,97 m) pour l'agrandissement du solarium.

ADOPTÉ

776/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 2415 Power

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 2415 rue Power;

Considérant que cette demande consiste en une augmentation de la marge de recul prescrite à la réglementation municipale;

Considérant que la marge de recul maximum est de huit virgule quatre-vingt-quinze mètres (8,95 m);

Considérant que le bâtiment est implanté à neuf virgule quatorze mètres (9,14 m);

Considérant qu'il s'agit d'une erreur de calcul et de localisation;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation mineure de zéro virgule dix-neuf mètre (0,19 m), soit sept pouces (7");

Considérant que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

Considérant qu'ils ne causent pas préjudice aux droits de propriété des voisins;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2415 rue Power pour permettre une augmentation de la marge de recul prescrite de zéro virgule dix-neuf mètre (0,19 m) portant ainsi cette dite marge de recul à neuf virgule quatorze mètres (9,14 m).

ADOPTÉ

777/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 171 - 14e Avenue

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 171 - 14e Avenue;

Considérant que cette demande consiste en une diminution de l'une des marges latérales prescrites à la réglementation municipale;

Considérant qu'en 1985, le propriétaire participa à un programme de rénovation de son duplex et profita du fait que son entrepreneur était sur place pour faire couler la fondation de son futur garage;

Considérant qu'en 1985, la marge latérale, pour un garage, était de zéro virgule quatre-vingt-onze mètre (0,91 m) ou trois pieds (3') et que le propriétaire avait coulé ses fondations à un mètre virgule vingt-deux (1,22 m) ou quatre pieds (4') donc conforme à l'époque;

Considérant que depuis mai 1987, la marge latérale minimum pour un garage dans une zone d'habitation h2 (duplex) est de deux mètres (2 m);

Considérant qu'en 1985, le propriétaire voulait réaliser son garage mais investissant plus que prévu sur son bâtiment, il décida de retarder son projet de construction du garage;

Considérant que le toit excéderait d'un pied (1'), donc le garage serait localisé à zéro virgule quatre-vingt-onze mètre (0,91 m) de la ligne de terrain;



Considérant qu'aucune ouverture ne sera pratiquée dans le mur latéral le plus près de la ligne de lot;

Considérant qu'un garage est un bâtiment accessoire;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 171 - 14e Avenue afin que le garage puisse être implanté à zéro virgule quatre-vingt-onze mètre (0,91 m) de la ligne de lot la plus près.

ADOPTÉ

778/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 1525 Jean-de-Lalande

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 1525 rue Jean-de-Lalande;

Considérant qu'en 1973, les deux propriétaires s'entendaient pour construire une clôture cimentée entre la ligne des deux (2) terrains en se guidant sur les clôtures des voisins;

Considérant qu'en 1990, lorsque le certificat de localisation du 1535 Jean-de-Lalande fut réalisé, il était clairement démontré que la clôture est localisée à zéro virgule six mètre (0,6 m) ou deux pieds (2') sur le terrain du 1535 Jean-de-Lalande et non pas sur la limite des deux (2) lots;

Considérant que l'entrée du bâtiment du 1535 Jean-de-Lalande est en pavé imbriqué jusqu'à la limite de sa clôture tandis que celle du 1525 Jean-de-Lalande est en asphalte jusqu'à la même limite; il en va de soi que le propriétaire du 1535 Jean-de-Lalande désire vendre au propriétaire du 1525 Jean-de-Lalande le zéro virgule six mètre (0,6 m) ou deux pieds (2') de terrain dont il ne jouit plus depuis l'installation de la clôture, soit dix-sept (17) ans;

Considérant que le garage du propriétaire du 1525 Jean-de-Lalande était déjà dérogatoire puisque sans la transaction il était localisé sur le terrain de son voisin;

Considérant que cette dérogation mineure permettrait de clarifier les titres de cet immeuble ainsi que la situation qui est déjà dérogatoire;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1525 de la rue Jean-de-Lalande pour diminuer la marge latérale prescrite de un mètre (1 m) à zéro virgule cinq mètre (0,5 m) pour l'implantation du garage.

ADOPTÉ

779/11/90 - Dérogation mineure - Immeuble situé au 1535 Jean-de-Lalande

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été dûment présentée pour l'immeuble situé au 1535 rue Jean-de-Lalande;

Considérant qu'en 1973, les deux propriétaires s'entendaient pour construire une clôture cimentée entre la ligne des deux (2) terrains en se guidant sur les clôtures des voisins;

Considérant qu'en 1990, lorsque le certificat de localisation du 1535 Jean-de-Lalande fut réalisé, il était clairement démontré que la clôture est localisée à zéro virgule six mètre (0,6 m) ou deux pieds (2') sur le terrain du 1535 Jean-de-Lalande et non pas sur la limite des deux (2) lots;



Considérant que l'entrée du bâtiment du 1535 Jean-de-Lalande est en pavé imbriqué jusqu'à la limite de sa clôture tandis que celle du 1525 Jean-de-Lalande est en asphalte jusqu'à la même limite; il en va de soi que le propriétaire du 1535 Jean-de-Lalande désire vendre au propriétaire du 1525 Jean-de-Lalande le zéro virgule six mètre (0,6 m) ou deux pieds (2') de terrain dont il ne jouit plus depuis l'installation de la clôture, soit dix-sept (17) ans;

Considérant que la marge latérale pour la maison du 1535 Jean-de-Lalande doit être à deux mètres (2 m) et qu'elle serait localisée à un virgule zéro huit mètre (1,08 m) suite à la transaction;

Considérant que le propriétaire du 1535 Jean-de-Lalande détient déjà une servitude de vue de la part du propriétaire du 1525 Jean-de-Lalande pour sa porte qui est localisée dans cette marge;

Considérant qu'une entente écrite de la part des deux (2) intervenants, pour résigner une servitude de vue à un virgule zéro huit mètre (1,08 m), a été déposée aux bureaux de la Ville;

Considérant que cette dérogation mineure permettrait de clarifier les titres de cet immeuble ainsi que la situation qui est déjà dérogoatoire;

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu d'accorder une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1535 de la rue Jean-de-Lalande pour diminuer la marge latérale prescrite de deux mètres (2 m) à un virgule zéro huit mètre (1,08 m) pour l'implantation du bâtiment principal.

ADOPTÉ

780/11/90 - Ratification - Horaire du Service de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'horaire du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit modifié de la façon suivante:

- les lundi, mardi et mercredi : de 6h50 à 19h00
- les jeudi et vendredi : de 6h50 à 22h00
- le samedi : de 11h30 à 17h30.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 502/6/89 du 19 juin 1989.

ADOPTÉ

781/11/90 - Modification des tarifs du Service de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les tarifs du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soient modifiés à compter du 1er janvier 1991 et ce de la façon suivante, savoir:

- | | | |
|----------------------------------|---------------------|----------|
| - tarif adulte | - billet | 1,10 \$ |
| | - argent comptant | 1,35 \$ |
| - tarif étudiant | - billet | 0,85 \$ |
| | - argent comptant | 1,10 \$ |
| - tarif personne 65 ans + | | |
| | - billet | 0,60 \$ |
| | - argent comptant | 0,85 \$ |
| - coût du laissez-passer mensuel | | |
| | - adulte | 30,85 \$ |
| | - étudiant | 18,90 \$ |
| | - personne 65 ans + | 15,45 \$ |

AMENDÉE
PAR RÉS.
785/11/91



- enfant de moins de 6 ans gratuit.

Tout enfant de moins de 6 ans devra être accompagné d'une personne responsable.

Toute personne empruntant le Service de transport en commun et utilisant le mode de paiement "argent comptant" devra fournir la somme exacte au chauffeur de l'autobus.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 804/11/89 du 6 novembre 1989.

ADOPTÉ

782/11/90 - Demande au MENVIQ - Poste de pompage régional

Attendu que la Ville de Drummondville recevait une correspondance du MENVIQ le 29 octobre 1990 déterminant le débit de pointe (2005) à 133 000 m³/d;

Attendu que ce débit de pointe est utilisé pour fins de comparaison des variantes en étape 2 des études préliminaires;

Attendu que ce débit de pointe pourra être révisé en début d'étape 3, tel qu'exprimé dans la correspondance du MENVIQ;

Attendu que toutes les infrastructures d'interception et de postes de pompage présentement construits dans le cadre du PAEQ ont été conçues en fonction d'un principe nous amenant à établir le débit de pointe arrivant au poste de pompage régional à 172 000 m³/d;

Attendu que si le MENVIQ ne voulait pas en début d'étape 3 modifier le débit de pointe à la hausse et que le tout avait pour conséquence d'augmenter la fréquence de débordement au trop-plein du poste de pompage régional;

Attendu que le MENVIQ mentionne dans sa correspondance que les objectifs préliminaires de rejet sont présentement en révision compte tenu qu'en étape 2 il y a deux émissaires potentiels sous étude;

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin,
appuyé par le conseiller Robert Lafrenière,
et unanimement résolu que:

- 1° la Ville de Drummondville obtienne l'assurance que les débordements au trop-plein du poste de pompage régional soient limités au minimum considérant sa localisation par rapport au Village Québécois d'Antan et au Parc des Voltigeurs;
- 2° la Ville de Drummondville ne refasse pas de nouvelles études sur le type de traitement des eaux usées après la fin de l'étape de l'étude des variantes, advenant le cas où le débit de pointe soit rehaussé à un chiffre évitant au maximum les débordements au poste de pompage régional;
- 3° la Ville de Drummondville, afin de ne pas retarder le dépôt du rapport d'étape 2, obtienne les objectifs préliminaires de rejet dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

783/11/90 - Régie intermunicipale (déchets) de la région de Drummond (3 602 \$)

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 3 602 \$ à la Régie intermunicipale (déchets) de la région de Drummond. Cette somme est nécessaire afin de couvrir les dépenses pour la période se terminant le 31 décembre 1990.

ADOPTÉ



784/11/90 - Protocole d'entente - Association canadienne des dons d'organes

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et l'Association canadienne des dons d'organes inc.

ADOPTÉ

785/11/90 - Acte de servitude d'empiètement (lot 141-92A)

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de servitude d'empiètement à intervenir entre la Ville de Drummondville et M. Eddy Demers. Ladite servitude affecte le lot 141-92A du cadastre du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

786/11/90 - Mandat au Docteur François Soucy (spécialiste en médecine du travail)

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels du Docteur François Soucy aux fins d'agir comme spécialiste en médecine du travail pour la Ville. Les honoraires sont de 580 \$/mois.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

787/11/90 - Mandat à M. Pierre Turcotte - Évaluation de terrains

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et résolu majoritairement que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de M. Pierre Turcotte, évaluateur agréé, aux fins de préparer et rédiger un rapport d'évaluation des terrains devant faire l'objet d'une vente, d'une cession à titre onéreux ou d'une acquisition.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair Poirier enregistre sa dissidence sur cette proposition, ayant préféré que M. Alain David, évaluateur, obtienne le mandat.

788/11/90 - Mandat à Jodoin, Grondin & Associés - Descriptions techniques

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la firme d'arpenteurs-géomètres Jodoin, Grondin & Associés soit mandatée aux fins de préparer et rédiger les descriptions techniques de terrains pouvant ou devant faire l'objet d'une vente, d'une cession à titre onéreux ou d'une acquisition.

ADOPTÉ



789/11/90 - Subvention de 1 000 \$ - Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ aux Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

790/11/90 - Subvention de 200 \$ - Opération Nez Rouge

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 200 \$ au Drummondville Olympique pour le financement de l'Opération Nez Rouge, région Drummond.

ADOPTÉ

791/11/90 - Contribution additionnelle de 9 645 \$ - Transport Diligence Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme additionnelle de 9 645 \$ à Transport Diligence Inc. pour l'année 1990.

ADOPTÉ

792/11/90 - Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et résolu majoritairement que M. Bernard Loiselle, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 19 novembre 1990 au 18 mars 1991.

ADOPTÉ

La conseillère Denise Boisclair-Poirier et le conseiller Robert Lafrenière enregistrent leur dissidence.

793/11/90 - Acceptation du plan de déneigement - hiver 1990/1991

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le plan de déneigement pour la saison d'hiver 1990/1991 soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

794/11/90 - Acceptation du compte rendu (6/11/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et résolu majoritairement que le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 novembre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé enregistre sa dissidence sur les résolutions nos 90.11.05 et 90.11.08 et la conseillère Denise Boisclair-Poirier enregistre sa dissidence sur la résolution no. 90.11.03.



795/11/90 - Acceptation du compte rendu (13/11/90) - Comité de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de transport en commun tenue le 13 novembre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ

796/11/90 - Subvention de 5 000 \$ - Drummondville Olympique

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 5 000 \$ au Drummondville Olympique pour le Comité de soutien aux athlètes d'élite, laquelle somme sera redistribuée en bourses.

ADOPTÉ

797/11/90 - Prévention des inondations - rivière St-François

Attendu que la Ville de Drummondville juge important que les municipalités situées en bordure de la rivière St-François participent à un programme de prévention des inondations;

Attendu que la Ville de Drummondville a participé financièrement aux travaux de prévention des inondations au printemps 1989;

Attendu que les municipalités de St-Nicéphore, St-Charles-de-Drummond et Drummondville sont d'avis que l'expérience doit être répétée;

Attendu que la municipalité de St-Nicéphore a déjà procédé à un appel d'offres pour les travaux de prévention des inondations et que les coûts dénoncés sont de l'ordre de 68 800 \$;

Attendu qu'une demande financière est adressée au ministère de l'Environnement afin d'obtenir une participation de 34 400 \$;

Attendu que la participation financière de chacune des municipalités sera de l'ordre de 11 466,66 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville participe financièrement aux travaux de prévention des inondations de la rivière St-François et ce pour une somme maximale de 11 466,66 \$.

De plus, cette participation est conditionnelle à l'obtention d'une subvention du ministère de l'Environnement du Québec pour la réalisation desdits travaux.

ADOPTÉ

798/11/90 - Vente de sapins - Diabète Drummond Inc.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise Diabète Drummond Inc. à tenir une vente de sapins de Noël aux endroits précisés dans une lettre datée du 19 novembre 1990. Cette activité est permise car elle s'inscrit dans une campagne de financement.

ADOPTÉ



799/11/90 - Jeux du Québec, hiver et été 1993

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville dénonce, auprès de Sports-Québec, son intention d'obtenir des informations sur la Finale des Jeux du Québec, hiver et été 1993.

ADOPTÉ

800/11/90 - Protocole d'entente avec la Société d'Agriculture - Patinoire au Centre Équestre

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un protocole d'entente à intervenir avec la Société d'Agriculture du district de Drummond pour l'utilisation d'une patinoire sur glace naturelle au Centre Équestre. Le coût de la location est de 2 000 \$ pour la saison 1990-1991.

ADOPTÉ

801/11/90 - Entretien des patinoires St-Philippe, Bellevue et Christ-Roi

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le Centre communautaire Drummondville-Sud inc. prenne charge des patinoires St-Philippe, Bellevue et Christ-Roi pour la saison 1990-91, le tout selon une entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et l'organisme. Le Centre communautaire Drummondville-Sud inc. devra également fournir une police d'assurance-responsabilité.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

802/11/90 - Entretien des patinoires des parcs Bernier, Guilbault et Tessier

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le Centre communautaire St-Pierre prenne charge des patinoires des parcs Bernier, Guilbault et Tessier pour la saison 1990-91, le tout selon une entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et l'organisme. Le Centre communautaire St-Pierre devra également fournir une police d'assurance-responsabilité.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

803/11/90 - Entretien de la patinoire du parc Messier

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. prennent charge de la patinoire du parc Messier pour la saison 1990-91, le tout selon une entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et l'organisme. Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. devront également fournir une police d'assurance-responsabilité.



La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

804/11/90 - Addenda à l'entente intervenue avec M. Jean-Guy Mélançon -
Modification de l'horaire du restaurant de l'O.Y.C.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un addenda à l'entente intervenue avec M. Jean-Guy Mélançon. Cet addenda modifie l'horaire du restaurant de l'Olympia Yvan Cournoyer.

ADOPTÉ

805/11/90 - Avis de motion d'un règlement (Calendrier des séances de janvier 1991)

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement modifiant le calendrier des séances du Conseil pour le mois de janvier 1991.

806/11/90 - Adoption du règlement no. 2076 (gratuité des parcomètres)

Lecture est donnée du règlement no. 2076 modifiant le règlement no. 1050 et ses amendements de façon à prévoir la gratuité des parcomètres durant la période du 15 novembre 1990 au 15 janvier 1991.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à:

- M. Pierre Carignan, employé surnuméraire au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de sa mère, Mme Clémence Maillette;
- M. Yvon Richer, employé au Service des travaux publics, à l'occasion du décès de son beau-père, M. Jean-Baptiste Henri;
- M. André Foucault, employé à l'Usine de traitement d'eau, à l'occasion du décès de son demi-frère, M. Gérard Marcotte.

Fête patronale - Paroisse Christ-Roi (Me Céline Trottier)

La conseillère Céline Trottier invite toute la population à participer à la fête patronale de la paroisse Christ-Roi, dimanche le 25 novembre 1990 à 11h30.

Invitation (M. Pierre-Yvan Aubé)

M. Pierre-Yvan Aubé, conseiller, invite tous les contribuables à venir voir le nouveau camion incendie. La démonstration se tiendra samedi le 24 novembre 1990 à 14h30 et 15h30.

Problème de neige (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière rappelle à la population qu'elle doit respecter le règlement relatif au déblaiement de la neige.



Stationnement - parcomètres (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin informe la population de la nouvelle réglementation qui permet le stationnement gratuit pour la période du 15 novembre 1990 au 15 janvier 1991.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Lionel (Pat) Laplante

M. Laplante demande que la Ville refasse l'entrée charretière au 3045 boulevard St-Joseph et ce dans les plus brefs délais.

Madame la mairesse précise à M. Laplante que la Ville est propriétaire des terrains depuis peu et que le dossier sera étudié le plus rapidement possible.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 3 décembre 1990.**

807/11/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

.....*Alexis Lapointe*.....
Greffière

.....*Francine Guet*.....
Mairesse



LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

26 novembre 1990

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 26 novembre 1990 à 18h00, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Madame la conseillère et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Bernard Loïselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

808/11/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

809/11/90 - Demande au MENVIQ - Contrôle efficace des eaux de lixiviation et de ruissellement sur site d'enfouissement de déchets solides

Considérant que l'eau potable de la Ville de Drummondville, de la municipalité de St-Nicéphore, de la municipalité de Grantham-Ouest et de la municipalité de St-Charles-de-Drummond est puisée à même la rivière St-François depuis un point situé à une faible distance de l'endroit où le ruisseau Paul-Boisvert se jette dans ladite rivière St-François;

Considérant que le ruisseau Paul-Boisvert transporte les eaux provenant du site d'enfouissement de déchets solides localisé à St-Nicéphore;

Considérant que la distance parcourue par ledit ruisseau Paul-Boisvert entre le site d'enfouissement de déchets solides et la rivière St-François, est très courte;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec investit avec les municipalités précitées des sommes importantes dans la dépollution de la rivière St-François;

Considérant qu'aucun moyen de contrôle permanent et efficace n'existe quant à la quantité et à la qualité des eaux provenant du site d'enfouissement des déchets solides de St-Nicéphore;

Considérant que la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter dans l'environnement un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par le règlement du gouvernement;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec est responsable de l'application de cette loi;

Considérant que la source d'eau potable de la Ville de Drummondville, de la municipalité de St-Charles-de-Drummond, de la municipalité de Grantham-Ouest et de la municipalité de St-Nicéphore doit être protégée de divers contaminants qui pourraient provenir du site d'enfouissement de St-Nicéphore, la distance entre ces endroits étant très faible;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec a récemment donné un avis d'infraction concernant notamment les eaux de lixiviation provenant du site d'enfouissement de St-Nicéphore;

Considérant que de nombreuses demandes et démarches ont été faites auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin de lui demander d'exercer une surveillance constante et permanente du site d'enfouissement de St-Nicéphore;

Considérant que ces demandes ont été faites au ministère de l'Environnement du Québec tant par la Ville de Drummondville que par de nombreux autres intervenants concernés par la situation potentiellement dangereuse que représente le site d'enfouissement de St-Nicéphore pour les quelques 60 000 habitants appelés à consommer quotidiennement l'eau provenant de la source d'approvisionnement ci-haut indiquée;

Considérant que le ministère de l'Environnement du Québec a réitéré à autant de reprises qu'il ne disposait de ressources humaines et matérielles nécessaires afin d'effectuer la surveillance souhaitée de ce site;

Considérant qu'il est impératif que les eaux provenant du site d'enfouissement de St-Nicéphore soient contrôlées afin de prévenir un accident environnemental pouvant avoir des conséquences importantes tant sur l'environnement que sur la qualité de l'eau consommée par la population de Drummondville et des environs;

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu par la présente que:

- 1° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement de prendre les mesures nécessaires, incluant la proposition d'une loi à cet effet, afin de contraindre les responsables du site d'enfouissement de St-Nicéphore à installer des appareils de mesure des débits d'eau de lixiviation à l'entrée et à la sortie du système de traitement de ces eaux;
- 2° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement d'obliger les responsables du site à installer des appareils d'échantillonnage, en continu, des eaux de lixiviation à l'entrée et à la sortie du système de traitement de ces eaux;
- 3° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement d'obliger les responsables du site d'enfouissement de St-Nicéphore à faire procéder à l'analyse, par des laboratoires accrédités par le ministère de l'Environnement, des eaux de lixiviation rejetées du site d'enfouissement de St-Nicéphore;



- 4° la Ville de Drummondville demande au ministère de l'Environnement d'exécuter ou de faire exécuter une étude de l'impact des eaux provenant de l'excavation des cellules et des eaux de ruissellement du site d'enfouissement des déchets solides de St-Nicéphore, sur l'environnement;
- 5° la Ville de Drummondville demande finalement au ministère de l'Environnement de faire en sorte que les résultats de toutes les analyses quantitatives, qualitatives ou d'impacts demandées par la présente soient transmis aux municipalités de Drummondville, St-Charles-de-Drummond, Grantham-Ouest et St-Nicéphore dès qu'elles seront effectuées.

ADOPTÉ

Période de questions

- Intervenant: **M. Pierre Nadeau** du poste de radio CHRD.

Est-ce que la Ville doit respecter un échéancier concernant le dossier précité?

Le conseiller Bernard Loiselle mentionne que la Ville n'a aucun délai à respecter.

810/11/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

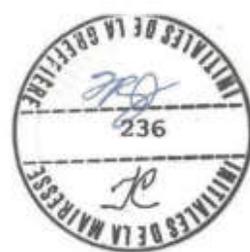
ADOPTÉ

.....
Therese Cajolet
Greffière

.....
Francine Gauthier
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

3 décembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 décembre 1990, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gérald Lapierre, directeur général adjoint, Services au public et environnement urbain
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

811/12/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

812/12/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 19 novembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 19 novembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



813/12/90 - Adoption du procès-verbal - Séance spéciale du 26 novembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 26 novembre 1990 à 18h00 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Robert Lafrenière, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

814/12/90

- DISTRIBUTEUR DE BILLETS DE STATIONNEMENT
(Soumissions ouvertes le 16 novembre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ÉLECTROMÉGA LTÉE 105 Avenue Liberté Candiac	13 733,00 \$
. TRAF-PARK INC. 25A Lauzon Boucherville	14 580,00 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loisel, et unanimement résolu qu'aucune des soumissions reçues ne soit retenue.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception d'une lettre provenant de l'école St-Étienne relative à la circulation écolière.

Le dossier sera discuté à la période de questions.

815/12/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 5 novembre au 3 décembre 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 261 350,52 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

816/12/90 - Acte de cession du lot 109-182 (Collectivité du Boisé Messier)

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte de cession du lot 109-182 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, propriété actuelle des compagnies 159188 Canada Inc. et 160040 Canada Inc. Cette acquisition est faite pour le prix de 1,00 \$.

ADOPTÉ



817/12/90 - Traverse d'une conduite d'aqueduc - Chemins de Fer Nationaux du Canada

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville deux actes à intervenir avec la compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada pour la traverse d'une conduite d'aqueduc aux points milliaires 98,17 et 98,23 de la subdivision de Drummondville.

ADOPTÉ

818/12/90 - Entretien des patinoires Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. prenne charge des patinoires Ste-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire pour la saison 1990-91, le tout selon une entente à intervenir entre la Ville de Drummondville et l'organisme. Le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc. devra également fournir une police d'assurance-responsabilité.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

819/12/90 - Entente avec le R.Q.L.M. - Tenue de la conférence annuelle 1991 à Drummondville

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une entente avec le Regroupement québécois du loisir municipal relativement à la tenue de la conférence annuelle 1991 à Drummondville.

M. André Paquet, directeur des Services loisirs et action communautaire, est nommé responsable de l'événement.

ADOPTÉ

820/12/90 - Demande à Emploi et Immigration Canada - Programme de création d'emplois

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise le directeur des Ressources humaines à formuler une demande auprès de Emploi et Immigration Canada dans le cadre du programme de création d'emplois prévu à l'article 25 de la Loi sur l'assurance-chômage.

La présente autorisation inclut également la signature de tous les documents afférents.

ADOPTÉ

821/12/90 - Requête à l'encontre d'un usage dérogatoire (lots 103-33 Ptie et 103-34)

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques, soit autorisé à procéder par requête



en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin d'ordonner la cessation d'un usage dérogatoire sur les lots 103-33 Ptie et 103-34 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond.

ADOPTÉ

822/12/90 - Autorisation à Mme Linda Laplante de s'absenter de son travail

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte que Madame Linda Laplante soit autorisée à s'absenter de son travail jusqu'au 1er septembre 1991, et ce sans rémunération ni bénéfice. De plus, la Ville de Drummondville ne s'engage pas à offrir et/ou garantir un poste à Mme Laplante au sein de l'administration municipale.

ADOPTÉ

823/12/90 - Politiques d'assistance et de soutien aux organismes, groupes et individus

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville accepte les politiques d'assistance et de soutien aux organismes, groupes et individus de Drummondville avec prise d'effet le 1er janvier 1991, lesquelles politiques sont annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

824/12/90 - Politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir et d'action communautaire préparée par la Ville de Drummondville soit acceptée, laquelle politique est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

825/12/90 - Mandat à Média Marcom - Politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir et d'action communautaire

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de Média Marcom aux fins de préparer et rédiger un document d'information sur la politique d'intervention et de reconnaissance en matière de loisir et d'action communautaire.

ADOPTÉ

826/12/90 - Mandat à Dubé & Boies - Préparation d'une description technique d'une partie du territoire de la Ville

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par la conseillère Céline Trottier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies, aux fins de préparer et rédiger la description technique d'une partie du territoire de la Ville de Drummondville comprise entre le centre de la rivière St-François et la rive sud-ouest de ladite rivière.

ADOPTÉ



827/12/90 - Mandat à Dubé & Boies - Plan de localisation pour un terrain de stationnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville retienne les services professionnels de la firme d'arpenteurs-géomètres Dubé & Boies, aux fins de délimiter l'emprise "Est" de la voie du Canadien Pacifique entre les rues Marchand et Cockburn et également de préparer et rédiger la description technique du terrain devant faire l'objet d'un bail à être consenti à la Garderie Les Petits Lutins de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

828/12/90 - Subvention de 1 000 \$ - Équipe de hockey "Swift Textile Canada Midget AA"

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 1 000 \$ à l'équipe de hockey "Swift Textile Canada Midget AA", à titre de subvention pour l'année 1990.

ADOPTÉ

829/12/90 - Vente d'un terrain industriel à la compagnie Les Viandes La Fayette Meats Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Les Viandes La Fayette Meats Inc. une partie du lot 271-2 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 11 201,4 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 29 novembre 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6177), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit vingt-quatre mille cent quatre-vingt-quinze dollars et deux cents (24 195,02 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Louis Morin et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Marie Boisvert quitte son siège.

830/12/90 - Acceptation du compte rendu (21/11/90) - Comité de Circulation

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le compte rendu de la réunion du Comité de Circulation tenue le 21 novembre 1990 soit accepté et que copie soit déposée aux archives.

ADOPTÉ



831/12/90 - Installation d'enseignes "Zone scolaire" et d'enseignes limitant la vitesse à 30 km/hre - rues des Érables, des Saules et des Ormes

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes "Zone scolaire" et des enseignes limitant la vitesse à 30 km/heure sur la rue des Érables, entre la rue des Saules et l'avenue des Lilas, sur la rue des Saules, entre la rue des Érables et la rue des Ormes et sur la rue des Ormes, entre la rue des Saules et l'avenue des Lilas.

ADOPTÉ

832/12/90 - Installation et enlèvement d'enseignes interdisant le stationnement sur les rues des Saules et des érables

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue des Saules, côté nord, entre la rue des Ormes et l'école Frédéric Tétreau et à enlever des enseignes interdisant le stationnement situées sur la rue des Érables, entre la rue des Saules et l'avenue des Lilas.

ADOPTÉ

833/12/90 - Installation d'enseignes interdisant le stationnement sur la rue Notre-Dame

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Notre-Dame, côté ouest, direction sud, sur une distance de 20 mètres à partir de la rue Manseau.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Marie Boisvert reprend son siège.

834/12/90 - Remplacement de la zone limitant le stationnement à 10 minutes sur la rue Manseau

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des panneaux interdisant le stationnement en face du 183 Manseau de façon à remplacer l'indication actuelle limitant le stationnement à 10 minutes.

ADOPTÉ

835/12/90 - Installation d'enseignes interdisant le stationnement sur la rue Corriveau

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loïselle, et unanimement résolu que le Service des travaux publics soit autorisé à installer des enseignes interdisant le stationnement sur la rue Corriveau à l'intersection de la rue Cockburn face au stationnement du garage municipal.

ADOPTÉ



Rapport mensuel du Service de l'habitation - Permis de construction

La conseillère Céline Trottier résume la situation de l'habitation pour le mois de novembre 1990 et compare les résultats à ceux obtenus pour la même période en 1989.

836/12/90 - Autorisation à M. Pierre Dagenais d'inscrire la Ville au concours "Ville industrielle de l'année"

Attendu que la Ville de Drummondville, par sa situation géographique, est considérée comme le centre du Québec;

Attendu que la Ville de Drummondville a développé au fil des ans les infrastructures d'un parc industriel de façon à permettre l'implantation d'industries;

Attendu que la Ville de Drummondville a facilité l'implantation industrielle par l'adoption de mesures incitatives permises par la Loi;

Attendu que la Ville de Drummondville a créé une société de développement économique par laquelle la prospection et la négociation d'approche sont assurées;

Attendu que le personnel de la Ville de Drummondville et celui de la Société de Développement Économique de Drummondville concertent leurs efforts afin d'accroître les investissements industriels et la création d'emplois;

Attendu que depuis quelques années, la Ville de Drummondville reconnue autrefois comme ville du textile offre maintenant un éventail d'emplois rattachés à des secteurs industriels diversifiés;

Attendu que la Ville de Drummondville au cours des cinq dernières années a connu des investissements de l'ordre de 354 309 000 \$ pour la création de 4 257 emplois et la réalisation de 701 projets;

Attendu qu'en 1990, malgré une récession économique évidente, la Ville de Drummondville devrait connaître des investissements majeurs;

Attendu que les élus municipaux de la Ville de Drummondville jugent important de faire connaître la région aux investisseurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bernard Loisselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise M. Pierre Dagenais, directeur général de la Société de Développement Économique de Drummondville, à inscrire la Ville au concours "Ville industrielle de l'année" organisé par l'Association des manufacturiers canadiens.

ADOPTÉ

837/12/90 - Campagne de financement - Étudiants de la Polyvalente La Poudrière

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise les étudiants et étudiantes de la Polyvalente La Poudrière à tenir une campagne de financement du 7 au 21 décembre 1990 et ce pour des activités parascolaires.

ADOPTÉ



838/12/90 - Prolongation des horaires - Service de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les horaires du Service de transport en commun de la Ville soient prolongés durant la période des fêtes 1990, et ce de la façon suivante:

- de 19h00 à 22h00 les 17, 18 et 19 décembre 1990
- de 8h00 à 11h30 et de 17h30 à 18h00 le 22 décembre 1990.

Par ailleurs, l'horaire régulier sera maintenu pour la journée du 24 décembre 1990, soit de 6h50 à 19h00.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 747/11/90 du 5 novembre 1990.

ADOPTÉ

839/12/90 - Rapport "A" (29/11/90) - Recommandations du directeur adjoint du S.S.P.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville entérine le rapport "A" préparé par le directeur adjoint du Service de la sécurité publique de la Ville en date du 29 novembre 1990 et les recommandations qui y sont contenues, soit la suspension sans solde du constable dont le nom apparaît audit rapport, et ce depuis le 20 novembre 1990.

ADOPTÉ

840/12/90 - Réserve publique (Ptie du lot 277) - Prolongement de la rue Janelle

Attendu que la Ville de Drummondville a, en janvier 1989, adopté une résolution prévoyant une réserve publique municipale pour fins de rue sur une partie du lot 277 du cadastre du Canton de Grantham, le tout selon une description technique préparée par M. A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, sous le numéro de répertoire 4411 et le numéro de minute 5555;

Attendu que suite à une requête en contestation, la Ville de Drummondville a obtenu un jugement favorable confirmant son droit d'imposer une réserve municipale;

Attendu que la Loi sur l'expropriation prévoit qu'une municipalité peut renouveler une réserve pour une période additionnelle de 2 ans;

Attendu que la première réserve vient à échéance au début de l'année 1991;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville renouvelle la réserve publique municipale pour fins de rue sur une partie du lot 277 du cadastre du Canton de Grantham, étant le prolongement de la rue Janelle, le tout conformément à une description technique préparée par M. A.-Marcel Lachapelle, arpenteur-géomètre, en date du 13 janvier 1989 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 5555).

ADOPTÉ

841/12/90 - Nomination de rue (lot 124-455)

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise la nomination de rue pour le lot 124-455 du cadastre du Canton de Grantham et que celle-ci soit dorénavant connue sous le nom de rue "Champagne" en l'honneur de M. Cléophas G. Champagne, un des conseillers du premier Conseil de Drummondville en 1888; il fut aussi marguillier en 1885.

ADOPTÉ



842/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Coût du permis d'une bicyclette

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement amendant l'article 1 du règlement no. 1526 de façon à modifier le coût du permis d'une bicyclette.

843/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville et abrogeant les règlements nos 1857, 1908, 1936, 2046 et 2059.

Dispense de lecture - Régime complémentaire de retraite des employés

Comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville et abrogeant les règlements nos 1857, 1908, 1936, 2046 et 2059, dispense de lecture est demandée et autorisée lors de l'adoption.

844/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Taxes foncières générales et spéciales

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1991.

845/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Fourniture de l'eau

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1991.

846/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Taxe d'affaires

Le conseiller Paul-André Jolin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1991.

847/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur pour l'année 1991.

848/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Compensation pour les services d'égouts

Le conseiller Bernard Loiselle donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour les services d'égouts pour l'année 1991.

849/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Licences et permis

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des licences et permis pour l'année 1991.



850/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles

Le conseiller Pierre-Yvan Aubé donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1991.

851/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville

La conseillère Denise Boisclair-Poirier donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1991.

852/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville

La conseillère Denise Boisclair-Poirier donne avis de motion d'un règlement décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac du quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1991.

853/12/90 - Adoption du règlement no. 2077 - Programme de revitalisation

Lecture est donnée du règlement no. 2077 prévoyant un programme de revitalisation pour stimuler le développement dans les parcs et secteurs industriels définis au présent règlement.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

854/12/90 - Adoption du règlement no. 2080 - Modifications au plan d'urbanisme

Lecture est donnée du règlement no. 2080 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Drummondville de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

855/12/90 - Adoption du règlement no. 2081 - Modification au calendrier des séances du Conseil

Lecture est donnée du règlement no. 2081 amendant le règlement no. 819 de façon à modifier le calendrier des séances régulières de janvier 1991.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ



Informations des membres du Conseil

Madame la mairesse, au nom de ses collègues du Conseil, des fonctionnaires et de toute la population, offre de sincères condoléances à la famille de M. Richard Luneau, ex-directeur général du Festival mondial de folklore de Drummondville.

Clôture des fêtes du 175e anniversaire (M. Paul-André Jolin)

Le conseiller Paul-André Jolin invite la population à assister à la dernière activité tenue dans le cadre des fêtes du 175e anniversaire. Une messe sera célébrée, samedi le 8 décembre 1990 à 16h30, à l'église Immaculée-Conception sous le thème "Allume ton monde".

Implantation d'un parc de rouli-roulant

Le conseiller Gilles Fontaine informe la population que les élus se sont penchés sur le dossier d'implantation d'un parc de rouli-roulant. Suite à une vérification auprès des municipalités ayant un tel équipement, la Ville préconise en priorité la construction d'un centre communautaire.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

M. Lionel Laplante

- 1- Quels sont les titre et fonction de M. Marc-Yves Beaulieu?

Madame la mairesse rappelle que M. Beaulieu a été engagé comme directeur général de la Ville et qu'il avait été dit lors de son embauche que M. Beaulieu avait une formation d'ingénieur et détenait un MBA.

- 2- M. Laplante veut savoir comment le conseiller Bernard Loisel réagira si le rapport de la Commission municipale du Québec dans le dossier Cherbourg était favorable à l'opposition.

M. Loisel dit qu'il faut attendre le rapport.

- 3- M. Laplante demande à Madame la mairesse s'il est vrai que M. Denis Péloquin fait l'objet d'une poursuite pour falsification de dossiers?

Madame la mairesse déclare ne pas être au courant.

M. Pierre Lavallée

M. Pierre Lavallée, délégué du comité de parents de l'école St-Étienne, remet un dossier à chacun des élus relativement à la traverse des écoliers qui fréquentent l'école primaire du secteur St-Philippe.

De plus, Mme Collins remet à Madame la mairesse une pétition signée par certains parents du secteur.

Madame la mairesse informe les intervenants que le dossier a été défendu par le conseiller Gilles Fontaine. Il est cependant précisé que lorsque le bon contrôleur sera installé la période de traverse sera allongée, ce qui rendra le tout encore plus sécuritaire.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 17 décembre 1990** et qu'elle sera précédée d'une assemblée spéciale qui aura lieu à 20 heures.



856/12/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loïselle et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therise Lajoie
.....
Greffière

Jeanne Beut Juras
.....
Mairesse

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

17 décembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, le 17 décembre 1990 à 20 heures, **sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras**; cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur des Services administratifs
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

857/12/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

Discours sur le budget 1991

Madame la mairesse prononce le discours sur le budget 1991 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 1991/1992/1993.

Ce texte est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Par la suite, Madame la mairesse invite le conseiller Jean-Guy Spénard, président du Comité des finances, à élaborer sur le budget 1991.

M. Jean-Guy Spénard explique les différents écarts entre les revenus escomptés et les dépenses prévues pour les différents services.

Une copie du discours de M. Spénard est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme annexe "B".



858/12/90 - Adoption du budget 1991

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le budget de l'année 1991 prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 34 000 000 \$ soit adopté et que le document explicatif de ce budget soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Un document explicatif du budget 1991 sera publié dans un journal local et également distribué.

ADOPTÉ

859/12/90 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 1991/1992/1993

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que le programme triennal d'immobilisations pour les années 1991/1992/1993 soit adopté tel que présenté dans un document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

Un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 1991/1992/1993 sera publié dans un journal local et également distribué.

ADOPTÉ

Commentaires

Le conseiller Robert Lafrenière, tout en approuvant le budget présenté, aurait préféré y retrouver des items traitant de la récupération des déchets et d'un incitatif aux familles afin de les intéresser à s'établir dans les limites de la Ville.

Le conseiller Jean-Guy Spénard et Madame la mairesse répondent aux interrogations de M. Lafrenière.

Période de questions

Aucune personne présente ne pose de questions.

860/12/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé et qu'aucune autre précision ne semble nécessaire, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Sherrin Lapalme.....
Greffière

Genevieve Gauthier.....
Mairesse

17 décembre 1990



PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 décembre 1990, sous la présidence de Madame la mairesse Francine Ruest-Jutras; cette séance en étant une ordinaire selon les dispositions du règlement no. 819 et ses amendements.

SONT PRÉSENTS:

- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Paul-André Jolin
Robert Lafrenière
Jean-Guy Spénard
Pierre-Yvan Aubé
Jean-Marie Boisvert
Denise Boisclair-Poirier
Bernard Loiselle
Céline Trottier
Gilles Fontaine

- Personnes ressources:

M. Marc-Yves Beaulieu, directeur général
M. Gilles Bélisle, directeur général adjoint, Services finances & administration
Me Claude Proulx, directeur des Services juridiques

- Secrétaire:

Mme Thérèse Cajolet, greffière.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

La greffière récite la prière.

861/12/90 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel, après y avoir ajouté les items suivants:

- 34A. Échelle salariale du personnel cadre (M. Jean-Guy Spénard)
- 34B. Félicitations (M. Robert Lafrenière)
- 34C. Félicitations (M. Gilles Fontaine).

ADOPTÉ

862/12/90 - Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 décembre 1990

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 1990 et que tout semble conforme, il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la greffière soit dispensée d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ



Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

863/12/90

1- **PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE LA VILLE**
(Soumissions ouvertes le 28 novembre 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par René Laporte & Associés Enr., consultants en assurance, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Pépin Assurance Inc.**, étant la plus basse soumission conforme, soit retenue, et ce pour un montant de 151 192 \$ plus taxes, tel qu'indiqué à la recommandation de René Laporte & Associés Enr., ladite recommandation étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les documents afférents.

ADOPTÉ

864/12/90

2- **CHAUFFAGE ET CLIMATISATION - LOCAUX DU DRUMMONDVILLE OLYMPIQUE (C.I.D.C.S.G.)**
(Soumissions ouvertes le 12 décembre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ÉMILE FUGÈRE CONSTRUCTION INC. 956 St-Jean Drummondville	25 700,00 \$
. LE GROUPE CEVEC INC. 212, route 122 St-Germain de Grantham	20 299,00 \$
. RÉFRIGÉRATION DEN-MAR INC. 620 Dollard Drummondville	26 950,00 \$
. RÉFRIGÉRATION M. DESROSIERS INC. 455 Surprenant Drummondville	21 800,00 \$
. VENTILATION MASKA INC. 680 Des Seigneurs Est St-Hyacinthe	28 997,00 \$
. VENTILATION G. BINETTE LTÉE 4225 boul. St-Joseph Drummondville	22 275,00 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que la soumission de **Le Groupe Cevec Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

865/12/90

3- POSTE DE POMPAGE TEMPORAIRE POUR LE VILLAGE QUÉBÉCOIS D'ANTAN
(Dossier 0590093) - (Soumissions ouvertes le 17 décembre 1990)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 boulevard Lemire Drummondville	24 768,92 \$
. EXCAVATIONS TOURVILLE INC. 5900 boul. Tourville, R.R. 1 Drummondville	29 925,00 \$
. SINTRA INC. (CENTRE DU QUÉBEC) 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	40 345,00 \$
. EXCAVATION RÉAL BRUNEAU INC. 351 Principale Upton	30 177,05 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la soumission de **R. Guilbeault Construction Inc.** soit retenue, étant la plus basse soumission conforme.

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

866/12/90

4- FOURNITURE DE CARBURANTS (GAZOLINE SUPER SANS PLOMB, DIESEL CLAIR ET DIESEL COLORÉ) - (Soumissions ouvertes le 12 décembre 1990)

(Le détail de ces soumissions apparaît à un tableau préparé par M. Gilles Charest, responsable du Service approvisionnement, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A")

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la soumission de **Les Pétroles Irving Inc.**, étant la plus basse soumission conforme, soit acceptée pour les items suivants:

- Essence super sans plomb	au prix de 0,6009 \$/litre
- Diesel clair	au prix de 0,5101 \$/litre
- Diesel coloré	au prix de 0,4127 \$/litre.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

La greffière fait part aux membres du Conseil de la réception de lettres de remerciements provenant de divers organismes et d'une pétition signée par les résidents du secteur St-Jean-Baptiste longeant la voie ferrée du C.N.



867/12/90 - Acceptation des comptes

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville pour la période s'étendant du 3 au 17 décembre 1990, lesquels comptes totalisent la somme de 3 885 625,97 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

868/12/90 - Acceptation des prévisions budgétaires 1991 - Sidac Alain Limoges

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires de la Sidac Alain Limoges de Drummondville prévoyant des revenus de 154 350 \$ et des dépenses équivalentes pour l'année 1991.

ADOPTÉ

869/12/90 - Acceptation des prévisions budgétaires 1991 - Sidac Quartier St-Joseph

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Drummondville approuve les prévisions budgétaires de la Sidac Quartier St-Joseph de Drummondville prévoyant des revenus de 16 000 \$ et des dépenses équivalentes pour l'année 1991.

ADOPTÉ

870/12/90 - Coût du permis de stationnement

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu qu'à compter du 1er janvier 1991 le coût annuel du permis de stationnement soit fixé à 100 \$ et celui du permis mensuel à 12 \$.

ADOPTÉ

871/12/90 - Modification de l'horaire du Service de transport en commun

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que l'horaire du Service de transport en commun de la Ville de Drummondville soit modifié de la façon suivante et ce à compter du 7 janvier 1991:

les lundi, mardi, mercredi : de 6h20 à 19h00
les jeudi et vendredi : de 6h20 à 22h00
le samedi : de 8h00 à 18h00.

Ledit horaire sera en vigueur pour une période d'essai de 3 mois.

ADOPTÉ

872/12/90 - Demande au M.A.M. - Modification des limites territoriales de la Ville

Attendu que la Loi sur l'organisation territoriale permet à une municipalité de demander au ministre des Affaires municipales de modifier ses limites territoriales de manière à être bornée par le centre d'une rivière;

ABROGÉE
PAR RÉS.
892/12/92



Attendu que la Ville de Drummondville juge qu'il y va de son intérêt de se prévaloir des pouvoirs qui lui sont accordés par la Loi pour modifier ses limites territoriales;

Attendu qu'une minime partie du territoire de la Ville de Drummondville n'est pas bornée par le centre de la rivière;

Attendu qu'une modification des bornes territoriales permettrait à la Ville de légiférer plus adéquatement sur son territoire;

Attendu que la Ville de Drummondville juge opportun de procéder immédiatement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville demande au ministre des Affaires municipales de modifier les bornes territoriales de la Ville de façon à inclure la portion du territoire désignée à un plan et une description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Dubé en date du 14 décembre 1990 (numéro de répertoire: 1821 - numéro de minute: 2118).

ADOPTÉ

873/12/90 - Procès-verbal de bornage du lot P.110-1

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville autorise l'ingénieur municipal à signer pour et au nom de la Ville un procès-verbal de bornage affectant une partie du lot 110-1 du cadastre du Canton de Wickham, Comté de Drummond, situé à l'intersection du boulevard St-Joseph et de la 12^e Avenue, le tout sans frais pour la Ville.

ADOPTÉ

874/12/90 - Acte de rétrocession par le C.E.E.D. à la Ville

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que:

- 1° la Ville de Drummondville accepte la renonciation du Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville aux baux emphytéotiques enregistrés sous les numéros 288471 et 323924 du bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Drummond, ladite renonciation étant donnée par le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville suite à certains défauts de sa part auxdits baux emphytéotiques et à son déguerpissement des immeubles concernés;
- 2° la Ville de Drummondville accepte que ces actes soient radiés;
- 3° les susdites acceptations soient et sont conditionnelles à ce que la Ville ne soit tenue à aucune obligation envers des tiers qui se seraient vus consentir quelque droit que ce soit par le Centre d'Expositions et d'Enchères de Drummondville en vertu desdits baux emphytéotiques;
- 4° la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte à cet effet.

ADOPTÉ

ABROGÉE
PAR RÉS.
69/2/91



875/12/90 - Acte avec Canadien Pacifique Ltée et la Cie du Chemin de Fer de Montréal à l'Atlantique - Cession de parcelles de terrains

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un contrat à intervenir avec Canadien Pacifique Limitée et la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à l'Atlantique.

Ledit contrat a pour objet la cession de certaines parcelles de terrains, le tout tel que décrit au projet de contrat annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette cession par Canadien Pacifique Limitée et la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal à l'Atlantique est faite en conformité avec une entente déjà intervenue entre les parties le 26 janvier 1989.

ADOPTÉ

876/12/90 - Acte avec Récupération Cascades Inc. - Modification au contrat de février/87

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville un acte à intervenir avec Récupération Cascades Inc. de façon à modifier un contrat signé par les parties en février 1987.

ADOPTÉ

877/12/90 - Taux de location des équipements du Service des travaux publics

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que les taux de location des équipements du Service des travaux publics de la Ville de Drummondville pour l'année 1991 soient acceptés, le tout tel que démontré au tableau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

878/12/90 - Subvention de 500 \$ - Association des Écrivains du Centre du Québec

Il est proposé par la conseillère Denise Boisclair-Poirier, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville verse une somme de 500 \$ à l'Association des Écrivains du Centre du Québec pour le prix littéraire 1990.

ADOPTÉ

879/12/90 - Vente d'un terrain industriel à Placements Louis Choinière Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que la Ville de Drummondville vende à la compagnie Placements Louis Choinière Inc. une partie du lot 281 du cadastre du Canton de Grantham, d'une superficie de 3 730,9 mètres carrés, ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 6 décembre 1990 (numéro de répertoire: 4411 - numéro de minute: 6181), annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A".



Cette vente est faite pour le prix de 2,16 \$ le mètre carré, soit huit mille cinquante-huit dollars et soixante-quatorze cents (8 058,74 \$), payables comptant au moment de la signature de l'acte de vente. Cette vente est également consentie suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par le notaire Daniel Landry et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "B".

La mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville tous les contrats ou documents relatifs à ladite transaction.

ADOPTÉ

880/12/90 - Acceptation du procès-verbal (4/12/90) - C.C.U.

Il est proposé par la conseillère Céline Trottier, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 décembre 1990 soit accepté, sauf la résolution no. 90.12.04, et que copie soit versée aux archives.

ADOPTÉ

881/12/90 - Déclaration des intérêts pécuniaires

La greffière informe la population que tous les élus municipaux ont, conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, déposé la déclaration des intérêts pécuniaires.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiséle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que lesdites déclarations soient déposées aux archives de la Ville.

ADOPTÉ

882/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Assurance-responsabilité

Le conseiller Jean-Guy Spénard donne avis de motion d'un règlement autorisant la Ville de Drummondville à prendre une assurance-responsabilité au bénéfice des élus, des fonctionnaires et des employés de la Ville.

883/12/90 - Acte de renonciation de droit de premier refus dans la vente par A.D.R. 2000 Enr. en faveur de 2547-4362 Québec Inc.

Attendu que la Ville de Drummondville a, par sa résolution no. 639/9/90 du 4 septembre 1990, autorisé la vente d'un terrain industriel à la compagnie A.D.R. 2000 Enr. et que cette dernière a reçu l'approbation du MAM et du MICT, conformément à la Loi;

Attendu que toute vente de terrains industriels inclut une clause de droit de premier refus en faveur de la Ville de Drummondville;

Attendu que la compagnie A.D.R. 2000 Enr. désire vendre à la compagnie 2547-4362 Québec Inc.;

Attendu que la Ville de Drummondville doit intervenir à l'acte de façon à renoncer à son droit de premier refus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que la mairesse et la greffière ou à défaut le maire suppléant et l'assistant-greffier soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Drummondville une renonciation à un droit de premier refus en faveur de la compagnie A.D.R. 2000 Enr. en autant que le nouvel acquéreur lui consente un droit de premier refus.

ADOPTÉ



884/12/90 - Avis de motion d'un règlement (no. 2075) - Zonage

Le conseiller Gilles Fontaine donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage municipal no. 1850 dans le but d'en modifier le plan de zonage de manière à créer, à même une partie des zones H09-25 et C09-26, une nouvelle zone commerciale (C09-46) permettant les classes d'usages c2 (commerces de détail et de service), c3 (commerces artériels légers) et c4 (commerces artériels lourds), ainsi qu'une nouvelle grille avec des normes afférentes à ces classes d'usages.

885/12/90 - Avis de motion d'un règlement - Tarifs des permis de construction

La conseillère Céline Trottier donne avis de motion d'un règlement concernant les tarifs des permis de construction et autres frais exigibles par le Service de l'habitation et abrogeant les règlements nos 1903 et 1970.

Dispense de lecture - Tarifs des permis de construction et autres frais

Comme les membres du Conseil ont déjà en main copie du règlement concernant les tarifs des permis de construction et autres frais exigibles par le Service de l'habitation et abrogeant les règlements nos 1903 et 1970, dispense de lecture est demandée et autorisée lors de l'adoption.

886/12/90 - Adoption du règlement no. 2082 - Coût du permis d'une bicyclette

Lecture est donnée du règlement no. 2082 amendant l'article 1 du règlement no. 1526 de façon à modifier le coût du permis d'une bicyclette.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

887/12/90 - Adoption du règlement no. 2083 - Régime complémentaire de retraite des employés

Attendu qu'au moment où l'avis de motion du règlement no. 2083 a été donné (réf: 843/12/90) dispense de la lecture du règlement a été demandée et autorisée vu que chaque membre du Conseil avait en main le projet de règlement, tel que le spécifie l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes, la greffière fait un résumé du règlement no. 2083 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Drummondville et abrogeant les règlements nos 1857, 1908, 1936, 2046 et 2059.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

888/12/90 - Adoption du règlement no. 2084 - Taxes foncières générales et spéciales

Lecture est donnée du règlement no. 2084 prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

889/12/90 - Adoption du règlement no. 2085 - Fourniture de l'eau

Lecture est donnée du règlement no. 2085 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

890/12/90 - Adoption du règlement no. 2086 - Taxe d'affaires

Lecture est donnée du règlement no. 2086 prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, appuyé par le conseiller Jean-Guy Spénard, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

891/12/90 - Adoption du règlement no. 2087 - Cueillette, enfouissement des déchets et conteneur

Lecture est donnée du règlement no. 2087 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la cueillette, l'enfouissement des déchets et le conteneur pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

892/12/90 - Adoption du règlement no. 2088 - Compensation pour services d'égouts

Lecture est donnée du règlement no. 2088 prévoyant l'imposition d'une compensation pour les services d'égouts pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Gilles Fontaine, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

893/12/90 - Adoption du règlement no. 2089 - Licences et permis

Lecture est donnée du règlement no. 2089 prévoyant l'imposition des licences et permis pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

894/12/90 - Adoption du règlement no. 2090 - Compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles

Lecture est donnée du règlement no. 2090 prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1991.



Il est proposé par le conseiller Gilles Fontaine, appuyé par le conseiller Pierre-Yvan Aubé, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

895/12/90 - Adoption du règlement no. 2091 - Cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges pour 1991

Lecture est donnée du règlement no. 2091 décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac Alain Limoges de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Paul-André Jolin, appuyé par le conseiller Bernard Loiselle, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

896/12/90 - Adoption du règlement no. 2092 - Cotisation payable par les membres de la Sidac du Quartier St-Joseph de Drummondville

Lecture est donnée du règlement no. 2092 décrétant la cotisation payable par les membres de la Sidac du Quartier St-Joseph de Drummondville, le mode de calcul ainsi que le nombre de versements pour l'année 1991.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Paul-André Jolin, et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Informations des membres du Conseil

897/12/90 - Échelle salariale 1991 - personnel cadre

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Spénard, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et unanimement résolu que l'échelle et la grille salariales pour le personnel cadre de la Ville de Drummondville pour l'année 1991 soient approuvées.

ADOPTÉ

Félicitations (M. Robert Lafrenière)

Le conseiller Robert Lafrenière félicite M. Fernand Roger pour son accession au Temple de la Renommée de l'Institut international de la Technologie.

M. Lafrenière offre des félicitations aux vendeurs du marché public pour la réalisation de leur nouvel immeuble.

Tous les élus se joignent à ces félicitations.

Horaire du Service de transport en commun (M. Jean-Marie Boisvert)

Le conseiller Jean-Marie Boisvert rappelle l'horaire du Service de transport en commun pour la période des fêtes.

Félicitations (Me Céline Trottier)

Me Céline Trottier, conseillère, félicite M. Pierre Dagenais pour sa nomination au titre de Personnalité du mois par la Chambre de Commerce de Drummond.

Fermeture des bureaux (M. Jean-Guy Spénard)

M. Jean-Guy Spénard informe la population que les bureaux des services municipaux seront fermés pour la période des fêtes, soit du 24 décembre 1990 au 2 janvier 1991 inc.

Félicitations au comité budget (M. Bernard Loiselle)

Le conseiller Bernard Loiselle félicite les membres du comité budget qui ont fourni un travail énorme afin d'en arriver au budget présenté.

Période de questions concernant les affaires municipales de Drummondville

- Intervenant: M. Claude Robillard

Sujets: 1) Entrepôt Molson/O'Keefe
2) Boisé Messier

- 1) Compte tenu de l'implication de la famille Lauzon dans la vie sportive drummondvilloise, la Ville a-t-elle envisagé la possibilité de se porter acquéreur de l'immeuble comme centre communautaire?

Madame la mairesse confirme que l'hypothèse a été envisagée et que le dossier est évalué.

- 2) Dans le développement Boisé Messier, la rétrocession du 10% de parc connaît-elle un retard?

Me Céline Trottier informe M. Robillard que, tel que déjà mentionné, le tout sera remis à la Ville lors de la réalisation de la 2e phase du projet.

Madame la mairesse remercie les membres du conseil d'administration de la Corporation du 175e anniversaire de Drummondville, de même que toute la population qui a répondu de façon enthousiaste à toutes les activités organisées dans le cadre des festivités.

Elle souhaite également à tous un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Prochaine assemblée du Conseil

Madame la mairesse informe la population que la prochaine assemblée ordinaire du Conseil aura lieu **lundi le 14 janvier 1991**.

898/12/90 - Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard Loiselle, appuyé par le conseiller Robert Lafrenière, et unanimement résolu que l'ASSEMBLÉE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

Therese Papet
.....
Greffière

Genevieve Guent
.....
Mairesse